



**2021-2026**

**Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du mercredi 2 juillet 2025,  
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

**Présidence: Mme Camille Goy**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 67/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (13): Mmes et MM. Raphaël Casazza, Jérémie Fonjallaz, Mosoba Immaculée, David Papaux, Pierre-Alain Perritaz, Nadège Piller, Niels Rebetez, Alexandre Sacerdoti, Claude Schenker, Lea Wattendorff, François Yerly-Brault, Laura Zahnd et Chloé Zainal.

Absent·e·s: –

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Margaret Collaud, Johan Dick, Elisa Nobs, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Yan Bolle, Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

**La présidente.** M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, M. le conseiller communal, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale et les représentant·e·s de la presse.

---

**1. Communications de la présidente**

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra). M. le syndic ainsi que M. le directeur de la Police locale et de la mobilité m'ont tous deux annoncé être retenus par des obligations en lien avec leur fonction. Ils nous rejoindront dès que possible.

B. Voici un petit rappel au sujet des temps de parole:

- 5 minutes pour les interventions liées au message n° 56;
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
- 2 minutes pour toute autre intervention.

C. Je vous informe qu'à l'heure actuelle nous avons déjà huit questions qui ont été annoncées pour les "Divers". La soirée va donc être longue et je vous serais reconnaissante de vous en tenir au temps de parole.

D. Nous ferons une pause vers 21.00 heures.

---

## **7. Crédit d'étude pour l'assainissement, la mise aux normes et la transformation des bâtiments de L'Atelier – message n° 56**

### Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Notre Commission a étudié attentivement le message n° 56 du Conseil communal relatif à un crédit d'étude de CHF 1'050'550.- pour les bâtiments de L'Atelier. Elle remercie M. E. Moussa, directeur de l'Edilité, ainsi que M. E. Slongo, architecte de ville, pour la qualité des échanges nourris lors de l'examen de ce crédit.

Pour rappel, le bâtiment de L'Atelier a été acquis par la Ville en 2022. Depuis lors, une phase d'expérimentation a permis de tester différentes affectations. Aujourd'hui, fort de cette expérience, le Conseil communal nous propose d'engager un crédit d'étude en vue d'une réhabilitation complète visant à:

- des travaux d'assainissement;
- des travaux de mise aux normes;
- des transformations légères pour permettre une affectation culturelle, associative, événementielle et administrative cohérente avec leur usage actuel et futur.

### Discussions et remarques de la Commission

Les discussions au sein de notre Commission se sont articulées autour des points suivants:

- Nécessité de l'intervention

Des expertises récentes ont confirmé l'état de vétusté des bâtiments et identifié plusieurs risques structurels et de sécurité, notamment au niveau de la toiture et de la cage d'escalier. Pour une partie de la Commission, le constat est clair: ne pas agir serait irresponsable compte tenu des risques identifiés et de l'utilisation régulière du bâtiment (plus de 26'000 personnes accueillies en 2024, selon les statistiques).

- Question de la priorisation

Plusieurs membres ont exprimé des réserves sur la hiérarchisation des investissements. Dans un contexte de forte pression financière et d'investissements lourds à venir, notamment dans les infrastructures scolaires, certain·e·s questionnent la pertinence d'engager ce montant à ce stade. Le Conseil communal a toutefois rappelé que ce projet figure dans le plan directeur des infrastructures et que son financement avait été anticipé dès l'achat en 2022.

- Doutes sur certains aménagements

Des interrogations ont été émises sur la nature et l'ampleur de certaines transformations proposées, notamment la proposition de modifications de la cage d'escalier; la question a été posée de savoir si une modification plus "légère" aurait pu être envisagée. Il nous a alors été réaffirmé que les interventions sont limitées et justifiées, par des exigences normatives et légales.

- Coûts et tolérances budgétaires

Le projet prévoit une estimation de réalisation avec une tolérance de +/- 25%, ce qui a suscité de l'inquiétude chez certain·e·s membres de notre Commission. Pour une minorité de la Commission, un quart de variation représente un montant trop important au vu du contexte budgétaire général. Le Conseil communal a rappelé que cette marge est standard à ce stade du projet, et que l'objectif du crédit d'étude est précisément de consolider les devis à +/- 10%.

- Subventions incertaines

Le Conseil communal a présenté ce crédit dans une approche "worst case", sans subvention. Il a précisé que certaines subventions (Programme Bâtiments, ECAB, SBC, etc.) sont potentiellement accessibles, mais soumises à de fortes incertitudes, notamment la pérennité du programme fédéral Programme Bâtiments après 2026.

- Revenu des locations

Notre Commission a souhaité connaître le montant des locations projeté pour 2026 et les années suivantes. Sur la base des chiffres 2023, 2024 et les chiffres actuels de 2025, un montant de CHF 43'500.- a été articulé. Il comprend la vente des cafés, des prestations à des tiers et les locations elles-mêmes.

#### Position de la Commission financière

La Commission financière:

- reconnaît la nécessité d'assainir le bâtiment et de garantir la sécurité des usager·ère·s;
- souligne l'importance de maîtriser les coûts et de garantir une cohérence avec les autres investissements prévus par la Ville;
- demande à ce que le projet à venir respecte les priorités culturelles et financières de la Ville.

Rappelons que L'Atelier a accueilli près de 26'000 personnes en 2024, confirmant ainsi son rôle central dans la vie culturelle et associative de la ville. Sa transformation prévue vise à pérenniser et renforcer cette vocation, en dotant le lieu d'infrastructures modernes, accessibles et polyvalentes. En

regroupant des espaces de rencontre, des salles modulables à louer, ainsi qu'un lieu de représentation pour le Conseil communal, L'Atelier deviendrait ainsi un véritable pôle socioculturel de proximité. Situé au cœur du Bourg, quartier emblématique du patrimoine fribourgeois et appelé à devenir un haut lieu touristique dans le cadre des projets de requalification, L'Atelier est idéalement positionné pour servir aussi d'interface entre la population locale, les milieux culturels et les visiteurs. À ce titre, il représente un outil stratégique pour renforcer l'attractivité de la ville, soutenir son rayonnement et encourager les synergies entre culture, tourisme et développement urbain.

En conclusion, malgré des divergences exprimées au sein de notre Commission, une majorité soutient l'octroi du crédit d'étude tel que proposé par le Conseil communal à 5 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

**de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.**  
C'est le 11 juin 2025 que notre Commission s'est réunie pour traiter de ce message n° 56.

Comme Mme la présidente de la Commission financière, je remercie M. le directeur de l'Edilité, l'architecte de Ville, ainsi que la cheffe de projet, pour leurs explications claires et détaillées qui nous ont été fournies.

Je me dois tout d'abord de rappeler qu'en 2022, notre Commission, comme la Commission financière, a préavisé favorablement l'achat des immeubles place de Notre-Dame 14 et 16. Notre rapport de l'époque mettait l'accent en particulier sur les questions de coûts et de planification des travaux. Je me permets de vous relire quelques lignes de l'époque:

*"A notre grande surprise, nous avons appris que les travaux à prévoir auront pour conséquence de doubler le prix d'achat présenté aujourd'hui. L'estimation présentée par M. l'architecte de Ville montre en effet que ce sont environ CHF 5 millions qui devront être ajoutés pour retrouver un bâtiment mis aux normes du jour et aménagé pour un usage différent que celui d'un musée. Bien que ceci ne change pas notre avis positif pour cette acquisition, nous regrettons que le message ne soit pas plus explicite afin que le Conseil général puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.*

*Ceci étant, la Commission insiste pour que les travaux à exécuter soient planifiés et exécutés rapidement. Nous comprenons que l'affection des lieux n'est pas encore définie et qu'en conséquence tous les travaux ne peuvent pas être quantifiés, planifiés et exécutés. Nous notons toutefois que des entreprises comme la réfection de la toiture peuvent se faire parallèlement à la réflexion sur l'affection future des bâtiments. Il en est de même pour les interventions relatives à la résistance aux séismes et l'évaluation de la pertinence de remplacer les fenêtres également.*

*Nous demandons au Conseil communal de faire en sorte que les futurs utilisateurs n'entrent pas dans des locaux qui restent un chantier permanent durant des années."*

Force est de constater à la lecture de notre rapport de 2022 que même si les coûts et l'ampleur des travaux à entreprendre sont importants, ce message ne contient pas de réelles surprises.

Le fait d'avoir donné rapidement une nouvelle affectation aux immeubles a permis d'une part de ne se retrouver avec un lieu inhabité durant des années et d'autre part de tester une nouvelle affectation, celle de L'Atelier. Grâce au fait que les bâtiments "vivent", l'étude de faisabilité a pu être menée sur la base d'une réalité vécue au quotidien par des utilisateurs fixes ou ponctuels.

Sur le bâtiment lui-même, en particulier les questions relatives à la réalisation du toit sans ferblanterie et à la récupération des tuiles historiques, nous rappelons au Conseil communal les différents éléments déjà relevés lors de l'achat du musée Gutenberg. Nous n'y reviendrons donc pas ce soir.

Notre Commission s'est arrêtée en particulier sur le chapitre 4.2 relatif à la typologie des occupations.

Pour ce qui concerne le thème "Lieu de rencontre et de petites restaurations", nous avons bien compris que l'intention n'est pas de créer un nouvel établissement public. Le nombre de cafés-restaurants dans le quartier permet des synergies et des collaborations avec L'Atelier, créer un nouvel établissement public serait à la limite de la concurrence déloyale.

Nous avons également pu avoir confirmation que pour le point "Salles en location", l'intention était de poursuivre la mise à disposition de locaux également contre rémunération. Générer des ressources financières pour la structure nous paraît important. La Ville ne peut pas se contenter de "raser gratis", elle doit aussi penser à générer des recettes.

Nos discussions ont également porté sur l'aménagement du rez-de-chaussée. Nous avons été très surpris de constater sur les plans fournis que l'intention était de renoncer à l'entrée actuelle pour la remplacer par un accès par le côté, en-face de la sortie de secours de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle. A dire vrai, les explications fournies par M. l'architecte de Ville n'ont pas vraiment convaincu la Commission. Nous retenons toutefois qu'il a parlé d'une sorte de test et que nous n'en sommes qu'à l'étude de faisabilité et pas encore à l'avant-projet. Affaire à suivre donc ...

Finalement, comme lors des débats de 2022, nous demandons au Conseil communal de veiller à ce qu'au moment de la réalisation, les travaux puissent se faire sans stopper l'activité de L'Atelier tout en offrant aux personnes présentes un environnement de travail acceptable.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préaviser favorablement l'objet présenté.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter en préambule de cette entrée en matière, si ce n'est de rappeler qu'effectivement le Conseil général dit, le Conseil communal écoute et suit. C'est exactement ce qu'a résumé le président de la Commission de l'édilité puisque le crédit d'étude ou le message qui vous est présenté aujourd'hui contient exactement ce qui avait été annoncé avec le degré de précision connu à l'époque lors du message d'achat du bâtiment ancien musée Gutenberg. A l'époque déjà, des estimations qui ne se basaient pas encore sur les résultats de l'étude de faisabilité ont été exprimées quant aux besoins en termes d'assainissement. A l'issue du résultat de l'étude de faisabilité, ces premières estimations faites lors

de l'analyse de l'achat du bien immobilier ont été confirmées. La nécessité d'intervenir a été confirmée.

Il y a encore quelques éléments supplémentaires qui ont été constatés, notamment le fait que, vous avez vu, on a un risque avéré, constaté et donc connu de la part de la Ville au niveau des tuiles. Ce qui a évidemment conforté le Conseil communal de suivre l'avis exprimé, je le rappelle, à 68 voix contre 1 seule et 0 abstention en termes d'achat du musée à l'époque, donc quasi à l'unanimité, on peut dire, du Conseil général. Le Conseil communal va donc poursuivre cette voie puisque, du moment où un risque est connu, est avéré, évidemment la Commune risque quelque chose en cas d'inaction pour remédier à réparer ce risque si quelque chose devait arriver.

En parallèle, le socle de l'intervention, vous l'avez bien compris, est vraiment en lien avec l'assainissement et la mise aux normes sécuritaires du bâtiment. Le Conseil communal s'est justement posé la question de savoir s'il devait se limiter à ce socle qui fait les trois-quarts, si ce n'est plus, des coûts d'intervention, ou si, vu que de toute manière il y aura un chantier avec des échafaudages compliqués, comme ça a été relevé à juste titre notamment par une membre de la Commission de l'édilité, impliquant une intervention coûteuse en termes de chantier, l'on ne devrait pas optimiser l'intervention en n'intervenant qu'une seule fois sur ce bâtiment et plus une deuxième fois.

C'est ce qui a amené le Conseil communal à réfléchir à cette affectation future et à voir, en termes des besoins d'affectation future, quels sont les éléments constructifs qui devraient être amenés et qui ne sont pas de l'assainissement pure. C'est le solde du crédit prévisionnel d'ouvrage qui a été élaboré, pour lequel on souhaite évidemment solliciter préalablement le crédit d'étude.

Autre élément important, vous l'avez également constaté, dans l'intention du Conseil communal, c'est que l'on intervient ici sur un bâtiment comportant le plus grand degré de protection, comme la salle du Grand Conseil dans laquelle nous siégeons. Ceci fait qu'il y a déjà une coordination plus qu'etroite avec le Service des biens culturels.

Vous avez également constaté que le Conseil communal entend faire une application libre du label SNBS pour aussi tenir compte de tous les éléments qui le comportent, sans forcément vouloir rechercher une labellisation puisque, là aussi, il a estimé que le rapport coûts/bénéfices pour obtenir la labellisation était trop élevé. Par contre, évidemment, on va continuer à appliquer tous les principes du SNBS. Ce sera aussi un deuxième test à côté de l'intervention sur le bâtiment Vignettaz B, où là on cherche un label. Ici, l'idée est de faire une application libre des critères qui le comportent.

Donc, voilà, j'avais dit que je n'avais pas beaucoup de choses à ajouter, mais en réalité, j'avais quand même des éléments à ajouter.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

#### Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec attention du message n° 56 et nous remercions le Conseil communal et l'administration pour ce rapport et les

explications fournies lors des différentes séances de commissions. Ce dernier rapport, sur lequel nous allons nous prononcer avant la pause estivale, a suscité, comme le précédent message n° 55, de vives discussions au sein de notre groupe.

Tout d'abord je me dois de vous partager la surprise de notre groupe face aux chiffres avancés. Nous avons fait un bond dans le passé afin de mieux saisir l'impact financier réel de ces rénovations par rapport aux garanties fournies à notre Conseil et à la population fribourgeoise en amont de l'achat.

Dans le message n° 13 de notre législature du 15 février 2022, s'agissant de l'état actuel du bâtiment (chiffre 2.3. dudit message), on pouvait y lire: "*De par les travaux de restauration et réhabilitation importants effectués en 2000, il en résulte que les bâtiments dont les structures sont saines et massives, majoritairement en bois [...]. La résistance au séisme un peu lacunaire et laissée de côté lors des travaux d'assainissement pourrait être améliorée par des interventions relativement simples à mettre en œuvre dans les combles. Sa résistance au feu garantit en l'état une classification R30bb (structure porteuse bois résistance 30 minutes), qui est estimée probablement supérieure par l'expert.*" Le message avait déjà mis en lumière qu'une rénovation totale de la toiture serait nécessaire et permettrait une isolation thermique améliorée. De manière générale, il avait été fait mention à plusieurs reprises d'un bâtiment en "bon état". Questionnés sur l'impact financier de ces travaux, nous avons régulièrement été confrontés à l'argument selon lequel une estimation précise n'était pas possible sans connaissance de l'affectation future du bâtiment. Notre Conseil avait alors docilement approuvé l'achat de la parcelle pour CHF 5'250'000.-, achat qui nous était presque présenté comme "une bonne affaire" au regard de la valeur ECAB de près de CHF 10 millions, soit la valeur de reconstruction à neuf en cas de sinistre total.

Revenons donc dans le présent avec ce message n° 56. On nous annonce tout de suite la couleur, le montant est très élevé. En étapes:

- CHF 1'050'550.- pour le crédit d'étude (faisabilité, plans): c'est le montant que nous devons approuver ce soir.
- Dans un second temps presque CHF 7 millions pour le crédit d'ouvrage avec une tolérance de + / - 25%, ce qui pourrait porter ce montant à CHF 8'750'000.-.
- Les quelques travaux de rénovation envisagés vont coûter, avec le crédit d'étude, la même somme que la valeur ECAB, soit en cas de destruction totale et de reconstruction "à neuf": il y a de quoi déchanter.

Alors ce soir, le Conseil communal nous rappelle, ce qui a également été martelé en commissions, que le Conseil général avait plébiscité l'achat du bâtiment. Oui, mais c'était alors sans se rendre compte qu'il serait attendu qu'en sus du prix d'achat, il faudrait mettre presque CHF 10 millions sur la table pour disposer d'un bâtiment "aux normes" (toiture, sécurité incendie, séismes) et avec des espaces délimités (cloisonnement des étages pour faciliter/optimiser l'exploitation). Cette posture nous montre qu'à chaque fois que l'on met le doigt dans l'engrenage, sans connaître avec précisions les impacts futurs, cette marque de confiance est utilisée pour justifier des dépenses dispendieuses consécutives.

Notre groupe est dubitatif: à chaque fois que nous interpellons le Conseil communal sur les coûts disproportionnés d'un projet, on nous répond: "ce sont les prix rentrés dans le cadre de la

soumission". Notre groupe souligne que les prix de la mise en soumission s'alignent sur les contraintes fixées par le maître de l'ouvrage, les fameux besoins de l'utilisateur dont on a discuté hier, en l'occurrence la Ville de Fribourg, représentée par le Conseil communal, et les standards exigés. En d'autres termes, si vous commandez un projet luxueux, les mises en soumission auront le niveau de prix correspondant à la commande. C'est à s'interroger sur la prise de conscience du Conseil communal s'agissant de ses finances qui ont plongé dans le rouge... et avec ce niveau de dépenses, il n'est à n'en pas douter qu'elles vont rester dans le rouge pour longtemps.

Notre groupe s'interroge sur les priorités financières du Conseil communal. Inutile de rappeler le déficit de CHF 5 millions annoncé par notre Exécutif, sur un ton grave, il y a presque deux mois, et la nécessité de mieux gérer les finances communales.

Ja, das Atelier ist ein sympathischer Ort, und ja, es hat seinen Platz im Burgquartier gefunden – aber nein, nicht um jeden Preis. Zwei Punkte haben uns besonders stutzig gemacht:

- Die rund CHF 167'987.- für die sogenannte SNBS-Zertifizierung (siehe Ziff. 10.3 auf Seite 13 der Botschaft): Alles ist teuer, man möchte das Label testen – aber es ist dann doch zu teuer? Die Stadt Freiburg ist bereit, über CHF 9 Millionen in die Sanierung eines Gebäudes zu investieren, dessen Wiederaufbauwert bei knapp CHF 10 Millionen liegt ...

**La présidente.** Mme I. Sob, vous êtes arrivée au bout de votre temps de parole, je vous prie de conclure.

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Oui, j'ai presque terminé.

... – aber wir sollen glauben, dass der Verzicht auf die Zertifizierung eine grosse Sparmassnahme darstellt, obwohl man sich angeblich weiterhin an die Kriterien hält? Das ist völlig widersprüchlich.

- Le coût des travaux pour la partie extérieure du bâtiment n'est même pas inclus dans ce montant.

Au vu de ce qui précède, notre groupe devrait en majorité demander le renvoi de ce message. Nous prions le Conseil communal de revoir sa copie et de nous remettre un projet qui se limitera aux mises en conformité légales afin de respecter une enveloppe budgétaire raisonnable et soulager quelque peu les finances communales. Le renvoi permettrait d'avoir une vision plus claire de l'impact financier des travaux, notamment s'agissant des subventions possibles (qui sont traitées au chiffre 11 du message).

**La présidente.** Mme I. Sob, je dois vous couper, vous dépassiez vraiment votre temps de parole.

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Si contre toute attente la demande de renvoi devait être rejetée, notre groupe devrait se prononcer majoritairement contre le message ou s'abstenir.

Rapport du groupe socialiste

**Jordan Samuel (PS).** L'intervention de notre groupe s'appuie sur une conviction forte: les bâtiments ne sont pas de simples murs. Ce sont des espaces vivants, porteurs de sens, de culture et de lien social. Et parmi eux, L'Atelier, joyau historique du quartier du Bourg, incarne bien plus qu'un lieu: c'est un projet de société.

Le message n°56 que nous examinons ce soir ne doit pas être considéré seulement comme une dépense, mais avant tout comme un investissement stratégique pour la cohésion sociale, le rayonnement et l'attractivité de notre ville, en ville et hors ville. Il s'inscrit dans la continuité d'un projet déjà largement amorcé et plébiscité par notre Conseil.

On l'a dit, en 2022: achat à une large majorité. Tous les groupes s'étaient réjouis que ce bâtiment, après six siècles dans le giron communal, revienne en mains publiques à nouveau. Plusieurs avaient appelé, à gauche et à droite, de leurs vœux une affectation concrète, porteuse de sens, et non une coquille vide livrée à la détérioration faute de vision.

Lancer aujourd'hui l'étude complète, c'est respecter les engagements pris. C'est assurer la continuité d'un projet qui fonctionne, qui répond aux besoins concrets exprimés par la population, les associations, les artistes et les services communaux.

Les expertises techniques sont sans équivoque: toiture instable, escalier d'évacuation non conforme, installations vétustes, résistance sismique insuffisante. Fermer les yeux sur ces constats serait irresponsable. Repousser l'étude ou fragmenter les travaux, c'est prendre le risque de maintenir le public dans un lieu potentiellement dangereux. Nous avons un devoir élémentaire de sécurité et d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

L'Atelier est devenu un espace de dialogue, d'expérimentation, de rencontre. Il soutient la politique culturelle, mais aussi les besoins de l'administration, des jeunes, des artistes, du tissu associatif et économique. Il ne concurrence pas les institutions existantes; il les complète, les relie et les valorise. Il donne corps à une ville encore plus ouverte, dynamique, inclusive et créative. L'Atelier est également une source de revenus qui génère en moyenne CHF 45'000.- de recettes locatives et dont les recettes pourraient être également augmentées au vu de l'augmentation du nombre de salles.

Morceler les interventions, ce serait multiplier les coûts, complexifier les procédures, perdre en cohérence, et retarder la mise en œuvre. Ce serait antiéconomique, antiécologique et complètement contre-productif. Ce crédit d'étude a précisément pour but d'anticiper, de consolider les coûts, de planifier avec justesse et d'éviter les mauvaises surprises. Refuser cette étape, c'est condamner le projet à l'immobilisme, voire au déclin.

Nous comprenons que certains groupes puissent estimer que ces investissements ne sont pas prioritaires dans le contexte budgétaire actuel. Mais notre groupe fait un autre pari: anticiper aujourd'hui, c'est éviter les urgences coûteuses de demain. Ce projet est structuré, éligible à des subventions, et s'intègre pleinement dans les priorités communales (Plan climat, programme de législature, mise aux normes du parc immobilier).

Cher·ère·s collègues, ce projet porte des valeurs universelles: l'égalité d'accès à la culture, le respect du patrimoine, la responsabilité climatique et j'en passe.

C'est pourquoi le groupe socialiste vous appelle à soutenir sans réserve ce crédit d'étude, pour que L'Atelier poursuive et renforce sa mission: être un lieu vivant, accueillant, fédérateur, un écrin au service des habitant·e·s de la Ville et des visiteurs extra-muros.

#### Rapport du groupe Centre Gauche

**Page Maurice (CG).** Bravo et merci, ce sont les deux mots que j'aimerais adresser en début de cette intervention à tou·te·s les acteur·rice·s de L'Atelier qui ont développé une riche offre culturelle qui est vraiment un plus pour la ville et pour le quartier.

J'ai été très impressionné, je dois dire, par la lecture de la liste publiée en annexe du rapport de gestion. Assurer la pérennité de ces activités est sans conteste une priorité. Faut-il pour autant engager CHF 7 millions pour cela? La question est discutable, vous l'admettrez. Dans ce sens, je vous annonce donc tout de suite que le groupe CG demandera aussi un renvoi.

Lorsque le musée Gutenberg a acquis ce bâtiment, il a dépensé CHF 5.2 millions en l'an 2000 pour sa rénovation. Lorsque la Ville l'a acheté pour CHF 5.2 millions en 2022, il nous a été vendu comme un bâtiment en bon état. Pourquoi faudrait-il donc de nouveau y investir encore CHF 7 millions supplémentaires? J'aimerais bien que l'on m'explique comment un bâtiment en bon état est devenu vétuste en deux ans et demi, ce qu'a constaté d'ailleurs aussi la Commission de l'édilité. Le message n° 56 n'hésite ainsi pas à faire des déclarations tout à fait contradictoires avec le message n° 13 de 2022. Le seul point de convergence semble être l'état du toit déjà signalé en 2022, mais même cela ça interroge aussi. Si on a signalé que le toit en 2022 avait besoin de le réparer, mais que l'on prévoit de le réparer peut-être en 2027, il faut croire que l'urgence n'est pas si évidente ou immédiate parce qu'à ce moment-là, il aurait fallu le transformer immédiatement après l'achat.

Pour ce qui est de tout le reste, tout le reste qui était qualifié d'un bon état et fonctionnant en 2022 devient subitement vétuste à remplacer en 2025. C'est le cas du chauffage, de l'électricité, de l'éclairage, de la ventilation, des sanitaires, de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et des fenêtres. Peut-être faut-il rappeler ici ce que signifie vétuste. Vétuste, ça veut dire vieux, ça veut dire en mauvais état, ça veut dire branlant, croulant, délabré. Qui donc a visité L'Atelier récemment a pu faire ce constat? Je mets au défi quelqu'un dans cette salle qui a visité L'Atelier me dire qu'il a vraiment constaté la vétusté de ce bâtiment. Ce qui a été fait il y a 25 ans et régulièrement entretenu est encore tout à fait fonctionnel. Il n'est pas vétuste, il reste parfaitement utilisable, même si effectivement ce ne sont peut-être plus tout à fait les normes actuelles.

En parlant de normes, il faut peut-être s'interroger à propos des normes, par exemple énergétiques. Est-ce que vraiment c'est un argument? C'est quelque chose vraiment qu'il faudrait examiner. Il s'agit d'un bâtiment très ancien sur lequel il faut examiner chaque intervention soigneusement, c'est évident, mais ceci précisément pour savoir ce qui s'impose ou non en matière énergétique notamment, je viens de le dire. L'affection d'un bâtiment à des usages essentiellement culturels n'exige pas les mêmes niveaux de normes qu'un bâtiment d'habitation ou de bureau ou pour d'autres usages. Est-il nécessaire, par exemple, de rénover toute l'isolation de la toiture? C'est peut-être une bonne chose en théorie. Est-ce que pratiquement c'est intéressant? Est-ce qu'en

remplaçant pour CHF 1 million ou CHF 2 millions cette toiture, on va rapidement économiser CHF 2 millions de chauffage? Permettez-moi d'en douter et de poser la question.

Il faut quand même aussi réfléchir un petit peu plus loin des fois. Les transformations envisagées sont-elles vraiment nécessaires pour l'usage du bâtiment tel qu'il est prévu? N'y aurait-il pas d'autres solutions alternatives? Beaucoup plus légères, même peut-être provisoires, pourquoi pas? Le retour des deux ans de L'Atelier a-t-il vraiment fait sortir de la part des utilisateurs des besoins spécifiques quant à ces choses-là? Je pense par exemple justement à l'idée de fermer les étages. Est-ce que vraiment les utilisateurs attendent ça et ont besoin de ça? Je n'ai pas de réponse.

Globalement, je l'ai déjà dit hier, c'est nouveau le même débat, nous devons aussi nous interroger sur la priorité que nous mettons dans un investissement. Beaucoup de projets attendent leur réalisation. Le groupe CG demande le renvoi pour que le Conseil communal revienne avec des estimations chiffrées des travaux réellement nécessaires, à savoir la toiture et le raccordement au chauffage à distance (CAD), tout en économisant de très lourds frais d'étude. Quand on a des frais d'étude de CHF 1 million pour des travaux de CHF 4 millions, c'est 25%. Encore une fois, j'insiste pour rappeler que le soutien à la culture n'est absolument pas remis en cause par ce renvoi.

#### Rapport du groupe des Vert·e·s

**Bourgarel Gilles** (Vert·e·s). Lors du rachat du bâtiment en 2022 (message n° 13), il était déjà évident que des travaux devaient être entrepris, ne serait-ce que pour assurer la pérennité de la construction dont la couverture présentait des faiblesses et l'installation électrique des défaillances, notamment au niveau des combles où une partie de l'éclairage ne pouvait déjà pas être utilisée lors de l'inauguration de L'Atelier. Je l'ai constaté puisque je devais faire des visites guidées.

Par ailleurs, le succès de L'Atelier et les diverses activités qui s'y sont déroulées confirment le succès du concept et permettent, aujourd'hui, d'établir un projet adapté aux besoins et répondant aux normes de sécurité. Et oui, les normes de sécurité, nous sommes en Suisse, et pour un bâtiment à usage public les normes sont encore plus élevées que pour l'habitat, contrairement à ce que M. M. Page dit.

Cela fait maintenant plus de 600 ans que le bâtiment est en main de la Ville (dès 1424, l'école municipale y a été installée). Pour le détail de l'historique vous pouvez consulter la fiche qui lui a été consacrée (RBCI/ Fiche N° 29/2004, consultable en ligne sur E-periodica). Je ne vais donc pas vous faire toute l'historique. Le bâtiment est bien sûr classé en valeur A1 -maximale- il est donc de notre devoir d'en assurer la pérennité.

La sécurisation de la toiture, la mise en conformité des accès et des voies de fuite ainsi que celle de l'installation électrique ne peuvent être reportées, car l'inaction entraînerait à terme la fermeture au public. Elle pourrait même être ordonnée par la Préfecture. Le risque d'incendie lié à la vétusté de l'installation électrique est un point sur lequel il faut insister: L'Atelier/ancien grenier possède une des dernières grandes charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle à Fribourg, la seconde subsistante étant celle de l'Hôtel cantonal puisque la troisième était celle du Grand-Werkhof (1545) incendié en 1998 à cause d'une installation électrique obsolète et d'un radiateur électrique défectueux resté enclenché alors que le bâtiment avait été vidé en vue de sa transformation.

L'étude permettra de répondre aux questions qui ont été soulevées, comme la pertinence de déplacer l'accès principal sur le côté. Elle permettra de préciser les renforcements nécessaires à la parasismique et leur impact sur la construction, mais aussi d'affiner les voies de circulation et les accès de secours afin notamment d'en limiter l'impact sur le bâtiment, sans oublier le volet énergétique lié à ces travaux. Les coûts estimés ne correspondent donc pas à une réalisation de luxe, mais aux travaux nécessaires pour un usage public d'un bâtiment emblématique.

La question de la pose de l'échafaudage côté Sarine n'est peut-être pas aussi compliquée. J'ai suivi toute la transformation liée à l'installation du musée Gutenberg. Il y a, en effet, un large ressaut en béton au pied de la façade lié au renforcement de la falaise dans le courant du XX<sup>ème</sup> siècle. Des précisions pourraient être apportées par la personne qui a dirigé la transformation pour le musée Gutenberg pour le bureau Linder Zühlke, et qui est également la personne qui a dirigé les travaux de transformation de l'Hôtel cantonal.

La question des coûts de l'archéologie a également été posée. Lors de la création du musée Gutenberg, une partie du sous-sol a été excavée, des drains extérieurs ont été installés, et tous ces travaux ont fait l'objet de fouilles archéologiques préventives. Le bâtiment a été également complètement analysé. Donc, en principe, l'intervention archéologique devrait se limiter aux zones touchées par les travaux, et encore, à moins que l'emprise de la parasismique ne s'avère plus importante qu'estimée aujourd'hui, mais il ne devrait rien en coûter à la Ville puisque ce serait des travaux mis à l'enquête.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe des Vert·e·s vous recommande d'approuver le crédit de CHF 1'050'550.- TTC pour ce crédit d'étude, cela est d'autant plus nécessaire que nous connaissons les défauts du bâtiment en matière de sécurité, il est donc de notre responsabilité d'y remédier et de voter ce crédit.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Grady Véronique** (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 56 relatif au crédit d'étude pour l'assainissement, la mise aux normes et la transformation des bâtiments de L'Atelier.

La préservation du patrimoine bâti et son adaptation aux exigences actuelles en matière d'accessibilité, de sécurité et d'efficacité énergétique nous semblent essentielles. Le site de L'Atelier, situé au cœur du quartier historique du Bourg, mérite en effet valorisé dans le respect de son identité. Nous relevons également que les travaux envisagés permettront quasiment de doubler sa capacité d'accueil, la portant à 550 personnes.

Cela dit, le groupe libéral-radical tient à rappeler que la rénovation de bâtiments emblématiques ne doit pas se faire au détriment d'autres priorités communales, en particulier celles touchant directement à la jeunesse et à la qualité de l'enseignement. À cet égard, nous soulignons l'importance d'avancer également sur les projets liés aux bâtiments scolaires. Dans son bilan intermédiaire, le plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 relève que le CO du Belluard, prévu pour une capacité de 500 élèves, a atteint un pic de fréquentation de 765 élèves durant l'année scolaire 2023-2024. La rénovation du CO de Jolimont est, quant à elle, programmée pour 2030, une fois le Belluard remis en service, et devra alors pouvoir accueillir jusqu'à 1'200 élèves. Il est

essentiel que ces échéances soient respectées afin de garantir un enseignement de qualité dans des locaux adaptés aux besoins pédagogiques et à l'évolution démographique.

Nous saluons l'utilisation mixte des locaux afin de répondre non seulement aux besoins des habitant·e·s et des associations de la ville de Fribourg. En revanche, les affectations prévues pour les services communaux restent floues à nos yeux. Nous aimerais mieux comprendre quels services seront réellement présents sur le site, dans quelles proportions, et pour quelles fonctions, tout en identifiant les besoins exprimés.

On comprend les motifs de renvoi de nos préopinants, mais le groupe libéral-radical n'entend pas bloquer le projet et soutiendra ce message, tout en appelant à un traitement équilibré dans la priorisation des investissements dans le parc immobilier de la Ville, qu'il s'agisse de bâtiments dédiés aux infrastructures scolaires, sportives ou culturelles.

**Rugo Claudio (PA).** Malheureusement, je me suis mêlé les pinceaux ce soir, ça peut m'arriver aussi, et je n'ai pas pris mon texte. Cela sera donc de mémoire que je vais vous dire quelques remarques concernant ce bâtiment de L'Atelier.

Le Conseil communal a inventé un nouveau terme, c'est l'exemplarité en page 12. Dans tout ce message, il y a quatre à cinq fautes d'orthographe, je pense que c'est trop. Le Parti des Artistes n'est pas érudit en français, il en fait beaucoup. On me l'a encore fait remarquer hier. Lorsqu'il écrit, s'il envoie la nuit, malheureusement il envoie avec beaucoup de fautes d'orthographe, mais souvent, il paye des correcteurs. Je pense que la Ville, avec tous ceux qui ont lu et préparé ce message, on devrait arriver à éviter, par souci d'exemplarité, ces fautes d'orthographe qui relèvent d'un caractère amateur du Conseil communal. Je suppose que ce message a été probablement écrit par le juriste M. Capellini, un spécialiste de l'orthographe, on en avait déjà parlé. Le fait de parler autant d'incendies, je suppose aussi que l'architecte est M. Jean-Jacques Muller. J'ai l'habitude de travailler, de lire ces messages et à chaque fois on parle d'incendies, donc là ... et ça serait intéressant que l'on sache qui les écrit parce que le Conseil communal signe, mais ce n'est pas lui qui écrit tous ces messages. Il y a des architectes, on appelle des spécialistes, il faudrait que l'on sache qui c'est, comme ça on pourrait dire que c'est la politique des petits copains. Si tous les messages sont écrits par le même architecte, on pourrait dire que c'est la politique des petits copains.

C'est écrit 68 voix contre 1, M. E. Moussa nous l'a rappelé ce soir. Cette voix-là, qui s'opposait à l'achat d'un lieu pour la culture, c'est le Parti des Artistes et c'est encore une fois le seul message où on écrit le vote du Conseil général. Habituellement, on peut dire s'il a été accepté ou refusé. Là, on dit combien de voix et c'est une attaque personnelle que je prends à titre personnel.

J'avais vu juste parce que je le trouvais sombre, j'ai beaucoup de fois joué dans ce bâtiment. D'ailleurs, depuis 2022, on ne m'a jamais invité. Avant, au musée Gutenberg, j'avais fait trois-quatre interventions, ce qui était correct.

Maintenant, on va un peu plus loin. C'est une erreur monumentale au niveau de l'architecture que de vouloir redessiner le bâtiment. Il y a un escalier qui est très correct dans ce bâtiment, qui n'a jamais posé de problème, et on veut en fait le limiter, ce qui prend énormément de place. Bien sûr, ça en donne de la place, mais ça pose plein d'autres problèmes comme créer... Parce que remettre un autre escalier – il en faudra un autre pour l'évacuation en cas d'incendie –, c'est prendre un

problème, puis en faire un quand on l'enlève, puis en faire un autre quand on le refait ailleurs, et c'est justement ce qui justifie des millions excédentaires.

L'autre erreur concerne la petite restauration. On fait juste des cafés, mais on fait une grande terrasse. C'est écrit, on fait une grande terrasse et puis on ne fait aucunement concurrence à toutes les autres terrasses qui existent aux Arcades, aux Bourgeois, etc. Il y a une grande terrasse qui est prévue qui va jusqu'au musée Tinguely, si j'ai bien lu.

Les travaux, ça sera aussi du désagrément pour tous ceux qui y vont. D'ailleurs, on parle de 26'000 personnes, mais M. Murith est le principal locataire étant donné qu'il nous avait invités pour l'apéritif. Il fait ses réunions politiques avec le Centre pour l'élection des conseillers communaux. Donc, ça compte et ça montre que la politique occupe un pan important de ce bâtiment, qui n'est pas culturel, c'est un bâtiment fourre-tout. Contrairement à la Grange à Villars-sur-Glâne, qui est un bâtiment polyvalent clair, on peut y faire des mariages, des concerts, des baptêmes, des réunions. Là, au niveau de ce bâtiment de L'Atelier, c'est beaucoup plus sombre, je dirais qu'il est presque sordide.

Mme I. Sob, le mal est fait ...

**La présidente.** M. C. Rugo, vous arrivez au bout de votre temps de parole, je vous prie de terminer.

**Rugo Claudio (PA).** Oui, alors je termine comme tous les autres membres. ... , l'achat est déjà fait.

Voilà, on peut dire que L'Atelier perd un peu les boulons. La norme de sécurité du musée Gutenberg, alors on parle de normes, on dit que ce bâtiment est vétuste. C'est tout à fait faux parce que les normes de sécurité étaient déjà en vigueur au moment où le musée Gutenberg occupait cet espace. Actuellement, il n'y a pas de raisons de refaire ...

**La présidente.** M. C. Rugo, je ne peux pas vous laisser plus de temps que les autres personnes, je vous prie vraiment de terminer dans les dix secondes qui viennent.

[M. C. Rugo ne reprend pas la parole].

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Au nom du Conseil communal, je remercie tous les groupes qui ont exprimé leur soutien au présent message.

Les demandes de renvoi qui ont été déposées, si j'ai bien compris, demandent au Conseil communal de revenir avec un nouveau projet qui ne comporte que l'essentiel ou le strict minimum nécessaire. De l'avis du Conseil communal, c'est exactement ce qui est proposé dans ce message-là. On vous présente le strict minimum nécessaire en termes d'assainissement et on vous présente ce qui est strictement nécessaire en termes de réponse aux besoins des utilisateur·rice·s. Je laisserai évidemment le directeur de la Culture, le cas échéant, compléter étant donné qu'il y a eu l'une ou l'autre intervention qui questionnait ces besoins exprimés, notamment par la culture. Je ne vais pas empiéter sur ce domaine-là.

Par rapport aux quelques points émis concernant les aspects plus constructifs du projet:

Mme la conseillère générale I. Sob, représentante du groupe Le Centre/PVL, c'est un peu dommage que vous n'ayez pas cité la totalité du passage du message puisque la fin du passage que vous citez, vous le savez très bien, se termine avec la phrase suivante: "Elle devrait faire l'objet d'une analyse spécifique complémentaire en fonction de l'usage choisi pour les bâtiments". C'est exactement ce qui a été dit, également par le président de la Commission de l'édilité. L'état, on peut le qualifier de vétuste ou prendre n'importe quel autre nom. Néanmoins, la nécessité d'intervenir est avérée car on sait qu'il y a des choses qui sont plus ou moins ok et on sait qu'il y a certaines choses sur lesquelles on devra encore intervenir. Cela a été dit, et à l'époque estimé à environ CHF 5 millions. On n'est donc pas loin de l'estimation de l'époque, qui, encore une fois, se basait non pas sur une étude de faisabilité mais sur une autre étude, qui confirme donc que l'on n'est vraiment pas du tout dans un projet luxueux mais dans le strict minimum nécessaire pour remettre ce bâtiment public, et ça a été dit, à des normes de sécurité plus élevées que pour de l'habitat individuel.

Par rapport peut-être encore à l'intervention du groupe libéral-radical concernant la pondération ou la priorisation entre les différents besoins d'investissements, notamment en termes d'infrastructures scolaires. Evidemment, le Conseil communal est – et vous voyez à travers le plan financier la direction prise – plus que conscient de la nécessité d'investir aussi dans les infrastructures scolaires et extrascolaires. On en a eu un avant-goût lors du débat d'hier, on a eu lors du crédit d'étude pour le Jura B1, B2 et C également, et on en aura encore plein d'autres. En termes de CO, il faut comprendre que la cascade des interventions découle en fait de la construction du nouveau CO de Givisiez. Avec le CO de Givisiez, il y a un jeu de domino qui se déclenche derrière, et évidemment on suit tout ça de très près. Lorsque je dis on, il faut comprendre le Conseil communal dans sa totalité, mais de manière encore plus spécifique, évidemment, la direction des Ecoles, la direction des Finances et la direction de l'Edilité.

Ce que je pourrais encore ajouter évidemment, au nom du Conseil communal, c'est de vous prier de refuser ces deux demandes de renvoi et de soutenir le message tel quel.

**Dietrich Laurent, directeur de la Culture.** Du point de vue de l'utilisateur, j'apporte quelques informations ou constats, puisque c'est le Service de la culture qui a mené cette phase expérimentale ou cette phase test de presque deux ans, deux ans et demi.

Tout d'abord, le constat général est que le succès est au rendez-vous. Cela a démarré fort, et ça continue. On aurait aussi pu se dire qu'il y a un effet de nouveauté et ça va se tasser, or ce n'est pas le cas. L'intérêt augmente, et ce même si l'Etat a décidé de résilier le contrat concernant les mariages. Nous sommes d'avis que nous pouvons compenser ces recettes avec des locations, mais pas dans l'état actuel du bâtiment.

Le constat majeur, c'est la nécessaire séparation des espaces, c'est-à-dire que suivant l'événement qui se passe au rez ou au premier, on ne peut pas utiliser le deuxième et le troisième étage. On arrivera donc à mieux exploiter le bâtiment, voire à mieux générer des recettes supplémentaires visant des publics différents si on fait cette séparation des étages.

Cela étant dit, si on laissait le bâtiment tel quel, on aurait un problème de sécurité, c'est-à-dire que l'on devrait en limiter l'accès. Si on ne limitait pas l'accès, on devrait mettre en place des personnes formées pour encadrer le public et les acteur·rice·s culturels, sociaux ou autres présents dans ce bâtiment. On devrait donc engager du monde. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure possibilité

aujourd'hui. Et puis, si on veut séparer le bâtiment, ça veut dire que l'on doit changer les circulations pour que l'on ait un accès dédié aux différents étages.

Voici ce qu'a donné, en hyper résumé, cette phase exploratoire qui avait été promise pour présenter un message en vue de la réaffectation définitive.

**La présidente.** Nous sommes saisis de deux demandes de renvoi qui, vous me corrigerez si je me trompe, demandent en substance la même chose: davantage de précisions sur les coûts et de revenir avec des estimations chiffrées.

Nous allons donc voter sur ces demandes en une fois. Cette manière de procéder est-elle contestée?

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Notre groupe demande principalement un renvoi pour pouvoir se limiter aux exigences légales minimum, mais si vous estimatez que c'est synonyme de la motivation des collègues du Centre Gauche, je vous laisse l'interpréter ainsi, Mme la présidente.

**La présidente.** J'en conclus que vous ne vous opposez pas à ce que l'on vote sur une seule demande de renvoi.

Mme I. Sob, maintenez-vous donc formellement cette demande de renvoi?

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Oui, nous maintenons la demande de renvoi.

**La présidente.** M. M. Page, maintenez-vous aussi formellement votre demande de renvoi?

**Page Maurice** (CG). Oui, Mme la présidente.

#### Vote sur la demande de renvoi

**C'est par 41 voix contre 24 et 1 abstention que le Conseil général refuse la demande de renvoi.**

**Ont voté en faveur de la demande de renvoi:** 24 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Page Maurice (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG)

**Ont voté contre la demande de renvoi:** 41 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Krienzbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Woerffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**S'est abstenue:** 1 Cheda Béa (CG)

Examen de détail

L'entrée en matière étant acceptée et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 56.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 47 voix contre 13 et 6 abstentions, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin);
- le message du Conseil communal n° 56 du 19 mai 2025;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de **CHF 1'050'550.- TTC** pour l'étude en vue de l'assainissement, de la mise aux normes et de la transformation des bâtiments de L'Atelier, sis place de Notre-Dame n°14 et n°16 à Fribourg.

2021-2026 – Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2025

**Article 2**

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement du 15 septembre 2020 des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le 2 juillet 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui:** 47 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté Non:** 13 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Page Maurice (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 6 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

---

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 93 (2021-2026) de Mmes et MM. Leyla Seewer (PS), Fanny Delarze (PS), Sophie Delaloye (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire une option divers ou d'abandonner la mention de genre dans les formulaires administratifs**

**Steiert Thierry, syndic.**

cf. annexe.

Pour ce qui concerne le postulat n° 93, la réponse du Conseil communal en résumé est la suivante.

### Contexte

Le débat sur la reconnaissance administrative des personnes non binaires a pris de l'ampleur ces dernières années, tant sur le plan international que national. Plusieurs pays, comme mentionné par les postulant·e·s, ont déjà introduit des options alternatives au genre binaire dans divers documents officiels. En Suisse, la question a également été examinée par les autorités fédérales.

Le Conseil fédéral a toutefois décidé, dans son rapport en réponse à deux postulats du Parlement, qu'il a adopté lors de sa séance du 21 décembre 2022, de ne pas introduire pour l'heure une troisième option pour l'inscription du sexe (autre ou indéterminée) dans le registre de l'état civil et de ne pas abandonner la mention du genre, estimant notamment que les conditions sociales et juridiques nécessaires à une telle évolution n'étaient pas réunies. Des adaptations de la Constitution et des lois fédérales et cantonales seraient par ailleurs nécessaires.

Les collectivités communales disposent toutefois d'une certaine autonomie et marge de manœuvre dans la conception de leurs formulaires administratifs, dès lors qu'ils ne touchent pas directement à des domaines strictement régis par le droit cantonal ou fédéral, comme l'état civil.

### Situation actuelle à la Ville de Fribourg

Actuellement, certains formulaires administratifs de la Ville de Fribourg comportent une mention du genre, généralement sous les formes des cases "Madame" ou "Monsieur". Dans certains cas, la collecte de cette donnée est imposée par des obligations légales cantonales ou fédérales, notamment lorsqu'il s'agit de dossiers liés à des subventions, des assurances sociales ou à des obligations statistiques. Par exemple, le registre des habitants doit contenir un certain nombre de données, dont celle relative au sexe de la personne.

Toutefois, dans de nombreuses situations, la mention du genre n'est pas indispensable au traitement administratif et plusieurs services communaux ont déjà abandonné cette mention dans leurs formulaires destinés à la population.

### Faisabilité de la demande des postulant·e·s

L'introduction d'une option "divers" ou la suppression de la mention du genre dans les formulaires communaux est techniquement envisageable pour une partie des prestations communales.

Toutefois, une telle adaptation nécessiterait:

- une analyse détaillée des processus administratifs afin de déterminer les formulaires concernés (une première analyse succincte a déjà été effectuée dans le cadre de cette réponse);
- une adaptation des formulaires et solutions informatiques (par exemple systèmes de saisie en ligne) concernés;
- une coordination avec les Services cantonaux et fédéraux lorsque les formulaires communaux s'insèrent dans des processus partagés;
- une sensibilisation du personnel communal à ces nouvelles pratiques.

La suppression du genre dans les formulaires administratifs aurait en effet des implications pour l'échange d'informations entre la Confédération, les cantons, les communes et les particuliers, ainsi que pour l'utilisation des données. Une approche coordonnée avec les autorités compétentes serait ainsi nécessaire pour garantir la cohérence et la fluidité des processus administratifs.

Il conviendrait par ailleurs de veiller à ce que de telles modifications n'engendrent pas de difficultés juridiques ou administratives ultérieures pour les personnes concernées.

Finalement, pour les informations liées au genre servant également à des fins de correspondance et de civilité (formule d'appel), des solutions pragmatiques et adaptées à la pratique devraient ici être trouvées.

#### Mise en œuvre des demandes des postulant·e·s à la Ville de Fribourg

L'introduction d'une option supplémentaire "divers" (ou équivalent) pour l'inscription du sexe dans les formulaires communaux n'est, de notre point de vue, pas à privilégier tant que cela n'a pas été décidé et réglé au niveau fédéral.

Le Conseil communal est cependant prêt à procéder à l'abandon de la mention du genre sur les formulaires administratifs communaux lorsque cette information n'est pas strictement nécessaire à la prestation administrative concernée ou qu'elle n'est pas exigée par le droit supérieur.

Un inventaire complet des formulaires administratifs utilisés par les Services communaux sera dès lors réalisé. Il conviendra alors de distinguer les formulaires liés à l'état civil ou à des législations fédérales et cantonales des formulaires purement communaux. Il sera ensuite procédé à une adaptation des formulaires et solutions informatiques concernés. Le cas échéant, une coordination avec les Services cantonaux et fédéraux sera faite lorsque les formulaires communaux s'insèrent dans des processus partagés.

La mise en œuvre de ces adaptations (modifications des formulaires, paramétrage des logiciels et outils informatiques, sensibilisation du personnel) sera faite de manière progressive au sein de l'administration communale. On peut envisager que les modifications soient effectives pour le début 2026.

#### Conclusion

Le Conseil communal partage les préoccupations exprimées par les postulant·e·s en matière d'inclusivité et de lutte contre les discriminations. Il s'agit d'ailleurs de l'un des six objectifs de législature: "La Ville de Fribourg favorise l'intégration en tenant compte de la diversité". Il estime ainsi opportun d'engager un examen systématique des formulaires administratifs de la Ville de Fribourg afin d'identifier les cas où la mention du genre peut être supprimée, lorsque celle-ci n'est pas indispensable à la prestation administrative concernée ou qu'elle n'est pas exigée par le droit supérieur. La mise en œuvre de ces adaptations sera réalisée de manière progressive au sein de l'administration communale.

Par cette démarche, le Conseil communal réaffirme son engagement pour une administration inclusive et attentive à la diversité de ses habitant·e·s.

**Seewer Leyla (PS).** Wir haben die Antwort des Gemeinderats zur Kenntnis genommen.

Die Tatsache, dass sich die Stadt Freiburg dazu verpflichtet ihre Verwaltungsformulare systematisch zu überprüfen, um die Angabe des Geschlechts auf zwingend notwendige Fälle zu beschränken, stellt einen erfreulichen Fortschritt dar.

Cela étant dit, nous regrettons que le Conseil communal n'ait pas adopté une posture en adéquation avec les enjeux actuels et n'ait pas usé de sa marge de manœuvre. Une telle orientation aurait permis à la Ville de Fribourg de se positionner comme pionnière en matière d'inclusivité.

Nous regrettons également que des raisons essentiellement organisationnelles, techniques et surtout de sensibilisation du personnel puissent être un frein à la reconnaissance de la non binarité de certaines personnes de la ville de Fribourg dans les formulaires administratifs.

Enfin, nous espérons que cette première étape, à savoir le réexamen systématique des formulaires administratifs pour limiter la mention du genre aux seuls cas strictement nécessaires, ...

**La présidente.** Mme L. Seewer, vous êtes arrivée au bout de votre temps de parole, merci de terminer.

**Seewer Leyla (PS).** ... ouvrira la voie à des mesures plus ambitieuses dans un avenir proche, afin que chaque personne puisse se sentir pleinement reconnue au sein de notre ville.

Le postulat n° 93 est ainsi liquidé.

---

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 (2021-2026) de Mme et M. Samuel Jordan (PS) et Sophie Delaloye (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de proposer à la population de la ville et de l'agglomération la gratuité des transports publics quatre samedis par année**

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.**

cf. annexe.

Merci à toutes les personnes qui ont posé ce postulat, cela nous permet de donner en résumé, là aussi, un petit aperçu des démarches actuelles que nous sommes en train de discuter avec Frimobil, mais aussi, évidemment, au sein du Conseil communal.

Evidemment, la promotion de la mobilité douce et l'encouragement aux transports en commun représentent un des enjeux essentiels pour le Conseil communal, mais évidemment aussi pour la ville

et pour tou·te·s les visiteur·euse·s des différents événements. Nous avons déjà démarré plusieurs actions. La plus marquante peut-être est la gratuité totale sur la zone 10 et 11, le jour de la Saint-Nicolas, qui marche très bien, mais aussi les cartes pour les hôteliers, pour les visiteurs et le tourisme de la Ville.

Il avait été prévu au budget 2024 de prévoir une gratuité pour quatre samedis par an. Le secteur du Développement économique a étudié la possibilité de les mettre en décembre, ça n'a pas forcément été soutenu par les milieux concernés puisque ce sont les meilleures journées commerçantes de l'année. Ensuite, on a étudié la possibilité de faire sur des événements, par exemple le Morat-Fribourg qui est un événement majeur, le Carnaval, la Fête de la musique. Il s'avère que, comme vous le voyez dans le texte, il y a trois modèles possibles, mais il n'y en a pas beaucoup plus. Soit on offre tout gratuitement, soit on a une sorte de billet intégré, ça c'est le modèle plutôt pour les matchs de Gottéron, ou alors on a une offre numérique, mais il est extrêmement difficile, aujourd'hui, lors d'un périmètre ouvert, de pouvoir faire autre chose qu'une gratuité totale.

Il faut savoir en outre que la gratuité totale, en fait, ça coûte très cher, c'est un montant qui est estimé par Frimobil mais qui, pour une ou deux zones, revient entre CHF 20'000.- et CHF 40'000.- par jour. C'est donc un montant très important. Je rappelle que la zone 10 va au-delà du territoire communal, on doit donc prendre contact avec l'Agglomération, sinon on subventionne d'autres communes, ce qui est difficile à vendre.

Donc voilà, tout ça pour vous dire que l'on suit le sujet. Les deux actions pour l'instant sont maintenues, les cartes pour l'hôtellerie et la gratuité à la Saint-Nicolas, mais il faut encore que l'on essaie de trouver avec les TPF et avec les acteurs, par exemple Carnaval, une solution pour un billet intégré si on achète une médaille. C'est le genre de réflexion que l'on est en train de mener, mais on doit le faire évidemment avec les porteurs de projets et les organisateurs de manifestations. Voilà pour le résumé du Conseil communal, Madame la présidente.

**Jordan Samuel (PS).** Nous remercions chaleureusement le Conseil communal pour sa réponse circonstanciée et attentive au postulat déposé par Sophie Delaloye et moi-même.

Nous sommes satisfaits de constater que les objectifs portés par ce postulat – encourager la mobilité douce, dynamiser la vie urbaine et faciliter l'accès aux éléments culturels, touristiques et commerciaux – sont pleinement en phase avec les priorités de la Ville et de l'Agglomération. Cette convergence est un signal fort pour les habitant·e·s du Grand Fribourg.

Nous saluons la volonté de l'Exécutif d'étudier plusieurs modèles de mise en œuvre, avec une attention justifiée aux impacts financiers et à l'équité entre manifestations. C'est une approche pragmatique que nous soutenons.

Enfin, nous donnons rendez-vous au Conseil communal lors des discussions budgétaires 2027, afin de poursuivre ensemble ce dialogue constructif et faire aboutir une mesure attendue, réaliste et porteuse de bénéfices concrets pour les populations du Grand Fribourg.

Le postulat n° 138 est ainsi liquidé.

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139 (2021-2026) de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Benoît Dietrich (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Sonja Gerber (PS) et Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'examiner la possibilité de lancer la requalification du boulevard de Pérrolles plus rapidement que prévu**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal est pleinement conscient de l'importance stratégique du boulevard de Pérrolles. En ce sens, le besoin de requalification de cet axe urbain a été acté dans le PAL et dans les projets d'agglomération de générations successives. Toutefois, la priorisation et la planification d'un tel projet d'infrastructures hautement complexes et coûteux doit se faire sur la base d'une pesée des intérêts réfléchis et dépendant d'un grand nombre d'acteurs et de facteurs. Autrement dit, pour le PA5, les carottes sont cuites.

Sur la base de tout ce qui précède dans le cadre du PA5 accepté par le Canton et déposé ce lundi 30 juin auprès de la Confédération, le Conseil communal a retenu que le projet de requalification du boulevard de Pérrolles doit être classé en priorité C au PA5. Le Conseil communal ne peut donc pas satisfaire la demande des postulant·e·s dans le cadre du PA5.

Il est précisé que d'une génération à l'autre des projets d'agglomération, les mesures inscrites peuvent être librement reprises et repriorisées à la hausse comme à la baisse. Concrètement, cela signifie qu'une mesure classée en priorité C au PA5 pourrait être retranscrite en priorité A ou B au PA6 ou 7 ou 8. Cela signifie que la priorisation proposée dans le cadre des projets d'agglomération doit être comprise comme un élément de planification dynamique et évolutif et non pas comme un élément immuable. Il en va sans dire que le moment venu, soit lors de l'élaboration du PA6, le Conseil communal réexaminera la pertinence et l'opportunité d'inscrire en priorité A ou B le projet de requalification du boulevard de Pérrolles.

**Gerber Sonja (PS).** Wir danken dem Gemeinderat für die ausführliche Antwort und stellen zumindest erfreut fest, dass der Gemeinderat das Potential des Boulevard de Pérrolles ebenfalls als wichtiges städtebauliches Element sieht, sowohl für die Aufenthaltsqualität als auch für die Attraktivität des Zentrums.

Pour le reste, même si les raisons avancées pour le classement en priorité C dans le PA5 peuvent s'entendre, il est fortement regrettable que cela reporte toute requalification concrète au-delà de 2036. Cela ne correspond pas tout à fait à ce que nous avions demandé dans le postulat, à savoir de prioriser ce projet.

Dans ce sens, nous encourageons le Conseil communal à initier dès à présent les études préliminaires nécessaires, afin de permettre une revalorisation plus ambitieuse du projet dans le cadre du PA6 et d'avoir des carottes fraîches à manger.

Le postulat n° 139 est ainsi liquidé. \_\_\_\_\_

**11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 141 (2021-2026) de Mme et MM. François Miche (PS), Laurent Woeffray (PS) et Sophie Delaloye (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de développer les offres en matière de jeux urbains**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal est conscient et accorde une importance particulière au jeu et au mouvement dans l'espace urbain. Comme le relèvent les postulants, la Ville de Fribourg a, parmi une multitude d'actions et d'initiatives, récemment rénové de nombreuses places de jeux et mis à disposition plusieurs infrastructures et éléments de mobilier dans l'espace public pour le jeu, la musculation et, de manière plus générale, pour les loisirs.

L'état des lieux dressé dans la réponse écrite illustre que, de manière générale, la Ville de Fribourg dispose aujourd'hui d'une offre de jeux urbains qui est certes satisfaisante, à la fois sous l'angle quantitatif et qualitatif, mais qui peut néanmoins encore évoluer et s'améliorer.

La présente réponse écrite, beaucoup plus exhaustive, renseigne également sur les principales actions d'entretien et d'améliorations ponctuelles de l'offre prévues à court terme sur le territoire communal. Des perspectives d'amélioration de l'offre à moyen et long termes sont également esquissées, avec notamment une identification de potentiels futurs projets et une réflexion sur la notion de ville ludique et sur le potentiel des aménagements légers et transitoires. La réalisation des perspectives d'amélioration à moyen et long termes dépend néanmoins des décisions budgétaires encore à prendre.

**Miche François (PS).** Avec mes collègues co-auteurs, nous remercions le Conseil communal pour sa réponse détaillée. En effet, depuis la transmission du postulat, fait fort rare, une partie des nouvelles installations et espaces de rangement a déjà été réalisée et le solde devrait être terminé pour décembre. Un tout grand merci et j'applaudis.

Le postulat n° 141 est ainsi liquidé.

---

**12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 143 (2021-2026) de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) et Stefania Boggian (Vert·e·s) lui demandant d'étudier les conditions cadres pour garantir la mise en oeuvre du pilier social du label SNBS des projets urbanistiques et architecturaux en ville de Fribourg**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal a développé des objectifs clairs visant le développement de la Ville dans le respect des trois piliers du développement durable. Dans le domaine de la planification et de la construction, il a développé une stratégie qui repose justement sur le SNBS, mis en place par la Confédération. Comme cela a été développé dans la réponse écrite, le SNBS est un outil solide pour intégrer les enjeux sociaux dans les projets de construction de bâtiments, d'infrastructures ou de quartiers. L'application de ces outils, actuellement en phase de test, vous le savez avec Vignettaz B, aboutira à un nouveau cadre stratégique, adapté selon une analyse des bénéfices et des ressources nécessaires. Les répercussions financières seront analysées sur la base des retours d'expériences.

Cela étant, le recours au référentiel du SNBS ne limite pas les projets dans la considération de problématiques et enjeux sociaux supplémentaires. Par exemple, les projets de constructions publiques intègrent désormais des WC non genrés selon les possibilités, à l'instar du projet de l'école de la Vignettaz B cité dans la réponse écrite. De plus, depuis 2023, des protections hygiéniques gratuites sont mises à disposition dans les écoles et les bâtiments administratifs, comme vous le savez, c'est une initiative qui découle d'un postulat déposé et transmis par le Conseil général. Toute démarche doit cependant faire l'objet d'une analyse financière pour s'assurer que les bénéfices qui en découlent sont proportionnés par rapport aux moyens investis.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).** Nous remercions le Conseil communal, M. E. Moussa et ses Services, pour le rapport établi qui se veut une présentation des diverses facettes du label SNBS (quartiers, infrastructures, etc.)

Le rapport n'entre pas vraiment en dialogue avec nos questionnements centrés sur les défis sociaux de l'urbanisation; nous voulions comprendre comment la Ville de Fribourg entend prendre en mains les principaux enjeux sociaux, parce que, justement, le label SNBS est une opportunité fantastique de le faire.

La réponse élaborée est une présentation détaillée, studieuse (que nous avons étudiée par nous-mêmes dans différents sites dédiés et auprès de spécialistes du label SNBS avant de déposer le postulat). Nous nous attendions à plus de réflexions sur les modalités concrètes d'assumer de manière proactive les responsabilités communales "pour traiter les problèmes sociaux engendrés par les mutations de la Ville". Rien n'est dit de stratégies de gouvernance publiques découlant du label pour, par exemple:

- gérer concrètement les défis sociaux engendrés par la densification, pour les quartiers en expansion? Nous pensons à Pérrolles, ...

**La présidente.** Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, je vous prie de conclure, vous avez seulement une minute pour exprimer votre satisfaction par rapport à la réponse au postulat.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).** Ah oui, alors je vais faire plus vite. Donc je disais, un deuxième exemple:

- comment faciliter la sécurité alimentaire de la population ou y assurer le développement d'espaces de vie et la création de lieux publics?

Je retiens donc que les moyens financiers pour assurer cet axe social du label seront évalués à la suite des expériences, comme vous le dites, et qu'un nouveau cadre stratégique sera conclu.

**La présidente.** Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, vraiment je vous demande de terminer, s'il vous plaît.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).** Je remarque aussi que des initiatives concernant des opportunités ou des besoins spécifiques qui ne sont pas couverts par le label seront possibles. J'en remercie la Ville.

Le postulat n° 143 est ainsi liquidé.

---

**13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 154 (2021-2026) de MM. Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'augmenter les subventions pour les façades solaires**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Avec l'augmentation des subventions fédérales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les installations verticales, la Ville offre désormais également un soutien financier accru à ces installations. Le Conseil communal considère que ces nouvelles aides sont suffisantes et ne prévoit pas d'augmentation supplémentaire pour le moment. Toutefois, la Commune poursuivra l'évolution de l'efficacité de ces mesures de soutien et évaluera, le cas échéant, si les adaptations sont nécessaires.

Par ailleurs, il convient de souligner que le potentiel des installations photovoltaïques verticales est particulièrement intéressant pour les grands bâtiments, notamment les tours d'habitation sous réserve de l'intégration possible dans le contexte paysager et bâti, notamment en lien avec les pics, les paysages d'intérêt cantonal, le PAL, le patrimoine, la biodiversité, l'environnement, etc. La rentabilité de tels projets repose sur la mise en place de systèmes optimisant l'autoconsommation de l'énergie produite. À cet effet, la Ville prévoit d'organiser en 2025 une séance d'information portant sur les possibilités de mutualisation de la consommation énergétique, donc les regroupements pour la consommation propre, communauté d'autoconsommation, etc. Cette initiative vise à encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques dans les grands bâtiments et donc également des installations verticales.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal prévoit premièrement de continuer à soutenir les installations solaires photovoltaïques, notamment verticales, via le programme de subventions communales, étant précisé que l'augmentation du bonus du programme "Pronovo" permet à la Ville de renforcer également son soutien aux installations solaires verticales et, deuxièmement, de poursuivre le monitoring du programme de subventions et de l'adapter en fonction des besoins.

**Stöckli Jérémie** (Vert·e·s). Le Conseil communal considère que ces nouvelles aides sont suffisantes et ne prévoit pas d'augmentation supplémentaire pour le moment. Nous espérons sincèrement nous tromper, mais nous doutons fortement que ces nouvelles aides soient suffisantes. Enfin, cela dépend évidemment de l'objectif, mais si l'objectif est que de telles installations soient réalisées sur le territoire communal, nous nous réjouissons de voir le bilan dans quelques années. Le Conseil communal s'étant engagé à faire ce bilan, nous resterons attentifs et reviendrons sur le sujet dans quelques années, en espérant que ce ne seront pas juste quelques années de perdues pour la transition énergétique.

Le postulat n° 154 est ainsi liquidé.

---

**14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155 (2021-2026) de MM. Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser des façades solaires sur les bâtiments communaux**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

La Ville de Fribourg, par le Conseil communal, partage l'avis des postulants et souhaite développer des projets d'installations solaires verticales sur les bâtiments communaux. Dans cette optique, une étude du potentiel de ces installations est en cours, grâce au crédit d'investissement qui a été voté par le Conseil général dans le cadre du budget 2025. Le résultat de cette étude pourrait aboutir à la mise en place de telles installations solaires verticales dans les années à venir.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal prévoit premièrement de finaliser l'étude sur le potentiel des installations solaires verticales actuellement en cours, objet du crédit d'étude votée par le Conseil général en décembre 2024, et deuxièmement de réaliser, une fois l'étude finalisée, les études de détail pour le potentiel identifié et avéré.

**Stöckli Jérémie** (Vert·e·s). Cette réponse nous satisfait beaucoup plus que la précédente. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'une étude est en cours et attendons impatiemment ses résultats, en espérant qu'ils seront concrétisés rapidement ces prochaines années, notamment sur toutes les nouvelles constructions à venir de la Ville.

Le postulat n° 155 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.53 à 21.06 heures.

---

## 15. Décision quant à la transmission des postulats:

**La présidente.** Lors de sa séance du mercredi 4 juin 2025, le Bureau a unanimement qualifié tous les objets parlementaires figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

Je donne la parole à M. le syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal au sujet de la recevabilité des objets parlementaires à l'ordre du jour.

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal considère tous les postulats figurant à l'ordre du jour comme recevables. Sur la transmission, je m'exprimerai postulat par postulat.

**La présidente.** Y a-t-il une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou l'autre des postulats? Tel n'est pas le cas. Nous considérons donc que tous les postulats sont recevables. Les modalités de vote pour la transmission des postulats sont les suivantes:

Bouton accepter	accepter la transmission
Bouton refuser	refuser la transmission
Bouton abstention	abstention

- n° 192 de MM. Hervé Bourrier (PS), Samuel Jordan (PS) et Grégory Grin (PLR)  
intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'octroyer une contribution financière  
aux associations de quartier de la ville de Fribourg"

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission pour étude de ce postulat.

**Bourrier Hervé (PS).** Parler de l'importance des diverses associations qui œuvrent dans les quartiers, de leur dynamisme, de leur importance pour la qualité de vie, l'intégration, la valorisation de la diversité et la préservation du lien social, c'est enfouir des portes ouvertes.

Mais il est vital de les soutenir pour qu'elles puissent relayer les besoins et le vécu au quotidien des habitant·e·s, proposer des améliorations et promouvoir le changement. Elles sont aussi parfois utilisées comme premier guichet entre les habitant·e·s et les services de la Ville.

Les associations dites de quartier n'ont pas le monopole ou la seule légitimité de représenter l'ensemble des habitant·e·s. D'autres associations, groupements, projets ou sociétés développent également des activités à l'échelle des quartiers. Ensemble, elles permettent de répondre à la riche diversité de notre population.

Malgré l'importance de leurs missions, ces nombreuses associations qui n'existent que grâce au bénévolat sont souvent confrontées à un manque de ressources et ne peuvent pas répondre à toutes les sollicitations. La générosité des habitant·e·s et des commerces ne suffit plus à couvrir les besoins; l'engagement bénévole s'essouffle dans un contexte de hausse du coût de la vie, face aux enjeux

urbains qui se complexifient et à nos modes de vie qui s'individualisent. Faute de soutien, certaines initiatives disparaissent, affaiblissant l'attractivité et la vitalité des quartiers et de la ville.

Nous demandons à la Ville d'étudier la possibilité d'octroyer des ressources aux associations qui œuvrent dans les quartiers, pour les soutenir, de manière équitable et durable dans leurs missions de cohésion sociale.

Imaginons par exemple, une contribution financière annuelle, stable leur permettant de lancer ou de garantir la pérennité de leurs activités. Il est évident alors qu'elles devraient démontrer la bonne utilisation de toute contribution financière au travers des projets que cela leur permettrait de mener ou des activités qu'elles pourraient ainsi pérenniser.

**La présidente.** Vous êtes arrivés au bout de votre temps de parole.

**Bourrier Hervé (PS).** D'autres formes de soutien sont aussi envisageables, comme des moyens mutualisés en informatique, des aides à la communication publique, des facilitations administratives, formations, secrétariat partagé etc.

Mais ce soir, c'est de votre soutien dont nous avons besoin, chères et chers collègues, qui êtes aussi les porte-parole de vos quartiers.

**Murith Simon (Le Centre/PVL).** Le groupe Le Centre/PVL partage le constat de ce postulat: les associations de quartier jouent un rôle essentiel pour la vie démocratique, la cohésion sociale et l'animation locale. Oui, leur engagement est précieux. Et oui, les moyens manquent souvent, ça a été dit, c'est enfoncer une porte ouverte de le dire.

Mais la réponse proposée – on a entendu une sorte de nuance à l'oral par rapport au postulat que nous avons lu –, c'est une contribution financière annuelle quasi automatique, stable, toujours la même qui nous semble à la fois simpliste, inadaptée et malvenue dans le contexte actuel.

D'abord pour une raison de principe. Aucune autre association, qu'elle soit culturelle, sportive ou sociale, ne bénéficie d'un financement automatique annuel assuré. Elles ont pourtant aussi des besoins et reposent essentiellement sur un bénévolat qui s'essouffle. Toutes doivent présenter des projets concrets qui sont ensuite évalués pour avoir un soutien. Pourquoi créer une exception pour les associations de quartier et créer une forme de subvention automatique?

Ensuite pour une raison budgétaire. Pour donner de l'argent, il faut en avoir. La Ville de Fribourg s'apprête à traverser des exercices déficitaires, a une situation financière périlleuse et engager de nouvelles dépenses annuelles supplémentaires automatiques sans critères, sans dynamique de projet, serait responsable. Nous devons stopper l'hémorragie, pas l'accélérer.

Enfin pour une raison de cohérence politique. La Ville développe actuellement une politique des quartiers selon l'objectif fixé dans son programme de législature. Les premières démarches participatives ont déjà eu lieu et vont aboutir à une phase pilote que l'on espère voir rapidement. J'ai assisté à la première conférence des quartiers tenues dans ce cadre. Le manque de moyens a été mis en évidence comme frein, à côté d'autre freins, aucun·e participant·e n'a évoqué l'envie d'un chèque

en blanc. Tou·te·s attendent la mise en place d'un cadre solide et équitable, où les projets peuvent se coconstruire entre Ville et quartiers et où la dynamique associative est concrètement valorisée.

A titre d'exemple, c'est précisément ce qu'a fait la Ville de Lausanne, avec ses contrats de quartiers: un processus où Ville et quartiers prévoient ensemble, dans un processus participatif et structuré, des projets de quartier concrets et financés. Cette voie nous semble bien plus porteuse.

**La présidente.** Je vous demande de terminer votre prise de parole.

**Murith Simon** (Le Centre/PVL). Construire des quartiers vivants et dynamiques, oui. Offrir un chèque blanc sans objectifs, non. Nous refuserons donc la transmission de ce postulat.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG). Comme vous le savez –pas besoin de déclarer mes liens d'intérêts–, toute politique publique permettant de renforcer la démocratie locale, me réjouit; chaque initiative pour soutenir des collectifs d'habitant·e·s qui œuvrent au bien commun me semble même indispensable. C'est pourquoi je salue le postulat de mes collègues.

Je souligne l'idée judicieuse de prendre en compte toutes les associations qui œuvrent pour et dans leur quartier. En effet, pour tenir compte de leur diversité, de leur configuration (urbanistique, sociodémographiques, environnementales, économiques), des populations aux besoins, aux réalités et aux modes de vie différents, il paraît nécessaire et équitable, d'encourager une diversité de collectivités bénéficiaires.

Dans les quartiers de notre ville, de nombreux organismes s'activent pour développer le vivre ensemble, la solidarité, la culture, l'accès à l'art, le sport pour tous et toutes, etc., de beaux projets sont portés par de multiples associations.

Rappelons que le fait même de savoir créer une association est un marqueur social. Tous les groupes sociaux ne sont pas en mesure de le faire, ce qui veut dire que des segments de la population ne sont pas présents au sein de nos associations et que leurs besoins, leurs idées restent invisibles, parce que peu relayées.

Une mesure qui ne favoriserait que certaines associations serait insuffisamment inclusive et peu innovante. Elle pourrait même privilégier ceux et celles qui savent faire valoir leurs points de vue et leurs droits. Il serait discriminant de ne soutenir que les dites associations de quartier, d'ailleurs ni labellisées, ni soumises à des critères de reconnaissance.

Pour rejoindre la diversité des habitant·e·s d'un quartier, faire valoir leurs réalités multiples ne peut se faire qu'au travers de soutiens à une pluralité d'organismes.

Dans la perspective de la future politique de quartiers, le soutien pourrait aussi se faire au travers d'appels à projets annuels – je rejoins l'idée de mon collègue – ouverts à tout acteur collectif agissant pour et dans un quartier. Ces appels thématiques, pourraient rejoindre notamment certaines priorités des programmes de législatures, des besoins établis et des demandes d'habitant·e·s, des postulats du Conseil général. Je pense aux différents postulats sur la santé mentale.

Avec un tel dispositif ouvert, la manne publique rejoindrait les besoins de la population et ceux du riche tissu associatif.

**La présidente.** Je vous demande de terminer votre prise de parole.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG). C'est pourquoi, je nous encourage à soutenir le postulat n° 192 qui propose des soutiens aux acteurs associatifs engagés pour leur quartier avec les habitant·e·s.

**Mauron Valentine** (Vert·e·s). Ce postulat a engendré de vives discussions au sein de notre groupe. La question centrale s'inscrit dans les objectifs et missions de chaque association de quartier: quelles sont les raisons d'existence de ces associations, quels sont leurs objectifs? De par la variété d'organisation de ces associations, également de par les différences constatées de leurs moyens financiers, les besoins ne sont pas les mêmes et les avis de notre groupe sur le contenu du postulat sont partagés. Si la contribution financière pourrait être bénéfique à certaines associations, elle ne fait pas l'unanimité. Cette contribution pourrait plutôt prendre la forme de prestations – un soutien logistique par exemple. Un soutien "à la carte" aurait davantage de sens en vue de répondre de manière adéquate aux besoins des associations. Il existe en effet une liberté de conscience des associations et la défense des intérêts de quartiers doit être indépendante des intérêts de la Ville, des subventions croisées pourraient créer des conflits d'intérêts. Par ailleurs, le Conseil communal a défini dans son plan de législature un objectif clair quant au développement d'une politique des quartiers. Trois conférences ont déjà eu lieu et une phase pilote va démarrer cette année encore. Il semble à certains d'entre nous pertinent de laisser le temps à ce projet de se mettre en route.

Vous l'aurez compris, le groupe votera de manière bigarrée.

**Rugo Claudio** (PA). Madame la présidente, je vous rappelle que nous avons voté dans ce Conseil pour ne pas limiter le temps de parole. J'espère que vous en tiendrez compte.

**La présidente.** Le temps de parole est limité, ça a été voté par le Bureau et revoté d'ailleurs il y a quelques mois, donc ces temps de parole ont été confirmés par le Bureau.

**Rugo Claudio** (PA). La vitesse à laquelle vous parlez influence ma nervosité et c'est mauvais. C'est pour ça que je vais déposer un recours à la Préfecture concernant le temps de parole. Il est prêt chez moi. Le Conseil général n'a pas revoté là-dessus.

Par contre, j'en viens au postulat. Je remercie les postulants d'avoir déposé ce dossier-là. La preuve en est, chacun a un avis et accepter le postulat, ça veut dire que l'on connaîtra ainsi l'avis du Conseil communal. Pour ma part, je reconnaît le travail extraordinaire que font les associations de quartier et il faut commencer peut-être par ces 10 associations de quartier pour après faire la même politique pour le sport. Je donne deux exemples, nettoyage des berges de la Sarine sortie des aînés, etc., chaque association y met du sien et nous devons aussi y mettre du nôtre.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 38 voix contre 21 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 192 de MM. Hervé Bourrier, Samuel Jordan et Grégory Grin.**

2021-2026 – Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2025

**Ont voté en faveur de la transmission:** 38 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violí Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission:** 21 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Goy Camille (Vert-e-s), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienzbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

**Se sont abstenus:** 5 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR)

- n° 193 de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR), Samuel Jordan (PS) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité de mesures communales en faveur de la santé mentale et du bien-être psychique des habitant-e-s"

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude. Il tient cependant à préciser, comme il l'a fait pour tous les postulats précédents qui portaient sur des objets en soi de la compétence des autorités cantonales, notamment de la Direction de la santé et des affaires sociales, qu'un traitement de ce postulat évidemment ne pourra se faire que dans les limites de la compétence purement communale et pas plus loin.

**Grin Grégory (PLR).** Je vais tenter de parler doucement pour ne pas rendre nerveux mes collègues.

Il y a des souffrances que l'on ne voit pas. Des fragilités qui ne s'entendent pas dans les mots, mais qui s'expriment dans le silence, dans le repli, dans l'usure quotidienne. Des jeunes qui ne vont pas bien, mais qui le cachent. Des adultes qui tiennent bon, mais qui s'effondrent une fois seuls. Des familles qui cherchent, qui s'inquiètent, qui soutiennent comme elles peuvent.

La santé mentale fait partie de notre vie. Elle n'est pas un état, elle est un équilibre. Et nous avons tou-te-s, un jour ou l'autre, connu une période de vulnérabilité. Ce postulat est né de cette conscience-là. D'un souci très simple: celui de faire notre part, ici, à notre échelle communale.

Selon des recherches menées par KidsRights et l'Université Erasmus de Rotterdam, plus de 14% des 10 à 19 ans dans le monde souffrent de troubles de santé mentale. Le suicide est l'une des premières causes de décès chez les adolescents. Ces chiffres sont glaçants. Mais ce ne sont pas les chiffres qui nous poussent à agir, ce sont les visages, les histoires, les silences que l'on croise autour de nous.

Ce postulat ne critique pas ce qui existe, bien au contraire. La Ville agit déjà sur plusieurs plans, que ce soit par la médecine scolaire, le travail socioculturel, les associations qu'elle soutient ou les forums qu'elle organise. Nous saluons sincèrement ces efforts.

Mais nous proposons de les compléter, de les renforcer, de voir s'il est possible d'aller un peu plus loin avec des campagnes plus larges, avec des formations ciblées, avec des espaces publics pensés

2021-2026 – Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2025

aussi pour apaiser, pour permettre le lien. Et avec des moyens pour soutenir les projets, petits ou grands, portés par le tissu associatif.

Ce postulat met un accent particulier sur les jeunes. Parce que ce sont eux et elles qui nous ont interpellés. Le Conseil des jeunes a pris ce sujet à bras-le-corps. Il a posé des questions claires. Il a exprimé une volonté forte. Nous avons entendu cette voix. Elle mérite d'être relayée ici.

Nous ne venons pas avec des solutions toutes faites. Nous venons avec des questions légitimes, des pistes, des idées et une conviction que la Ville de Fribourg a, dans le respect de ses compétences, les moyens de contribuer à faire une vraie différence.

Nous vous remercions pour votre attention et pour le soutien que vous accorderez à ce postulat.

**Chauderna Margot** (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s partage complètement les enjeux que soulève ce postulat. Si je prends brièvement la parole toutefois, c'est pour mentionner nos regrets quant à l'absence d'approche systémique. Nous avons certes urgemment besoin de sensibilisation, de prévention, de formation en ville quant aux questions de santé mentale et particulièrement liées aux jeunes. Toutefois, sans davantage de structures accessibles d'aide d'urgence, de professionnels qualifiés et de moyens financiers, les personnes concernées ne pourront pas être prises en charge correctement. De même, la santé mentale des personnes subissant des discriminations est plus fragile et sujette à se dégrader, par exemple, chez les jeunes femmes ou chez les jeunes requérants d'asile.

Et là aussi, il faut des mesures de lutte à grande échelle, sans quoi nous nous enfoncerons toujours plus dans une société du burnout ultra-individualiste où la performance et la productivité pour les profits d'une poignée de personnes priment sur le reste. Il est vrai que les questions de santé si larges sont d'une compétence cantonale et que ce postulat souhaite cibler le niveau de la Ville de Fribourg, mais il nous paraissait important de restituer la question. Donc, puissent les députés nous entendre. Je crois qu'il y a quelques doubles mandats dans la salle.

Vote

**Le Conseil général décide, par 56 voix contre 0 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 193 de Mmes et MM. Grégory Grin, Véronique Grady, Samuel Jordan et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 56 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woerffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus:** 8 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert-e-s), Uldry José (UDC)

- n° 194 de Mmes et M. David Ruffieux (Vert-e-s), Valentine Mauron (Vert-e-s) et Océane Gex (PLR) intitulé "Création d'un périmètre piéton au centre-ville"

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat, ainsi que de tous les autres jusqu'à y inclus le n° 197.

**Ruffieux David** (Vert-e-s). Notre centre-ville devrait être — comme le titre du postulat le souligne sous la forme d'une boutade — un véritable centre-ville 100% piéton, vivant, sûr et attractif. Pourtant, malgré ce statut officiel, nos rues dites piétonnes restent encore trop souvent parcourues de véhicules motorisés, ce qui nuit à la sécurité, à la convivialité et à l'esprit même d'un espace public apaisé.

D'autres villes montrent la voie. À Dijon, par exemple, un grand centre-ville piéton est protégé efficacement par des bornes rétractables, qui bloquent l'accès aux voitures et autres véhicules motorisés en dehors des horaires de livraison. Et depuis hier 1<sup>er</sup> juillet, grâce à une signalisation demandant de mettre pied à terre, la cohabitation entre micro-mobilités et piétons est également mieux organisée, pour améliorer le confort de tou-te-s. Résultat attendu: plus de sécurité, moins de stress, et une attractivité renforcée pour les habitant-e-s, les touristes et les commerces.

Autre point à connaître: depuis hier également, en Suisse, la nouvelle réglementation de la signalisation entre en vigueur. Le symbole du vélo est désormais valable pour tous les vélos, les vélos électriques mais aussi les cyclomoteurs à essence. Concrètement, cela signifie que ces véhicules pourraient circuler là où l'accès est permis aux vélos — donc aussi dans nos rues piétonnes si nous n'agissons pas. Nous risquons donc de voir circuler des teufs, des bouquets, bruyants et inadaptés à ces espaces, alors même que nous voulons un centre-ville apaisé.

C'est pourquoi ce postulat propose:

1. de définir clairement un périmètre piéton;
2. d'installer des bornes pour garantir le respect de ce statut hors des horaires de livraison pour les véhicules motorisés;
3. de mettre en place une signalisation claire invitant les micro-mobilités mais aussi, donc, les cyclomoteurs, à adapter leur comportement et à circuler pied à terre pour partager sereinement l'espace avec les piétons;
4. en parallèle, de renforcer et sécuriser les pistes cyclables autour de la zone piétonne, afin de proposer des alternatives rapides et sûres, ce qui n'est pas le cas actuellement;
5. et d'intégrer ces mesures dans tous les projets urbains à venir.

**La présidente.** Je vais essayer de le dire en parlant lentement, mais vous arrivez au bout de votre temps de parole. Je vous prie donc de terminer.

**Ruffieux David** (Vert·e·s). Je vous invite à soutenir ce postulat pour offrir à nos rues piétonnes le calme et la convivialité qu'elles méritent.

**Gex Océane** (PLR). Avec les beaux jours, les files devant les glaciers se créent tout au long de la journée, les rues s'animent, se remplissent et ne désemplissent pas, un vrai plaisir que nous espérons voir se prolonger au-delà de l'été. Mais ce plaisir de flâner est souvent gâché par la vitesse et la densité des micro-mobilités et la circulation, stationnement de véhicules et la cohabitation est difficile pour les familles, les aînés ou simplement les piétons qui viennent et prennent leur temps. Si nous voulons que notre centre-ville reste un lieu de promenade et de rencontre apprécié, nous devons faire en sorte que chacun·e s'y sente en sécurité, à pied et à tout âge. Et c'est aussi une question d'attractivité pour nos commerces. Un espace piéton bien délimité, lisible, agréable, donne envie de s'y arrêter, de consommer et de revenir. Ce postulat propose des mesures simples et concrètes pour aller dans ce sens. Nous vous invitons donc à le soutenir.

**Murith Simon** (Le Centre/PVL). Je prends la parole à titre personnel. Non pas parce que je m'oppose à l'idée d'un centre-ville piétonnier, loin de là, mais parce que, en tant qu'habitant de la rue de Lausanne, je ressens le besoin de rétablir certains faits et de pointer les angles morts de ce postulat, qui, de mon point de vue, ne met en place les mesures nécessaires pour créer un périmètre réellement piéton.

Contrairement à ce que ce postulat laisse entendre, la rue de Lausanne est déjà interdite aux vélos dans le sens de la descente et ceci vaut aussi pour les teufs. Allez voir par vous-même le panneau qui se trouve à la terrasse du Molino, il y a bel et bien un cercle rouge avec un vélo dedans qui signale l'interdiction. Cette interdiction existe, mais elle est trop souvent ignorée. Il ne s'agit donc pas de "restreindre" les micro-mobilités, comme dit le postulat, mais simplement de faire respecter une règle existante et idéalement de l'adapter aux moyens de transports modernes, qui sont plus rapides et plus dangereux, y compris à la montée.

Ensuite, il est faux de dire que les cyclistes n'ont pas d'alternatives par rapport à la rue de Lausanne. On ne cesse de répéter comme un credo que le 30 km/h est un gage de sécurité. Je ne le remets pas en doute, mais alors soyons conséquents et cohérents: avec le 30 km/h, les cyclistes disposent d'une voie de bus sûre sur la route des Alpes, sans avoir à emprunter la rue de Lausanne. La violation de l'interdiction ne vient donc pas d'un manque d'infrastructures, mais d'un manque de contrôle, d'application des règles et de volonté politique. Si le but était réellement de pacifier les modes de mobilité, l'instauration du 30 km/h devrait être une raison de plus pour appliquer cette interdiction.

C'est encore plus vrai avec la nouvelle loi cantonale sur la mobilité, dont l'article 53 rappelle que les itinéraires de mobilité doivent former un réseau séparant les itinéraires les uns des autres, notamment la mobilité piétonne et le trafic cycliste lorsque cela est possible. Dans la rue de Lausanne, ce principe est non seulement possible, mais il est déjà prévu. Il manque seulement la volonté politique de l'appliquer.

Chaque jour, des cyclistes – souvent à vitesse excessive – descendent la rue de Lausanne, au milieu des piétons, des terrasses et des étals et y stationnent, devant les vitrines et les portes d'entrée.

Ce n'est pas qu'un problème de confort, c'est un problème de cohérence et de sécurité. Cela crée un sentiment d'impunité, là où d'autres seraient sanctionnés immédiatement.

Ce postulat passe à côté de cette réalité. Il ne corrige pas ce qui devrait l'être, soit le non-respect flagrant d'une interdiction existante, et cristallise sur la seule présence marginale de véhicules motorisés qui servent soit à livrer des commerces que l'on veut voir fleurir, soit à laisser vivre des habitants. Si nous voulons vraiment offrir...

**La présidente.** Je vous remercie de conclure votre prise de parole...

**Murith Simon** (Le Centre/PVL). ...une zone piétonne sûre, conviviale et attractive, alors nous devons commencer par faire respecter les règles. J'invite donc, parce que ce postulat sera transmis, le Conseil communal à élargir un peu ce qu'il va mettre dans sa réponse.

**Müller Florian** (PS). Le groupe socialiste soutient toute revalorisation des zones piétonnes et soutient donc dans son principe le postulat.

Les membres du groupe socialiste s'engagent depuis des décennies en faveur des centres de rencontre et ont, malgré des fortes oppositions, exercé une collaboration avec l'ATE, Pro Fribourg, et d'autres, une pression politique constante pour libérer les rues et places du trafic motorisé. Nous soutenons donc fortement les objectifs du postulat d'un centre-ville durable et favorable à toutes les formes de mobilité douce, ainsi que des mesures visant à renforcer la sécurité et à limiter le trafic motorisé.

Toutefois, nous considérons que certaines propositions du postulat posent encore des questions.

- Erstens teilen wir die Ansicht der Postulantinnen und des Postulanten, dass die zulässigen Lieferzeiten strikt eingehalten werden müssen. Wir befürworten bauliche Massnahmen wie Poller, laden den Gemeinderat jedoch auch ein, zusätzliche Vorkehrungen zu prüfen, um die Sicherheit der Fussgänger·innen auch während der Lieferzeiten am Vormittag zu gewährleisten.
- Deuxièmement, nous partageons la préoccupation que des cyclistes peuvent parfois représenter un danger pour les piéton·ne·s.

Nous estimons toutefois qu'une interdiction générale et stricte des vélos dans les zones piétonnes n'est pas adéquate. Opposer cyclistes et piétons nous semble dangereux. Les deux mondes sont essentiels à la qualité de vie et à une mobilité durable. Du point de vue du groupe socialiste, il faut avant tout limiter la vitesse, ce qui peut être garanti par l'extension des zones de rencontre et des contrôles ciblés. Une interdiction pourrait à la limite être envisageable dans la rue de Romont, grâce aux alternatives par la rue du Criblet ou celle de l'Abbé-Bovet. En revanche, interdire la montée de la rue de Lausanne mettrait les cyclistes en danger. La rue des Alpes est peu praticable à cause du pavage et la route des Alpes est trop dangereuse. Ici, des solutions devraient être envisagées comme une bande commune pour piétons et cyclistes.

Unter Berücksichtigung dieser Punkte unterstützt die SP-Fraktion die Ziele des Postulats und stimmt der Überweisung mit einigen Enthaltungen zu.

2021-2026 – Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2025

Vote

**Le Conseil général décide, par 42 voix contre 11 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 194 de Mmes et M. David Ruffieux, Valentine Mauron et Océane Gex.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 42 Aebrischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert·e·s), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission:** 11 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Page Maurice (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 12 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert·e·s), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 195 de Mme et M. David Ruffieux (Vert·e·s) et Valentine Mauron (Vert·e·s)  
intitulé "Retour des 'grandes poubelles'"

**Mauron Valentine** (Vert·e·s). Dans notre ville, qui prône la mobilité douce, il n'est pas toujours évident de gérer ses encombrants. Notre postulat propose aux habitant·e·s de la ville de Fribourg une alternative à la gestion actuelle des encombrants, en offrant à ces derniers une seconde ou troisième vie, plutôt que de les faire incinérer.

Ce postulat s'inscrit ainsi dans une optique d'économie circulaire et met en exergue les trois piliers de la durabilité: l'environnement, la société et l'économie. D'un point de vue environnemental, il s'agit notamment de réduire les allers-retours individuels vers la déchetterie des Neiges, qui génèrent actuellement un trafic de 400 véhicules par jour. D'autre part, ce service profitera particulièrement aux personnes qui, par choix ou par nécessité, ne possèdent pas de voiture et ne peuvent donc pas se rendre facilement à la déchetterie à pied ou en transports publics. Avec ce nouveau service, la Ville permettra également de favoriser les échanges au sein des quartiers et entre eux, générant ainsi une plus-value sociale. Finalement, cette initiative s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire.

Nous vous invitons à soutenir ce postulat et vous remercions pour votre attention.

**Page Maurice** (CG). C'est bien d'avoir de temps en temps des dinosaures comme moi dans un parlement communal, qui a connu le temps des bogues et des teufs et qui, pour sa toute première intervention au Conseil général, s'était opposé à la volonté de feu Marcel Clerc de supprimer les objets encombrants et les grandes poubelles. Aussi, je soutiendrai avec grand plaisir ce postulat.

2021-2026 – Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2025

Vote

**Le Conseil général décide, par 63 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 195 de Mme et M. David Ruffieux et Valentine Mauron.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 63 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienzbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woerffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus:** 2 Gex Jean-Noël (PLR), Pochon Thierry (Vert-e-s)

- n° 196 de Mmes et MM. Elisa Nobs (CG), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), David Aebischer (PLR), Fanny Delarze (PS) et François Yerly-Brault (Vert-e-s) intitulé "Demande d'étudier la possibilité de créer un 'Forum participatif', par tirage au sort, afin de favoriser une expression plus large de la population sur des thèmes politiques"

**Nobs Elisa (CG).** En 2020, le Canton de Genève a créé un forum citoyen pour renforcer la participation citoyenne. La même année, à Sion, des personnes ont été tirées au sort pour enrichir les arguments avant un scrutin fédéral. Et en 2023, la Belgique a inscrit cette procédure de tirage au sort dans sa législation. Cette forme de participation existe depuis 50 ans en Suisse et depuis plus longtemps ailleurs dans le monde<sup>1</sup>.

Notre postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place, chaque fois que la thématique s'y prête, qu'un besoin démocratique le justifie ou encore qu'une réelle représentativité soit requise, un "Forum participatif" composé d'habitant·e·s sélectionné·e·s par tirage au sort. Ce forum reflèterait la réalité démographique de la ville de Fribourg et garantirait une représentation équitable des différents milieux socio-économiques et de sa population résidente. Les principes de sa mise en place et les thématiques qui justifieraient de mobiliser ce dispositif devront être définis.

Le forum citoyen a pour avantage d'inclure des personnes qui ne se sentent peut-être pas légitimes ou en mesure de s'exprimer ou peu concernées par la politique communale. Il permettrait de compléter la démocratie élective, notamment sur des thèmes touchant fortement la population.

Ce forum constituerait un espace de dialogue supplémentaire, mais ponctuel, entre l'exécutif, le législatif et la population dans toute sa diversité. Il pourrait renforcer la cohésion sociale, favoriser

---

<sup>1</sup> dès les années septante, aux États-Unis et en Allemagne [Historique du projet » Forum Citoyen](#)

2021-2026 – Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2025

l'inclusion, conduire à des réflexions approfondies ou produire un avis pour les autorités politiques, plus proches des véritables besoins de la population. Ainsi, le tirage au sort est un moyen pour renforcer la participation citoyenne et finalement la démocratie.

C'est à souligner que ce postulat n'a en aucun cas pour but de faire concurrence au Conseil général, mais vise uniquement à faire appel à l'expertise citoyenne de manière ponctuelle et spécifique, lorsqu'une réelle représentativité est requise.

Merci de votre attention, et surtout nous vous remercions de soutenir ce postulat, qui vise à renforcer la participation citoyenne et à enrichir notre ville grâce aux visions des habitant·e·s, dans toute leur richesse et leur diversité.

**Rugo Claudio (PA).** Je précise à Mme E. Nobs que 40% des conseillers·ères généraux·ales Vert·e·s engagé·e·s en 2021 ne sont plus là et que 30% des conseillers·ères socialistes ne sont plus là. Il y a toujours 10% d'absent·e·s, une dizaine de personnes qui ne viennent pas, comme ce soir, par exemple et qui s'excusent. Vous voulez que l'on tire au sort dans la population des personnes pour qu'elles s'impliquent! Je doute de cette méthode politique. J'essaierai, pour recruter des membres au Parti des Artistes, de lancer ce mode de scrutin .

Vote

**Le conseil général décide, par 50 voix contre 2 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 196 de Mmes et MM. Elisa Nobs, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, David Aebischer, Fanny Delarze et François Yerly-Brault.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 50 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Bea (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Page Maurice (CG), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 2 Krienzbühl David (PLR), Wicht Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 13 Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Menétry Fabienne (Vert·e·s), Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert·e·s), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 197 de Mme et MM. François Miche (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et Sophie Delaloye (PS) intitulé "Pour un emplacement et/ou une oeuvre d'art en faveur de la Paix"

**Miche François (PS).** Tout d'abord, j'ai une pensée pour les victimes de tous les conflits. (Silence). Avant de venir à la séance, la chose qui m'a le plus surpris, c'est que l'on nous disait que les actions au niveau de l'armement explosent et que ça sera un truc durable. Je me suis dit que ce monde devient dingue. Quand on voit l'actualité, tous ces conflits, ça devient dingue. On pensait que ça ne viendrait jamais. Ensuite, il y a des moments dans la vie où on pense ne rien comprendre, il y a des fois des

citations que l'on ne comprend pas. Je pense à une citation de Dürrenmatt qui parlait de Václav Havel et qui disait: "La Suisse est une prison dont chaque citoyen possède la clé." Je ne la comprenais pas, en fait, jusqu'à ce soir. Quelque chose m'a surpris avant de venir dans cette salle, c'était de voir que quand il y a des gens qui manifestent pour la paix, eh bien il a fallu faire venir la police, on a peur de la paix. Et là, je me suis dit que c'est bien qu'il y ait des gens qui manifestent pour la paix. Avec M. Guy-Noël Jelk et Mme Sophie Delaloye on s'est dit que ça serait bien qu'une fois on pense aux gens qui sont victimes des conflits et qu'à notre façon, on apporte quelque chose.

On s'est dit qu'il pourrait y avoir quelque chose de simple comme un emplacement et/ou une œuvre d'art pour la paix. Ça paraît bête, mais ce terme, on devrait pouvoir le désigner et l'apprendre dans nos classes et on ne le fait pas. Quand il s'agit de la paix, "Mir", "Salam", il faudrait même savoir le décliner en bien plus de langues. A Fribourg, on voit tellement d'emplacements qui célèbrent la guerre. J'ai essayé de regarder combien d'emplacements célèbrent la paix, on en voit une, la Paix perpétuelle, après les différentes guerres, et en fait c'est pour célébrer la guerre.

Par rapport à cela, je souhaiterais aussi, à ma modeste mesure...

**La présidente.** Vous êtes arrivé au bout de votre temps de parole, je vous prie de terminer.

**Miche François (PS).** ...félicter mes collègues. Cela paraît bête, mais quels que soient nos rangs, il y a pas mal de gens qui s'engagent pour la paix. Dans tous nos partis, il y a des gens qui s'engagent pour la paix et il faut les féliciter. Je pense aussi aux personnes de l'administration qui ont travaillé pour la paix et je trouve qu'elles méritent d'être félicitées.

**Tognola Giulia** (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s s'est penché avec attention sur le texte du postulat. Nous soutenons, bien sûr, tout ce qui peut être fait en faveur d'une paix juste et durable. D'ailleurs, je suis d'accord sur plusieurs points prononcés par mon collègue.

Nous tenions à faire part de notre retenue sur ce postulat. Qu'est-ce que la paix? Que pouvons-nous faire pour contribuer à celle-ci? Tous les jours, des gens se mobilisent pour la paix et notre engagement est empreint de tentatives allant dans ce sens-là. Ce postulat ne soulève pas suffisamment la complexité de la thématique et le travail invisible et quotidien de toute une partie de la population fribourgeoise pour la paix et la justice sociale. Un tel sujet aurait mérité un peu plus de contenu dans le développement. Et puis, en accord avec certaines voix de mon groupe, après avoir vu le postulat pour les CHF 40'000.- pour Gaza balayé par le Conseil communal, mettre de l'argent dans une œuvre d'art pour la paix me mettrait mal à l'aise et je ne vois ça que comme une façon de redorer le blason de la Ville de Fribourg.

Le contexte belliqueux de notre époque rend certes nécessaire des insignes en faveur de la paix, mais ce n'est de loin pas suffisant.

Avec ces remarques nous recommandons que rien de neuf ne soit construit mais que, par exemple, un arbre soit planté ou une rue soit baptisée au nom de la paix. Et de continuer, chacun·e, dans notre vie quotidienne, de s'engager pour la paix de chaque manière que l'on peut.

**Jelk Guy-Noël (PS).** Je dirais juste que, malheureusement, l'actualité internationale porte du crédit à notre postulat.

**Wicky Collaud Chantal (CG).** Nous saluons l'idée de dédier un emplacement ou une œuvre d'art pour la paix. Nous aimerais ajouter que ces œuvres urbaines sont souvent invisibles aux habitant·e·s de la ville, qui sont absorbé·e·s par leur quotidien. Qui se souvient de la plaque commémorative de la Paix perpétuelle, où elle se trouve et ce qu'elle représente? Aussi, nous souhaitons inviter le Conseil communal à étudier également la possibilité d'associer à cet emplacement ou œuvre d'art des manifestations culturelles en faveur de la paix. Celles-ci contribueraient à visibiliser et à faire vivre ces endroits, ainsi qu'à échanger sur cette thématique.

**Krienbühl David (PLR).** Est-ce que l'on a pensé dans le cadre de ce postulat à un·e artiste fribourgeois·e? Si ce postulat devait être transmis, ce serait sympathique que ce soit un·e fribourgeois·e qui soit désigné·e.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 197 de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk et Sophie Delaloye.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 53 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert·e·s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert·e·s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woerfray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**A voté contre la transmission:** 1 Pochon Thierry (Vert·e·s)

**Se sont abstenus:** 11 Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert·e·s), Nazheskin Andrey (UDC), Ruffieux David (Vert·e·s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

---

## 16. Divers

### A. Nouvelles résolutions

- n° 6 de Mmes et MM. Samuel Jordan (PS), Giulia Tognola (Vert·e·s), Margot Chauderna (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Maurice Page (Centre Gauche), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Caroline Revaz (Le Centre/PVL), Véronique Grady (PLR), Claudio Rugo (à titre individuel) et Sophie Delaloye (PS) intitulée: "Pour une fin des hostilités totale et une paix durable à Gaza"

**Vonlanthen Marc (PS).** Chères et chers collègues, chers et chers membres du public, auxquels je me permets de souhaiter la bienvenue, entre la version déposée hier en début de séance et celle que nous déposons officiellement ce soir, deux modifications sont intervenues, ceci en raison de discussions qui ont encore eu lieu hier soir et ce matin et qui nous ont permis de rallier une large majorité de ce Conseil à cette résolution.

Je vous fais lecture de la résolution définitive:

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg, conscient de la gravité de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et plus largement au Proche-Orient, profondément préoccupé par la souffrance infligée aux populations civiles, en particulier aux enfants, aux femmes et aux personnes vulnérables, rappelant que la Suisse est dépositaire des Conventions de Genève et qu'elle a, à ce titre, une responsabilité particulière dans la défense et la promotion du droit international humanitaire, très inquiet des élan bellicistes insensés qui menacent l'équilibre du monde, souhaitant contribuer, à sa modeste échelle communale, à l'appel universel pour une paix juste, durable et respectueuse des droits humains, adopte la résolution symbolique suivante:*

1. *Le Conseil général de la Ville de Fribourg appelle à un cessez-le-feu immédiat, total et durable dans la bande de Gaza. Ceci, afin de mettre fin aux souffrances humaines et de garantir la protection des personnes civiles et de permettre l'acheminement sans entrave et sans nouvelles pertes humaines de l'aide humanitaire.*
2. *Il condamne fermement toutes les violences dirigées contre des populations civiles, qui ont déjà fait selon l'UNICEF dans ce conflit près de 57'000 victimes dont plus de 15'000 enfants, ceci quelles qu'elles soient, et exprime sa plus vive solidarité avec toutes les victimes de conflits dans le monde, sans distinction.*
3. *Il reconnaît les attaques meurtrières et les prises d'otages du Hamas du 7 octobre 2023 comme des actes inacceptables et contraires au droit international, et appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages civils encore détenus.*
4. *Il condamne tout usage disproportionné de la force mettant en danger des populations civiles, notamment les femmes et les enfants, et réaffirme que toutes les parties au conflit doivent respecter pleinement le droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève.*
5. *Il rappelle que les origines du conflit actuel s'inscrivent dans un contexte historique complexe, marqué par des décennies de tensions, d'occupation, de violence et d'absence de solution politique durable, et qu'aucune paix véritable ne pourra émerger sans une approche décoloniale, équitable et négociée.*
6. *Il réaffirme de manière générale le droit des peuples à leur autodétermination et soutient en particulier le droit des Palestinien-ne-s à leur autodétermination sur la bande de Gaza et en Cisjordanie.*
7. *Il réprouve avec conviction l'antisémitisme et l'islamophobie, ainsi que toute forme de discrimination et d'appel à la haine, exacerbés par la situation déplorable au Proche-Orient.*

8. *Il presse urgentement le Conseil fédéral à prendre ses responsabilités et à mettre tout en œuvre, sur la scène diplomatique internationale, pour promouvoir activement le respect du droit humanitaire, la protection des personnes civiles, et la recherche d'une solution politique globale en vue d'une paix juste et durable entre Israélien·ne·s et Palestinien·ne·s.*
9. *Il exhorte les autorités suisses à agir avec fermeté en faveur de la désescalade régionale, notamment en usant de leur voix pour éviter toute propagation durable du conflit vers d'autres pays de la région en condamnant les actions militaires irresponsables – d'où qu'elles viennent – qui risquent d'aggraver la crise et de menacer l'équilibre global et le futur des jeunes générations.*

*Par cette résolution, le Conseil général de la Ville de Fribourg affirme sa conviction que la paix est une exigence morale, humaine et juridique, et qu'elle ne peut advenir que dans le respect absolu de la dignité de chaque vie humaine.*

*Nous souhaitons que cette résolution soit transmise à la presse locale et régionale, au Conseil communal de la Ville de Fribourg, aux Services du Parlement et au Conseil fédéral et qu'elle soit publiée sur le site internet de la Ville et mentionnée dans la brochure 1700".*

Cette résolution porte un message ferme, un cessez-le-feu immédiat, le droit à l'autodétermination des Palestinien·ne·s et de tous les peuples, la condamnation de tout usage disproportionné de la force, en particulier sur les personnes civiles, et les autorités suisses doivent agir avec fermeté en ce sens. Cette résolution a un destinataire clair, il s'agit des autorités suisses et cette résolution leur sera transmise si notre Conseil en décide ainsi. Finalement, cette résolution est portée par une très large majorité de notre Conseil, elle est donc légitime à faire entendre notre message de paix et surtout d'engagement pour la paix auprès des autorités suisses. Lors des prises de parole qui suivront, des avis libres et peut-être nuancés s'exprimeront par rapport au texte de la résolution. Ils sont tout à fait légitimes à le faire, cela va sans dire. Néanmoins, gardons à l'esprit que c'est sur le texte de la résolution que nous devrons voter. Un texte qui n'est bien entendu parfait pour personne...

**La présidente.** Vous êtes arrivé au bout de votre temps de parole, je vous prie de conclure.

**Vonlanthen Marc (PS).** ...mais qui porte un message ferme de paix et d'engagement pour la paix au nom du Conseil général de la Ville de Fribourg envers le Conseil fédéral et le Parlement.

**Jordan Samuel (PS).** Selon l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo, 2024 a connu le plus grand nombre de conflits armés depuis 1946, 61 au total. En 2024, dans le monde, un civil est mort toutes les 12 minutes dans un conflit armé, soit une augmentation de 40% par rapport à 2023. Selon les données de l'ONU, près de 48'000 civils ont été tués, dont 21'500 femmes et 17'000 enfants. La résolution de ce soir rend hommage à toutes les victimes civiles de conflits, sans distinction. Mais alors, pourquoi mettre l'accent sur Gaza? Parce que Gaza est aujourd'hui l'épicentre de la crise humanitaire mondiale. 75% des morts civiles recensées en 2024 l'ont été sur ce petit territoire. Ce n'est pas une tragédie parmi d'autres, c'est un drame hors norme et cela n'empêche en rien notre Conseil de se mobiliser à l'avenir sur d'autres conflits, comme ceux du Soudan ou du Yémen.

Ce texte complète la prise de position du Conseil communal qui s'est exprimé en son nom. Le Conseil général représente l'ensemble de la population. Une parole conjointe des deux autorités donne plus de force à notre message, ici à Fribourg comme à Berne. Cette résolution complète par ailleurs celle du Grand Conseil adoptée à une large majorité.

Chères et chers collègues, personne n'est naïf: cette modeste résolution ne changera pas la situation à Gaza, ni ailleurs dans le monde, du moins pas directement. Mais elle ajoute une voix institutionnelle, une de plus, à l'appel mondial pour un cessez-le-feu et le respect du droit international, porté principalement par la société civile, rappelons-le. La Suisse dépositaire des Conventions de Genève a un devoir moral. C'est une part précieuse de notre identité internationale depuis plus de 100 ans que nous ne devons pas laisser s'éroder, un trésor national que nous ne pouvons pas nous permettre de brader.

À titre personnel, j'ai consacré mon premier travail d'historien à démonter les thèses des théoriciens négationnistes qui niaient la Shoah. Avec le CICR, j'ai vécu au plus près les désastres de la guerre pour les civils. Aujourd'hui, je ne peux pas rester silencieux:

- devant ceux qui nient l'ampleur de la tragédie humaine à Gaza ou qui justifient ou banalisent les massacres de civils;
- devant ceux qui estiment que la guerre à Gaza a commencé en octobre 2023.

Nous ne sommes pas réunis ici pour régler un conflit lointain...

**La présidente.** Vous êtes arrivé au bout du temps de parole.

**Jordan Samuel (PS).** ..., mais nous pouvons dire au nom des citoyen·ne·s de Fribourg que la paix et la justice sont la seule option. Adopter cette résolution, c'est:

- réaffirmer nos valeurs humanistes;
- refuser la spirale de la haine;
- montrer aux générations futures que nous n'avons pas baissé les bras;
- rappeler que notre histoire européenne et suisse nous engage;
- adresser un message d'espérance concrète ici et là-bas.

Je vous invite à soutenir largement cette résolution et vous remercie de votre attention.

**Tognola Giulia** (Vert·e·s). Je prends la parole ce soir en mon nom et celui de ma collègue Margot Chauderna.

Dans son ordonnance du 26 janvier 2024, les 17 juges de la Cour internationale de justice ont reconnu à leur immense majorité qu'il existe un risque réel et imminent qu'un préjudice irréparable soit causé à la population de la bande de Gaza, avant d'indiquer une série de mesures urgentes contraignantes pour l'Etat israélien. Dès que le risque d'un génocide est avéré, il faut agir. C'est ce qu'exige la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et nos principes les plus fondamentaux. L'objectif de cette résolution, comme cela a déjà été dit, est de rassembler un maximum de personnes pour que le Conseil général se joigne au Conseil communal dans son

positionnement et le renforce, car ce dernier a rejoint dernièrement la Déclaration des villes romandes sur la situation à Gaza.

Il ne s'agit bien sûr ici que d'une action politique symbolique. Après 634 jours de génocide, exprimer sa solidarité ne suffit pas. Le contexte actuel de répression des voix solidaires pour la Palestine nous oblige d'ailleurs à calculer chaque mot que l'on prononce et avec qui on les prononce. Comment est-ce possible que l'on en soit encore à ce stade-là alors que l'on voit les horreurs inhumaines défiler sous nos yeux? Où sont les sanctions? Le boycott et la fin des coopérations avec Israël est nécessaire. À l'heure où nous parlons, le Gouvernement suisse est complice des crimes israéliens. La résolution n'est pas suffisante, loin de là, mais il me semblait important de rappeler à quel point il est important de prendre la parole sur le sujet à chaque fois que nous le pouvons.

Le monde politique est en retard par rapport à l'état du monde, mais il est important d'investir tous les espaces de pouvoir dès que nous le pouvons. C'est notre forme de résistance et de lutte. Le respect du droit international a failli, mais pas le droit international en lui-même, et c'est dans ce sens-là que chaque action compte.

**Wicht Pascal (UDC).** Le groupe UDC est pleinement conscient du drame humanitaire qui se déroule actuellement au Proche-Orient depuis presque deux ans, soit depuis ce sinistre 7 octobre 2023 où 1'200 Israéliens, dont plus de 800 civils, hommes, femmes et enfants, ont été lâchement assassinés par les terroristes du Hamas, notamment au festival de musique Nova et dans plusieurs kiboutzim, ainsi que sous les 5'000 roquettes tirées par le Hamas en l'espace de 20 minutes ce matin-là. Le même jour, le Hamas a pris 251 otages, dont on estime à ce jour qu'une cinquantaine ont été tués, tandis que 50 autres sont encore retenus. Depuis le déclenchement de cette guerre par le Hamas, les populations civiles israéliennes et palestiniennes sont, comme trop souvent, comme toujours, les premières victimes de cette situation dramatique.

Cela nous touche, comme cela touche certainement chacun dans cette salle, et nous déplorons chaque victime civile, qu'elle soit palestinienne ou israélienne. Pour autant, notre groupe ne s'associera pas à la résolution qui nous est présentée ce soir. Nous ne soutiendrons pas cette résolution car, en réalité, sous couvert de neutralité, ce texte propose une lecture très orientée et déséquilibrée du conflit, comme on peut s'en rendre compte dès lors qu'on prend le temps d'examiner attentivement et de lire entre les lignes d'un propos dont chaque mot a manifestement été soigneusement choisi. Certes, il affirme condamner toutes les violences et notamment l'attaque du 7 octobre, mais il se garde bien d'y voir un quelconque lien de causalité. Bien au contraire, il s'empresse au point 5, sous prétexte de recontextualisation historique, de faire porter unilatéralement la responsabilité initiale à l'Etat d'Israël.

Le Hamas, pourtant auteur d'un massacre délibéré et d'enlèvement de civils, n'est mentionné qu'en passant comme un élément regrettable parmi d'autres, sans que soit nommée sa stratégie de terreur, l'utilisation de boucliers humains, ni la menace durable qu'il fait peser sur toute perspective de paix. Rappelons que plusieurs propositions de trêve et de cessez-le-feu ont été rejetées à chaque fois par le Hamas. Le point 6 appuie cette interprétation partielle en soutenant le droit des Palestiniens à l'autodétermination sur la bande de Gaza et la Cisjordanie, mais en omettant de mentionner par symétrie le droit d'Israël à exister. Chères et chers collègues, j'ai conscience que le sujet que nous abordons ce soir est douloureux.

2021-2026 – Procès-verbal n° 36b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 2 juillet 2025

**La présidente.** Vous êtes arrivé au bout de votre temps de parole, je vous remercie de terminer.

**Wicht Pascal** (UDC). J'ai conscience que le sujet que nous abordons ce soir est douloureux, qu'il suscite une vive émotion et qu'il touche à des drames humains insupportables. Comme vous, nous souhaitons la paix. Comme vous, nous déplorons chaque victime innocente, celle de la guerre Israël Hamas, comme celle des 60 autres conflits ouverts dans le monde. Comme vous, nous considérons que la paix est une exigence morale, mais une paix juste ne peut naître d'un discours unilatéral. Elle exige une lecture lucide, exigeante et équitable de la réalité. C'est pourquoi, par respect pour toutes les victimes, nous ne soutiendrons pas cette résolution.

**Rugo Claudio** (PA). Etant dépositaire associé avec les autres partis, je tiens à souligner que je l'ai fait à titre personnel. J'ai corrigé ceci dans le dépôt cette première résolution.

Aucune critique n'a été faite au sujet de la décision du Conseil communal de garder dans sa poche CHF 40'000.- qui représentent des clopinettes par rapport à Genève ou Lausanne qui ont versé des millions. Le Conseil communal n'a pas eu une vue politique, mais des œillères sur ce sujet qui n'a fait qu'empirer. Je déplore aussi que cette décision nous a fait "perdre" au Conseil général deux collègues. M. Gérald Collaud et Mme R. Basile ont payé de leur personne pour souligner l'aberration de cette décision. Aucune critique n'a été faite au Conseil communal.

Vote

**C'est par 56 voix contre 4 et 5 abstentions que le Conseil général adopte le texte de la résolution intitulée "Pour une fin des hostilités totale et une paix durable à Gaza".**

**Ont voté en faveur de la résolution:** 56 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarue Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriembühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Violà Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS)

**Ont voté contre la résolution:** 4 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 5 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

-        n° 7 de M. Claudio Rugo (PA) intitulée: "Que flotte le drapeau palestinien à l'Hôtel de Ville"

**Rugo Claudio** (PA). A tout hasard, j'ai ouvert ma Bible, chose que je fais très rarement, et je vais vous lire un petit passage. C'est une lettre de Timothée, c'est Paul qui dit à Timothée de rester à Ephèse "Dis-leur de renoncer à ces légendes et à ces longues listes d'ancêtres; elles ne provoquent que des discussions, au lieu de servir le plan salutaire de Dieu que l'on connaît par la foi. Cet ordre a pour but de susciter l'amour qui vient d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère. Certains se

sont détournés de cette ligne de conduite et se sont égarés dans des discussions stupides. Ils prétendent être des maîtres en ce qui concerne la loi de Dieu, mais ils ne comprennent ni ce qu'ils disent, ni les sujets dont ils parlent avec tant d'assurance".

Ce ne sont pas mes paroles, ce sont les paroles de Paul. C'est vraiment un hasard, c'est la seule page que j'ai ouverte. C'est un peu la main de Dieu qui m'a conduit vers ce texte. Voici le texte de ma résolution:

"Les conseillères générales et les conseillers généraux de la Ville demandent que flotte le drapeau palestinien sur l'Hôtel de Ville de Fribourg en signe de solidarité avec le peuple de Gaza et de Cisjordanie"

J'espère que vous soutiendrez cette résolution.

**Steiert Thierry, syndic.** Dans la mesure où cette résolution s'adresse directement au Conseil communal et lui demande d'agir, ce qui serait plutôt l'objet d'un postulat effectivement, mais c'est une résolution, le Conseil communal souhaite quand même y répondre de la manière suivante.

En février 2022, après l'agression de la Russie en Ukraine, le Conseil communal a été sollicité pour hisser un drapeau ukrainien en signe de solidarité avec le peuple ukrainien, oppris. Le Conseil communal a examiné la question à l'époque et a décidé de commander un drapeau arborant la colombe de la paix. Ce drapeau a été hissé à plusieurs reprises depuis lors, aussi en lien avec le conflit actuel au Proche-Orient.

Comme toute personne qui dispose d'un système de valeur intacte, les membres du Conseil communal sont sensibles aux horreurs qui se déroulent au Proche-Orient, en Ukraine, au Xinjiang, ainsi que dans d'autres pays qui violent le droit international de manière systématique et quasi quotidienne. Cela étant, il tient à rappeler que le droit international relève de la compétence de la Confédération et qu'il n'appartient pas sous l'angle institutionnel, je répète sous l'angle institutionnel, aux autorités communales de s'exprimer au sujet d'un conflit se déroulant à l'étranger. Accepter de hisser un drapeau en lien avec un tel conflit signifierait que la Ville se verrait obligée, par respect pour le principe de l'égalité de traitement, d'accorder le même traitement à tout autre intervenant, que ce soit pour la cause tibétaine, arménienne, ouïghoure, soudanaise ou la lutte contre l'antisémitisme.

Dans ce contexte, le Conseil communal a dès lors préféré hisser le drapeau avec la colombe de la paix pour signaler sa compassion avec toutes les victimes d'injustices dans le monde.

**Rugo Claudio (PA).** En fait, on peut accepter ou refuser cette résolution, donc la proposition du Conseil communal est juridiquement fausse.

**Page Maurice (CG).** Je rejoins la position de M. le syndic. Je crois que ça serait une situation un peu délicate. De plus, il y a quand même deux problèmes majeurs et assez importants. D'une part, c'est que l'Hôtel de Ville n'est pas l'Hôtel de Ville précisément, c'est l'Hôtel cantonal. Il faudrait donc au moins dire la Maison de Ville. D'autre part, je crois que prendre une décision de ce genre serait vraiment donner totalement raison à l'intervention de M. P. Wicht et ça, je pense que ce n'est pas très souhaitable, ni très habile.

**La présidente.** M. C. Rugo, vous vous êtes déjà exprimé deux fois sur cette résolution.

**Rugo Claudio (PA).** Sur l'Hôtel de Ville, il y a le drapeau de la Ville de Fribourg. C'est juste une adjonction et cette intervention est encore une fois calculée.

**La présidente.** Merci pour cette précision.

#### Vote

**C'est par 45 voix contre 9 et 11 abstentions que le Conseil général refuse le texte de la résolution intitulée "Que flotte le drapeau palestinien à l'Hôtel de Ville".**

**Ont voté en faveur de la résolution:** 9 Chauderna Margot (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Jolissaint Robin (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s)

**Ont voté contre la résolution:** 45 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriembühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woerffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 11 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Cheda Béa (CG), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Nobs Elisa (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Violi Nicolas (PS)

#### **B. Présentation du titre des propositions déposées en séance**

Aucune proposition n'a été déposée.

#### **C. Présentation du titre des postulats déposés en séance**

- n° 198 de Mme et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Véronique Grady (PLR), Simon Jordan (CG) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Demande d'étudier la mise en place d'une stratégie de soutien aux actrices et acteurs économiques locaux impactés par de longs travaux sur le domaine public"

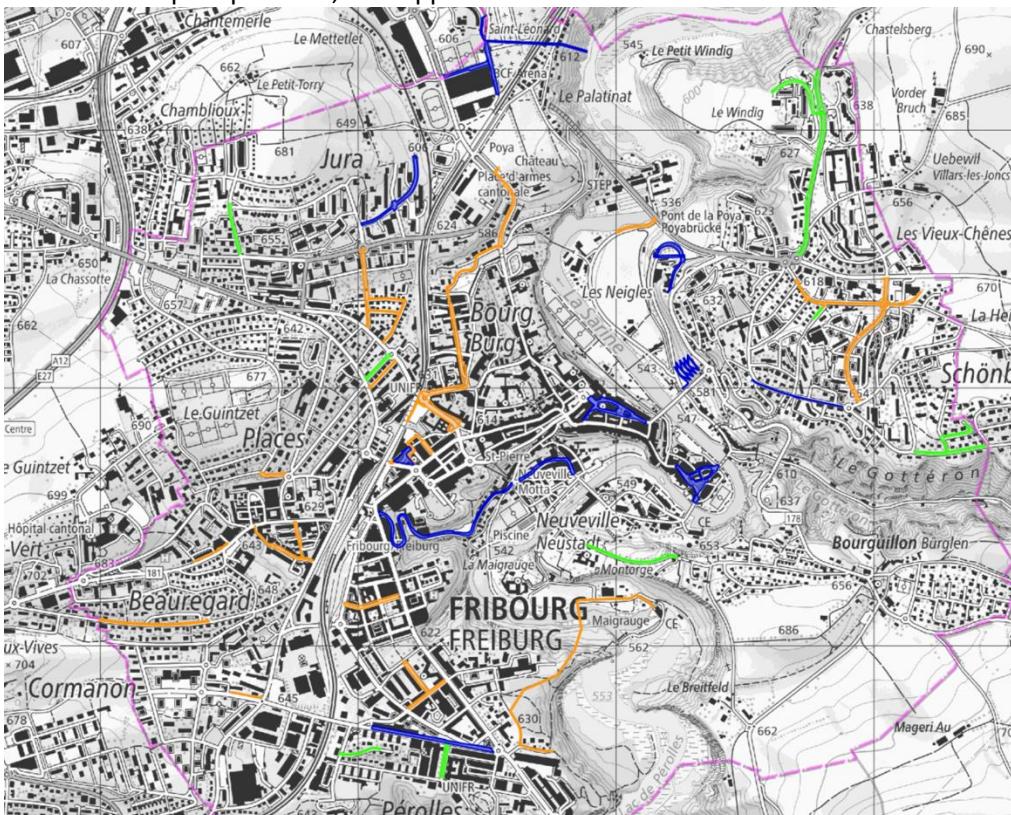
**Murith Simon (Le Centre/PVL).**

#### Développement du postulat

Les villes sont en perpétuelle mutation et la Ville de Fribourg n'y échappe pas.

Certains travaux visent un réaménagement urbain moderne et qualitatif, avec des retombées directes espérées pour la vie commerçante en termes d'attractivité à long terme. Mais leur durée prolongée fragilise directement les actrices et acteurs économiques locaux, qui doivent composer avec une perte de visibilité, une baisse de fréquentation, voire des difficultés de trésorerie. A titre d'exemple, le réaménagement de la place du Petit-St-Jean qui devrait durer au moins deux ans et demi<sup>2</sup>.

D'autres travaux, comme le déploiement du chauffage à distance notamment, sont purement infrastructurels. Bien qu'importants, ils n'apportent aucun bénéfice en termes d'attractivité.



Extrait du portail Sitecof de la Ville de Fribourg, onglet "Thèmes techniques > Planification des travaux de l'année en cours", avec mise en évidence des travaux sur routes (Génie civil VdF en bleu, Eaux de Fribourg SA en vert et Groupe E Celsius en orange), consulté le 19 mai 2025

Ces travaux ont un impact direct et important sur les acteurs économiques locaux. La rue du Collège, qui a connu des travaux excessivement longs<sup>3</sup>, en est un exemple frappant, mais loin d'être unique. Or, la réussite de ces travaux nécessite également l'adhésion de la population et des acteurs économiques. La communication durant les différentes étapes du projet est notamment un facteur essentiel, afin d'assurer un minimum de prévisibilité.

<sup>2</sup> Message au Conseil général n° 48 du 16 décembre 2024, chapitre 7. Calendrier, page 31

<sup>3</sup> La Liberté du 10 avril 2025, "Mauvaise surprise pour les commerçants. Il faut creuser la rue une deuxième fois"

Il est nécessaire d'assurer une meilleure conciliation entre transformation urbaine et résilience économique locale. Le présent postulat demande donc au Conseil communal d'étudier l'adoption d'une stratégie de mesures de soutien aux commerces et restaurants impactés par des longs travaux, en particulier:

1. Mesures de réduction de la durée des travaux: La première mesure est évidemment de réduire la durée des chantiers. Il n'est pas normal que des chantiers s'éternisent, sans aucune activité, pendant plusieurs jours, voire semaines, surtout lorsqu'ils sont pilotés par des entités majoritairement en mains publiques (Groupe E, Celsius, SINEF, Eaux de Fribourg SA, ...)<sup>4</sup>. Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier les mesures possibles pour réduire la durée des chantiers sur le domaine public, en particulier la mise en place d'une pratique d'amendes, dans le cadre des préavis sur les permis de construire, pour les travaux sur le domaine public qui dépassent une certaine durée ou qui restent à l'arrêt, ainsi que l'utilisation systématique d'un Building Information Model (BIM; modélisation des données de la construction) afin d'assurer une meilleure coordination entre les différentes acteurs intervenants sur la construction et de réduire ainsi les erreurs et rallongements de délai (ainsi que les coûts "accessoirement").
2. Mesures de communication envers les acteurs économiques impactés: Les postulants estiment que la Commune est la mieux placée pour informer correctement et à l'avance les exploitantes et exploitants, du moment que les travaux ont lieu sur son domaine public, qu'elle les préavise et qu'elle en a connaissance en tant qu'actionnaire des maîtres d'ouvrage; le fait que ces travaux soient gérés par des "tiers" en façade ne déresponsabilise pas la Commune face à des acteurs économiques pour lesquels un minimum de prévisibilité est essentiel. Le postulat demande donc au Conseil communal d'étudier les mesures les plus opportunes pour une information proactive et en amont, qui offre un minimum de prévisibilité (page dédiée en ligne, information postale aux personnes concernées, ...). A titre d'exemple en matière d'information générale (qui doit s'accompagner d'une information de détails pour les commerces impactés), la Ville de Lausanne propose un calendrier<sup>5</sup> qui, de l'avis des postulant·e·s, offre des informations plus fines et actualisées que le renvoi vers Sitecof par le site de la Ville de Fribourg.
3. Mesures de soutien à proprement parler: Comme indiqué, les chantiers qui s'éternisent peuvent créer un trou de liquidités chez les acteurs concernés. La volonté de la Ville de Fribourg de prévoir dans les crédits de travaux de requalification un budget pour un événement inaugural faisant appel aux acteurs du quartier concerné est une idée louable, mais insuffisante: d'une part, elle est limitée aux travaux de requalification effectué par la Commune (on ne va pas inaugurer des tronçons de chauffage à distance) et, d'autre part, elle arrive en toute fin de cycle, après des mois de travaux et un potentiel manque de liquidités, voire une fermeture.

---

<sup>4</sup> Voir les questions récurrentes: question n° 327 "Plusieurs chantiers simultanés à la rue Saint-Michel", question n° 271 "Estimation de la fin des travaux de réfection des escaliers du Guintzett", question n° 267 "Réfection des escaliers du Guintzett", ...

<sup>5</sup> <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/avis-de-chantier.html?scale=weeks>

Le postulat demande donc au Conseil communal d'étudier des mesures qui peuvent consister en une renonciation de revenus (renonciation à certaines taxes auprès des acteurs concernés ou report d'exigibilité sans intérêt) ou en des dépenses pour des mesures d'aides directes ou indirectes. Pour ces dernières, il est demandé d'étudier la création d'un fonds de soutien aux acteurs économiques touchés par des travaux sur le domaine public de six mois ou plus, en particulier:

- A quelles mesures affecter un tel fonds: aides financières directes ou financement de mesures indirectes (renonciation à certaines taxes ou report d'exigibilité, mesures d'attractivité dans le secteur, ...), en évitant de créer un droit à une indemnisation qui repose sur le droit civil (cf. art. 679 et 684 CC; ATF 145 II 282)
- Comment financer un tel fond, en évitant de tout reporter sur les impôts: amendes perçues en cas de retard dans les travaux (voir ci-dessus) ou taxes d'empiétement sur le domaine public, sachant que Groupe Celsius en est exonéré de façon injustifiée et contraire au droit de la concurrence pour l'extension du chauffage à distance<sup>6</sup>, alors que tous les commerces et restaurants doivent la payer.
- Quels sont les bénéficiaires (uniquement pour les aides directes): détermination selon le critère du siège ou de l'activité principale et éventuelles conditions à remplir.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 199 de Mmes et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Marc Vonlanthen (PS), Chantal Wicky Collaud (CG) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Réduire l'énergie grise des constructions"

**Murith Simon (Le Centre/PVL).**

#### Développement du postulat

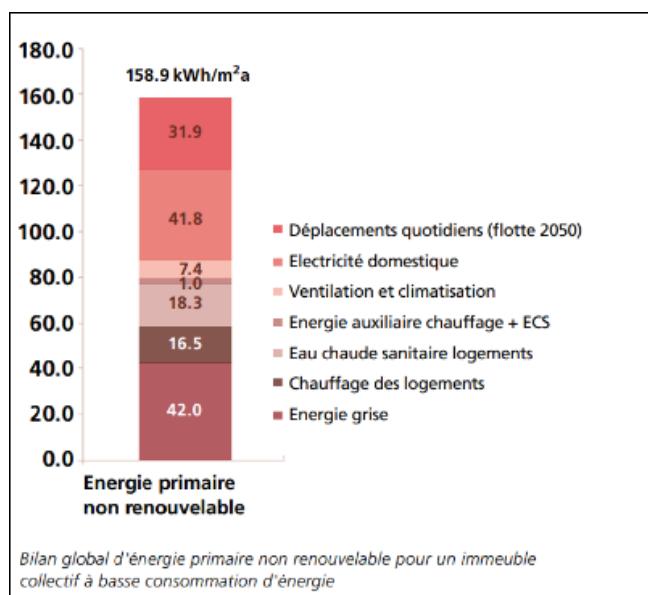
Dans le secteur de la construction, l'énergie grise (aussi appelée consommation énergétique cumulée non renouvelable) désigne l'ensemble de l'énergie nécessaire à chaque étape du cycle de vie d'un bâtiment: de l'extraction des matières premières jusqu'à la gestion des déchets de chantier, en passant par la fabrication, le transport et la mise en œuvre des matériaux.

Même pour un bâtiment qui respecte les standards Société à 2000 watts, l'énergie grise représente en moyenne jusqu'à 42 % de la consommation énergétique annuelle totale<sup>7</sup>:

---

<sup>6</sup> Question n° 342 "La mise à disposition du sous-sol communal pour le chauffage à distance et les éventuelles contreparties financières perçues par la Ville"

<sup>7</sup> SuisseEnergie, L'énergie grise dans les nouveaux bâtiments – Guide pour les professionnels du bâtiment, 2017; voir également l'étude publiée en mai 2020 sur la plateforme "Réemploi – Riutilizzo – Wiederverwenden (RERIWI)" et réalisé sur mandat de l'OFEN, Construire le réemploi – état des lieux et perspectives: une feuille de route, disponible sur <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/66636.pdf>



Prenons l'exemple du béton, qui reste le matériau de construction le plus utilisé. Sa composante clé, le ciment, repose sur des ressources limitées et génère des impacts environnementaux considérables lors de son extraction et sa production. En dépit des progrès technologiques, 350'000 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été émises en Suisse en 2024 par cette seule branche, selon Cemsuisse (interprofession du ciment)<sup>8</sup>.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) propose déjà des recommandations techniques pour minimiser l'énergie grise des bâtiments: cahier technique CT SIA 2023 "L'énergie grise des bâtiments" et du cahier technique CT SIA 2040 "La voie SIA vers l'efficacité énergétique". Ces recommandations ne sont toutefois pas contraignantes.

Le présent postulat ne cherche pas à faire le procès d'un matériau. Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la minimisation de l'empreinte carbone lors de nouvelles constructions et rénovations, en particulier:

- pour les projets communaux, étudier l'intégration d'un devoir d'exemplarité, en détaillant les mesures prévues dans les crédits d'étude / de construction, à l'instar de ce qui a été fait pour la première fois, de façon encore superficielle, dans le message n° 56 "Crédit d'étude pour l'assainissement, la mise aux normes et la transformation des bâtiments de L'Atelier" (chapitre 7.3);
- pour les autres projets, étudier l'inscription, lors de l'adoption des plans d'aménagement de détails ou dans les préavis sur les permis de construire, de seuils de "budget carbone" à respecter, en privilégiant l'incitation à la contrainte.

<sup>8</sup> Rapport annuel cemsuisse 2025, page 12  
([https://www.cemsuisse.ch/app/uploads/2025/05/Cemsuisse\\_Jahresbericht\\_2025\\_F.pdf](https://www.cemsuisse.ch/app/uploads/2025/05/Cemsuisse_Jahresbericht_2025_F.pdf)).

En effet, les mesures à mettre en place sont multiples et complémentaires, et dépendent des circonstances parcellaires concrètes, respectivement du projet concerné: limiter les surfaces vitrées en façade ou les excavations; utiliser des matériaux locaux réemployés ou biosourcés; optimiser la compacité du bâti, réduire la taille et les besoins des locaux techniques, ...

Cette volonté de réduire l'empreinte carbone des constructions est nécessaire si la Ville de Fribourg veut remplir les objectifs climatiques qu'elle s'est fixés: réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, "zéro net" en 2047 et décarbonation du parc immobilier communal d'ici 2037.

Par ailleurs, le développement d'exigences claires en matière d'énergie grise des bâtiments s'inscrit pleinement dans la révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire 20.433 "Développer l'économie circulaire en Suisse". Cette révision fixe la primauté du recyclage sur l'incinération des déchets (art. 30d LPE, Valorisation). La révision permet également que des exigences soient fixées concernant l'utilisation de matériaux et d'éléments de construction préservant l'environnement, l'utilisation de matériaux de construction issus de la valorisation matière des déchets de chantier, la réversibilité des ouvrages et la réutilisation d'éléments de construction dans les ouvrages (art. 35j LPE, Construction respectueuse des ressources).

Enfin, ce postulat s'inscrit dans le rôle moteur que doit avoir Fribourg dans l'innovation architecturale et constructive, en collaboration avec la Haute École d'Ingénierie et d'Architecture et le Smart Living Lab. De même, avec ses près de 780 ha de forêts sur le territoire cantonal, la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg pourrait être un partenaire privilégié pour les constructeurs et le présent postulat demande d'étudier le potentiel de cette collaboration pour proposer un canal d'approvisionnement de matériaux de construction local et propre, en veillant toutefois à la fonction de protection de la biodiversité de ces écosystèmes déjà mis sous pression par la production de bois.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 200 de Mme et M. Fanny Delarze (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé:  
"Demande d'étudier la possibilité d'utiliser le transport à vélo pour les courriers de l'administration communale"

**Delarze Fanny (PS).**

#### Développement du postulat

Les enjeux liés à la mobilité durable occupent une place centrale dans les préoccupations des villes suisses, notamment en ce qui concerne la réduction de l'empreinte carbone et la promotion des modes de transport écologiques. La Ville de Fribourg, dans sa démarche pour devenir un modèle de transition écologique, doit intégrer toutes les initiatives possibles pour atteindre ses objectifs climatiques et inspirer les entreprises locales vers un développement durable.

En expérimentant le transport à vélo au sein de ses propres services, la Ville renforcerait son rôle d'exemplarité auprès des personnes habitant la ville, envoyant ainsi un message fort sur la capacité de l'administration à adopter des pratiques innovantes et durables. Ce geste pourrait inspirer d'autres institutions et entreprises à adopter des pratiques similaires et à s'engager dans la transition écologique. En outre, l'utilisation du vélo permettrait de fluidifier le trafic et de réduire la pollution atmosphérique, en particulier dans les zones urbaines denses. Cela contribuerait à une amélioration générale de la qualité de l'air et au bien-être des habitants.

Le transport à vélo peut surprendre par la diversité de ses possibilités, mais pour commencer, l'administration de la ville de Fribourg pourrait mandater pour acheminer jusqu'aux boîtes à lettres par exemple les enveloppes de vote, les journaux *1700*, le matériel du Conseil général, etc. et des quartiers à forte densité pourraient servir d'expérience. Pour ensuite, lorsque la perspicacité et le bon déroulement de ce moyen de transport est avéré, passer à d'autres matériaux pour le transport par vélo et élargir à d'autres parties du territoire communal.

Aussi, le développement économique d'une entreprise régionale de transport à vélo peut aussi faire office d'exemplarité pour d'autres entreprises qui souhaitent se lancer dans le développement durable au service de la population.

Ce postulat vise à ouvrir la voie à un projet pilote qui, s'il s'avère concluant, pourrait être étendu à d'autres secteurs de l'administration, au transport d'autres matériaux, dans les années à venir.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 201 de Mmes et MM. David Ruffieux (Vert·e·s), Niels Rebetez (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), Grégory Grin (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Chantal Wicky Collaud (CG) intitulé: "Ligne de bus intra-muros, circulaire et à double sens "

**Ruffieux David (Vert·e·s).**

#### Développement du postulat

Avec le développement de la ville, la gare n'est plus le seul centre d'intérêt vers lequel toutes les lignes devraient converger. D'autres pôles structurants sont aujourd'hui, tout aussi centraux, par exemple:

- le pôle sportif de Saint-Léonard (BCF Arena, piscine, patinoire, stade);
- le pôle patrimonial de la Basse-Ville (Motta, Sarine, tourisme);
- le pôle naturel de Bourguillon et ses Parcours Vita et randonnées.

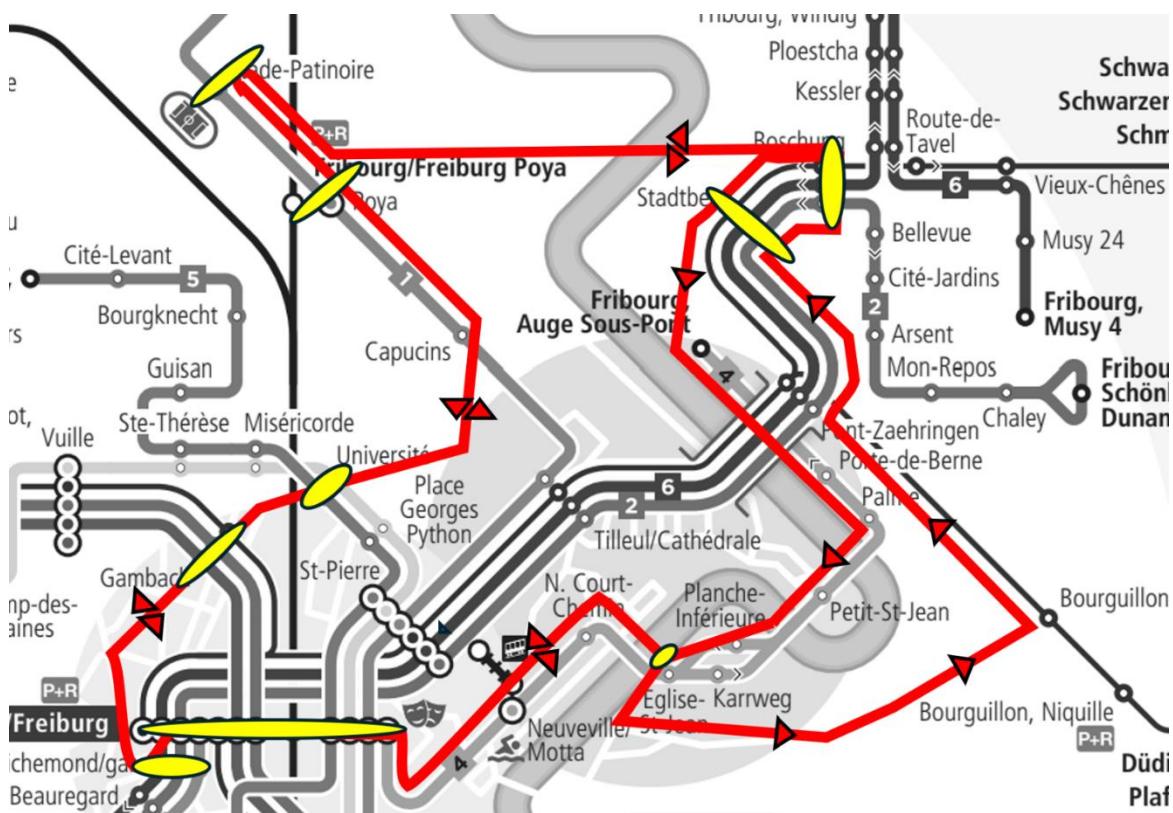
Ces nouvelles polarités urbaines appellent une réorganisation des flux internes, pour optimiser les temps de trajet, éviter les ruptures de charge à la gare, et promouvoir une mobilité douce et attractive.

Les lignes de bus actuelles TPF du Schoenberg, quartier qui représente près d'un tiers de la population de la ville, passent par la gare par deux lignes convergentes empruntant le Bourg. Le Schoenberg est donc isolé des autres quartiers comme la Basse-Ville, le Jura-Torry, Alt ou encore Saint-Léonard (Palatinat).

Une solution consisterait à proposer une ligne circulaire à double sens, comme on en voit dans d'autres villes comme à Caen<sup>9</sup> ou Bordeaux<sup>10</sup>. Cette ligne pourrait, par exemple, passer par:

- gare routière (recharge) → Neuveville → Lorette (nouvel arrêt) → Bourguillon → Schoenberg (via rond-point Boschung) → pont de la Poya → route de Morat → Varis → BCU (nouvel arrêt) → rue de Rome → Montenach → Jean-Gambach (nouvel arrêt) → Beauregard → gare routière (recharge);
- et dans l'autre sens, une entorse au double sens strict, en passant par Auge au lieu de Bourguillon, ceci afin de couvrir un maximum de quartiers et de les relier entre eux; une boucle dans la boucle, en somme, qui offre l'avantage de bien connecter les quartiers (ici Basse-Ville → Bourguillon → Schoenberg selon le trajet désiré), mais qui requiert une rupture de charge, car il faut prendre la ligne en sens inverse.

Le trajet total fait moins de 10 km. En jaune les hubs de correspondance.



<sup>9</sup> <https://www.ouest-france.fr/economie/transport/tramway/tramway-a-caen-le-bus-aussi-revoit-ses-lignes-6413785>

<sup>10</sup> <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/deplacements-infrastructures/bus-express/ligne-h-circulaire-boulevards>

Cette configuration permettrait:

- une connexion directe entre quartiers aujourd’hui isolés entre eux (par exemple Schoenberg ↔ Basse-Ville et Saint-Léonard, Bourguillon ↔ Schoenberg et Saint Léonard);
- moins de correspondances et donc un gain de temps à l’utilisation (règle d’or en transport: ne pas changer de ligne si la vôtre vous amène à bon port, même s’il y a des arrêts plus nombreux);
- une nouvelle couverture à Gambach-Guintzet, à la BCU, mais aussi à Lorette et Bourguillon;
- de répartir plus équitablement les flux de passagers sur l’ensemble du tracé, tout en réduisant les temps de parcours.

#### **Technologie adaptée, par exemple: le Bluebus 6**

Pour ce type de desserte urbaine, un véhicule compact et silencieux est tout indiqué. Le Bluebus 6, modèle électrique de 6 m de long, est parfaitement adapté:

- il peut circuler dans des rues étroites comme celles de la Basse-Ville, ronds-points à gabarit réduit du pont de la Poya, Stadtberg...;
- il est 100 % électrique;
- il peut transporter 35 passagers et passagères, ce qui est optimal et suffisant car il y a répartition de la charge des passagers et passagères sur tout le tracé circulaire;
- il dispose d’une autonomie de 250 km, soit largement de quoi assurer plusieurs rotations sur une boucle de 10 km.

#### **Conclusion**

Cette ligne circulaire, doublée dans les deux sens, permettrait:

- de relier directement des quartiers très fréquentés et/ou habités, mais peu connectés;
- de désenclaver le Schoenberg, Bourguillon, l’Auge et la Neuveville, ainsi que le quartier d’Alt;
- de desservir des zones aujourd’hui sans transports publics;
- de soutenir une mobilité pensée pour les habitantes et habitants.

Nous demandons au Conseil communal d’étudier cette proposition.



**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 202 von Frau und Herr Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) und Florian Müller (SP) mit folgendem Titel: "Gleichberechtigter Zugang zu ausserschulischen Aktivitäten der Stadt Freiburg durch ein faires Anmeldeverfahren"

**Cardoso de Matos-Berger Denise (PS).**

#### Développement du postulat

Die Stadt Freiburg bietet seit vielen Jahren ein vielfältiges, kostenloses und qualitativ hochwertiges Angebot an ausserschulischen Aktivitäten für Kinder an, darunter Sportkurse, Angebote der Schule der kleinen Künstler-innen und Musikkurse. Bis zum Schuljahr 2020/2021 erfolgte die Anmeldung über einen schriftlichen Anmeldeatalon. Eltern konnten zwei Sportarten auswählen sowie eine 1. und 2. Priorität für einen Kurs der Schule der kleinen Künstler-innen angeben. Kinder, die im Vorjahr keinen Platz erhalten hatten, wurden bei der nächsten Anmeldung bevorzugt berücksichtigt. Dieses System wurde von vielen Familien als fair und gut zugänglich wahrgenommen.

Seit dem Schuljahr 2021/2022 erfolgt die Anmeldung ausschliesslich online über ein digitales Portal. Der Anmeldestart wird jeweils auf einen bestimmten Zeitpunkt gelegt. In den letzten drei Jahren war dies jeweils mittwochs um 13:00 Uhr, zuvor einmal um Mitternacht. Dieses System bringt jedoch verschiedene Probleme mit sich:

- Systemüberlastung: Der gleichzeitige Zugriff vieler Familien führt regelmässig zu Überlastungen, Verzögerungen und zum Absturz der Plattform.
- Ungleichheit beim Zugang: Eltern, die zu dieser Zeit arbeiten oder keinen zuverlässigen Internetzugang haben, sind stark benachteiligt. Wer sich hingegen gezielt Zeit nehmen kann, hat deutlich bessere Chancen, einen der Wunschkurse zu erhalten.
- Unfaire Verteilung: Manche Kinder erhalten mehrere ihrer Wunschkurse, während andere leer ausgehen.
- Wegfall der Priorisierung: Die frühere Regelung, wonach Kinder, die im Vorjahr keinen Platz erhalten hatten, im Folgejahr bevorzugt behandelt wurden, wurde abgeschafft. Dies betrifft in

besonderem Massen auch die Musikkurse, die auf zwei Jahre ausgelegt sind. Viele Kinder können sich im zweiten Jahr nicht erneut einschreiben, weil die Plätze beim Anmeldestart sofort vergeben sind.

- Fehlende Warteliste: Für unter dem Jahr freiwerdende Plätze gibt es keine zentrale Warteliste, wodurch Angebote ungenutzt bleiben.

Wir fordern den Gemeinderat auf, zu prüfen:

1. Wie das aktuelle Anmeldesystem technisch und organisatorisch verbessert werden kann, damit es stabil, fair und benutzungsfreundlich ist;
2. Ob zusätzlich zur Online-Anmeldung eine alternative Möglichkeit, wie z.B. ein schriftliches Anmeldeformular, angeboten werden kann, um allen Familien eine faire Teilnahme zu ermöglichen;
3. Wie eine gerechtere Verteilung der Kursplätze organisiert werden kann, sodass möglichst viele Kinder – unabhängig vom sozioökonomischen Hintergrund – Zugang zu ausserschulischen Aktivitäten erhalten;
4. Ob ein transparentes Wartelistensystem eingeführt werden kann, damit während des Schuljahres freiwerdende Plätze effizient nachbesetzt werden können;
5. Ob erneut eine Priorisierung eingeführt werden kann für Kinder, die im Vorjahr keinen Platz erhalten haben.

Texte en français

La Ville de Fribourg propose depuis de nombreuses années une offre variée, gratuite et de haute qualité d'activités extrascolaires pour les enfants, comprenant notamment des cours de sport, des activités proposées par l'École des p'tit·e·s artistes ainsi que des cours de musique. Jusqu'à l'année scolaire 2020/2021, les inscriptions se faisaient au moyen d'un bulletin papier. Les parents pouvaient choisir deux disciplines sportives ainsi qu'indiquer un premier et un deuxième choix pour un cours de l'École des p'tit·e·s artistes. Les enfants qui n'avaient pas obtenu de place l'année précédente étaient prioritaires lors de la nouvelle inscription. Ce système était perçu par de nombreuses familles comme juste et accessible.

Depuis l'année scolaire 2021/2022, l'inscription se fait exclusivement en ligne via une plateforme numérique. L'ouverture des inscriptions est fixée à un moment précis. Au cours des trois dernières années, elle a eu lieu le mercredi à 13h00, alors qu'auparavant, elle avait été fixée une fois à minuit. Ce système présente toutefois plusieurs problèmes:

- Surcharge du système: L'accès simultané de nombreuses familles entraîne régulièrement une surcharge, des retards, voire le plantage de la plateforme.
- Inégalités d'accès: Les parents qui travaillent à ce moment-là ou qui ne disposent pas d'un accès internet fiable sont fortement désavantagés. À l'inverse, ceux qui peuvent se libérer ont de bien meilleures chances d'obtenir les cours souhaités.
- Répartition inéquitable: Certains enfants obtiennent plusieurs des cours qu'ils souhaitaient, tandis que d'autres se retrouvent sans aucune activité.
- Suppression de la priorisation: La règle selon laquelle les enfants n'ayant pas obtenu de place l'année précédente étaient prioritaires a été supprimée. Cette situation touche particulièrement les cours de musique, qui s'étendent sur deux ans. De nombreux enfants ne

peuvent pas se réinscrire la deuxième année, car les places sont attribuées immédiatement à l'ouverture des inscriptions.

- Absence de liste d'attente: Il n'existe pas de liste d'attente centralisée pour les places qui se libèrent en cours d'année, ce qui conduit à ce que certaines offres restent inoccupées.

Nous demandons au Conseil communal d'examiner:

1. comment le système d'inscription actuel peut être amélioré sur le plan technique et organisationnel, afin qu'il soit stable, équitable et convivial;
2. s'il est possible d'offrir, en plus de l'inscription en ligne, une alternative telle qu'un formulaire papier, afin de permettre à toutes les familles de participer équitablement;
3. comment organiser une répartition plus juste et équilibrée des places disponibles, afin que le plus grand nombre possible d'enfants, indépendamment de leur contexte socio-économique, ait accès aux activités extrascolaires;
4. s'il est envisageable d'introduire un système de liste d'attente transparent, permettant de réattribuer efficacement les places qui se libèrent en cours d'année scolaire;
5. s'il est possible de rétablir une priorisation en faveur des enfants qui n'avaient pas obtenu de place l'année précédente.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 203 de Mmes Sonja Gerber (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Océane Gex (PLR) intitulé: "Profiter des arrêts de bus pour faire connaître les événements de la Ville"

**Gerber Sonja (PS).**

#### Développement du postulat

Les arrêts de bus sont des lieux de passage et d'attente quotidienne pour de nombreuses habitantes et de nombreux habitants de la ville de Fribourg. Ils offrent un moment d'attention disponible, propice à la consultation d'informations. Ces espaces pourraient être mieux valorisés pour renforcer la communication directe entre la Ville et sa population.

Or, ces lieux sont aujourd'hui très souvent occupés par de la publicité commerciale. Sans forcément remettre en cause ces contrats publicitaires, il semble pertinent d'examiner dans quelle mesure une partie de ces surfaces pourrait être réservée à des informations d'intérêt public, en particulier pour faire connaître les événements organisés par la Ville ou par des acteurs locaux. Le Conseil communal est donc invité à étudier la possibilité d'utiliser certains arrêts de bus fréquentés comme supports d'information locale, en y installant des panneaux d'affichage (analogiques ou électroniques) présentant les événements culturels, sportifs, associatifs ou institutionnels. C'est-à-dire en intégrant ces supports à l'équipement de base de l'arrêt de bus. Le contenu pourrait être mis à jour de manière hebdomadaire ou mensuelle, selon les ressources et les modalités techniques retenues, en collaboration éventuelle avec les TPF.

Cette démarche viserait à mieux faire connaître les activités de la Ville, à offrir une visibilité accrue aux initiatives locales, et à renforcer l'information de proximité. Elle contribuerait à une ville plus vivante, plus connectée à ses habitant·e·s et à leurs centres d'intérêt.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 204 de MM. Florian Müller (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de permettre à la Ville de Fribourg d'accorder des cautionnements pour des prêts hypothécaires de rang postérieur à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique"

**Müller Florian (PS).**

#### Développement du postulat

In der Stadt Freiburg fehlt es an einem ausreichenden Angebot an qualitätsvollem und bezahlbarem Wohnraum, vor allem für Familien. Wie zahlreiche Beispiele aus anderen Schweizer Städten zeigen, können gemeinnützige Bauträger wesentlich zur Versorgung mit qualitativ hochwertigem Wohnraum und zu einer qualitätsvollen und nachhaltigen Stadtentwicklung beitragen.

Eine der grössten Herausforderungen für den gemeinnützigen Wohnungsbau stellen die Finanzierung und insbesondere die Eigenkapitalanforderungen dar. Den Gemeinden stehen verschiedene wohnungspolitische Hebel zur Verfügung, um Hilfen zu gewähren und die Rahmenbedingungen zu verbessern. Verschiedene Städte bieten Unterstützungen bei der Beschaffung der finanziellen Mittel für qualitätsvolle und bezahlbare Wohnbauprojekte. So vergibt beispielsweise die Pensionskasse der Stadt Zürich Darlehen für die ergänzende Finanzierung zu Ersthypotheken. Die Stadt Zürich bürgt für die Hypotheken. Mit diesen Restfinanzierungsdarlehen kann sich eine gemeinnützige Wohnbauträgerschaft bis 94% der Anlagekosten fremdfinanzieren<sup>11</sup>. Das Beispiel der Stadt Zürich soll dem Gemeinderat als Inspiration dienen als Ergänzung zu den limitierten Finanzierungsinstrumenten der Genossenschaftsbewegung<sup>12</sup> und Finanzierungshilfen, die vom Bund unterstützt werden<sup>13</sup>.

Wir laden den Gemeinderat ein, zu prüfen, ob die Stadt Freiburg nachrangige Hypothekarkredite verbürgen kann, die von der Pensionskasse der Stadt Freiburg oder anderen Pensionskassen und Versicherungsanstalten an gemeinnützige Wohnbauträger vergeben werden. Der Gemeinderat prüft insbesondere die folgenden Grundsätze:

- Der Gemeinderat prüft die Möglichkeit, dass die Stadt Freiburg nachrangige Hypotheken verbürgt, die über die erste Hypothek (Belehnung von 0–65% des Belehnungswerts) hinausgehen. Der Gemeinderat prüft eine maximale Belehnungsgrenze. Die Postulanten halten eine Verbürgung von nachrangigen Hypotheken bis 94% des Belehnungswerts (Belehnung von

<sup>11</sup> Vgl. <https://www.stadt-zuerich.ch/de/planen-und-bauen/bauberatung-und-dienstleistungen/foerderprogramme/wohnbaufoerderung/foerderinstrumente.html>

<sup>12</sup> Vgl. <https://www.wbg-schweiz.ch/dienstleistungen/finanzierung>

<sup>13</sup> Vgl. <https://www.bwo.admin.ch/de/foerderung-des-gemeinnuetzigen-wohnungsbaus>.

65 bis 94% des Belehnungswerts) für angemessen. Die Zinssätze der nachrangigen Hypotheken haben sich an den im Kanton Freiburg üblichen Zinssätzen für erste Hypotheken zu orientieren.

- Die Stadt Freiburg verbürgt die nachrangigen Hypotheken, die Hypothekardarlehen werden jedoch durch Pensionskassen oder andere Finanzinstitute, beispielsweise die Pensionskasse der Stadt Freiburg vergeben.
- Die Verbürgung von Hypothekarkrediten soll nur für Projekte gemeinnütziger Träger wie Genossenschaften oder die Stiftung der Stadt Freiburg für Wohnraum gewährt werden, die den Anforderungen an nachhaltigem, preisgünstigem und qualitätsvollem Wohnraum entsprechen. Die Objekte müssen dem gemeinnützigen -Wohnungsbau dauernd erhalten bleiben.
- Die Stadt Freiburg prüft Vorschriften bezüglich der Festsetzung der Mietpreise sowie von Verkaufsbeschränkungen für geförderte Häuser, für die Hypothekardarlehen verbürgt wurden.
- Dieses System ist für alle Beteiligten vorteilhaft. Abgesehen von Verwaltungskosten und eventuellen Verpflichtungen aus Bürgschaften entstehen der Gemeinde keine zusätzlichen Kosten. Die Pensionskasse verfügt aufgrund der Verbürgung über eine sichere und stabile Investitionsanlage. Die gemeinnützigen Bauträger profitieren von höheren Belehnungsgrenzen und tragbaren Zinssätzen. Und für die Bevölkerung wird qualitätsvoller und bezahlbarer Wohnraum geschaffen.

La Ville de Fribourg manque d'une offre suffisante de logements de qualité et abordables, surtout pour les familles. Comme le montrent de nombreux exemples d'autres villes suisses, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent contribuer de manière significative à l'offre de logements de qualité et à un développement urbain durable.

Le financement, et notamment les exigences en matière de fonds propres, constituent l'un des plus grands défis pour la construction de logements abordables par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Les communes disposent de différents leviers en matière de politique du logement pour accorder des aides et améliorer les conditions-cadres. Plusieurs villes proposent des aides pour acquérir les financements nécessaires à la réalisation de projets de construction de logements de qualité et abordables. La caisse de pension de la ville de Zurich, par exemple, accorde des prêts hypothécaires de rang postérieur cautionnés par la ville. Grâce au cautionnement, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent obtenir des prêts hypothécaires allant jusqu'à 94 % de la valeur du bien<sup>14</sup>. L'exemple de la ville de Zurich doit servir d'inspiration au Conseil communal en complément des instruments de financement limités du mouvement coopératif<sup>15</sup> et des aides financières accordées par la Confédération<sup>16</sup>.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de permettre à la Ville de Fribourg d'accorder un cautionnement pour des prêts hypothécaires de rang postérieur octroyés par la Caisse de pension de la Ville de Fribourg ou par d'autres caisses de pension et institutions financières à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

---

<sup>14</sup> <https://www.stadt-zuerich.ch/de/planen-und-bauen/bauberatung-und-dienstleistungen/foerderprogramme/wohnbaufoerderung/foerderinstrumente.html>

<sup>15</sup> <https://www.armoup.ch/services/financement>

<sup>16</sup> <https://www.bwo.admin.ch/fr/encouragement-a-la-construction-de-logements-dutilite-publique>

Le Conseil communal pourrait étudier notamment les principes suivants:

- La possibilité de permettre à la Ville de Fribourg de cautionner des prêts hypothécaires de rang postérieur dépassant le prêt hypothécaire de premier rang (prêt allant de 0 à 65 % de la valeur de nantissement). Le seuil maximal de prêt sera défini par le Conseil communal. Les auteurs du postulat estiment qu'un cautionnement des prêts hypothécaires de rang postérieur jusqu'à 94 % de la valeur (prêt de 65 à 94 % de la valeur de nantissement) est approprié. Les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de rang postérieur doivent s'aligner sur les taux d'intérêt usuels dans le canton de Fribourg pour les prêts hypothécaires de premier rang.
- La Ville de Fribourg se limite au cautionnement des prêts hypothécaires de rang postérieur. Les prêts sont octroyés par des caisses de pension ou d'autres institutions financières, par exemple la Caisse de pensions de la Ville de Fribourg.
- Le cautionnement des prêts hypothécaires ne doit être accordé qu'à des projets des maîtres d'ouvrage d'utilité publique comme les coopératives ou la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement pour le logement qui répondent aux exigences en matière de logements à loyer modéré, durables et de qualité. Les objets doivent être affectés à l'utilité publique durablement.
- Le Conseil communal examine en outre des restrictions de vente et de loyer des logements pour lesquels des prêts hypothécaires ont été cautionnées.

Il s'agit d'un système avantageux pour toutes les parties concernées. Hormis les frais administratifs et les éventuelles obligations liées aux cautionnements, la commune n'a pas de frais supplémentaires. La caisse de pension dispose d'un placement sûr et stable grâce au cautionnement. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique bénéficient de taux d'intérêt modérés et de seuils de prêt plus élevés. Enfin, la population bénéficie de logements de qualité et abordables.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 205 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS) et David Ruffieux (Vert-e-s) intitulé: "Fribourg, commune sans pesticides? Demande d'étude sur la possibilité de renoncer complètement à l'usage de pesticides chimiques par la commune de Fribourg"

**Vonlanthen Marc (PS).**

#### Développement du postulat

Le premier postulat de la législature 2016-2021 (Jordan, Odermatt, Reber Jung (PS, 2016))<sup>17</sup> demandait à la commune de Fribourg d'abandonner l'usage du glyphosate. Dans sa réponse d'alors faisant suite à la transmission par une large majorité du Conseil général, le Conseil communal affirmait que "la Ville de Fribourg est répertoriée comme commune utilisant aucun pesticide

<sup>17</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-1-demande-une-etude-en-vue-de-linterdiction-totale-de-lusage-du-glyphosate-en>

chimique. Elle préconise la lutte biologique intégrée (exception faite en cas de résistance après analyse du traitement et utilise du glyphosate uniquement pour combattre les plantes invasives)<sup>18</sup>. Le Conseil communal a donc opté pour une politique de réduction des risques liés à l'usage des pesticides, sans toutefois y renoncer formellement.

Il arrive toutefois de pouvoir observer certains usages de produits, selon toute vraisemblance des herbicides chimiques, dans des situations s'écartant au moins partiellement de la stricte lutte contre les néophytes envahissantes. Ci-contre, une photo prise ce printemps sur des ronces à proximité des Escaliers des Grand-Places, une parcelle forestière où l'usage des pesticides est en principe interdit au niveau fédéral selon l'annexe 2.5 de l'ORRChim<sup>19</sup>.



D'autres cas sont également documentés, notamment à la Grand-Fontaine, où des orties et de l'oseille – deux espèces indigènes – ont été traitées dans une parcelle inaccessible aux habitants (voir la photo ci-contre). Ces interventions ont eu lieu dans une zone où le risque de ruissellement vers la Sarine est réel.

Quand bien même il devait s'agir dans ces exemples de pesticides biologiques, leur utilisation en forêt ou de manière indifférenciée sur des surfaces naturelles propices à la biodiversité se justifie difficilement.



Ces exemples montrent les limites d'une politique de réduction des risques liés à l'usage des pesticides chimiques. Il subsiste en effet toujours une zone grise permettant un recours à ces produits toxiques, un glissement vers des pratiques plus ou moins différencierées. La lutte contre les néophytes envahissantes, qui jusqu'ici légitime l'usage des herbicides chimiques, doit aussi être pondérée en prenant en compte les espèces, le risque de dissémination et les risques liés à ces

<sup>18</sup> <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-1-rapport-final-du-conseil-communal>

<sup>19</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2005/478/fr>

produits. Elle ne saurait à elle seule être une raison suffisante pour y recourir. Ceci d'autant plus que des alternatives existent tels que des moyens thermiques ou mécaniques.

Par conséquent, les auteurs du présent postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité pour la Commune de Fribourg de renoncer complètement à l'usage des pesticides chimiques, comme d'autres communes<sup>20</sup> avant elle.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 206 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fanny Delarze (PS), François Miche (PS), Béa Cheda (CG) et Grégory Grin (PLR) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de réserver des locaux pour les associations dans le bâtiment Vuille"

**Vonlanthen Marc (PS).**

Développement du postulat

Passé le délai référendaire du message 55 "Achat de la parcelle n° 17'722 du cadastre de Fribourg – Bâtiment Vuille", le Conseil communal pourra envisager concrètement les travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment.

Parmi les usages prévus du bâtiment réaffecté figurent deux AES sur une surface de 1'125 m<sup>2</sup>, les archives de la Ville de Fribourg sur 1'075 m<sup>2</sup> et une surface de 700 m<sup>2</sup> décrite dans le message comme susceptible d'accueillir des activités secondaires ou tertiaires.

Les auteur·e·s du présent postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de louer à des prix favorables la totalité ou une partie des 700 m<sup>2</sup> prévus pour des activités secondaires ou tertiaires. En effet, d'une part au niveau architectural, les volumes du bâtiment sont généreux et se prêtent parfaitement bien à de nombreuses activités associatives dans les domaines sportif et artistique par exemple. D'autre part, de nombreuses associations dépendent étroitement des locaux qu'elles louent et ne peuvent se permettre de payer les prix du marché. Une suite favorable donnée par le Conseil communal à ce postulat offrirait un soutien important au tissu associatif de la Ville.

À titre d'exemple et suite à la résiliation du bail par Groupe E, le Cirque Toamême se trouve aujourd'hui en situation de recherche de locaux volumineux pour pouvoir continuer à faire bénéficier de ses cours des centaines d'enfants de la ville et du canton.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

---

<sup>20</sup> <https://www.greenpeace.ch/fr/commune-sans-pesticides-enquete-terminee/>

- n° 207 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "La première heure de piscine gratuite à Fribourg"

**Rugo Claudio (PA).**

**Développement du postulat**

Berne, la piscine du Marzili gratuite, comme toutes les piscines de la ville sous sa tutelle, à tous les citoyen·ne·s indépendamment du lieu de provenance, pour les Fribourgeois·e·s aussi.

Fribourg, elle, se plaît à tarifer un bien favorisant la santé et le bien-être individuels. C'est pourquoi, sous forme de boutade du jour circonstancié (le 1<sup>er</sup> juillet 2025), le parti-club des artistes demande formellement au Conseil communal d'offrir la première heure... de piscine gratuite (aussi à Mme de Weck pour qui rien n'est présupposé gratuit).

<https://www.myswitzerland.com/fr-ch/decouvrir/piscine-de-marzili/>

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

**D. Réponse aux questions:**

- n° 340 de Mme Chantal Wicky Collaud (CG) relative à la diffusion des informations au sujet des activités extrascolaires

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 28 mai 2025, Mme C. Wicky Collaud a posé la question suivante:

"Il est parfois difficile d'attirer des enfants, en âge de scolarité obligatoire, à participer à des activités extrascolaires telles que des randos découvertes de l'environnement, des goûters scientifiques, des expériences artisanales ou des ateliers au musée.

L'information concernant ces activités n'atteint pas tous les parents et les enfants sont trop jeunes pour s'informer eux-mêmes. Résultat: ces activités sont souvent fréquentées par des enfants déjà habitués à participer à de telles manifestations dans le cadre familial.

L'école obligatoire, qui réunit les enfants de toutes origines socioculturelles, représente un levier potentiellement important pour faire connaître des opportunités, donner accès à des activités formatives culturelles, artistiques, éducatives ou sportives portées par des associations ou des administrations. C'est une des missions de l'école que de favoriser l'égalité des chances et d'accès aux ressources.

Ma question est la suivante: est-ce que les organismes proposant de telles activités peuvent transmettre des informations, des flyers par exemple, aux enfants à travers l'école? Et si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons?"

#### Réponse du Conseil communal

La diffusion d'informations aux enfants via les écoles passe par les Directions des écoles, qui sont seules habilitées à transmettre aux familles des élèves les informations de ce type. C'est elles qui décident ensuite de la suite à donner aux demandes qui lui parviennent.

Afin de toucher le plus de familles possible, la Ville de Fribourg a mis en place le "Répertoire jeunesse et familles", qui recense les associations qui proposent des offres. Le répertoire est disponible sur le site internet de la Ville de Fribourg, mais aussi sous la forme d'une publication, qui a été largement distribuée et qui peut être obtenue au guichet du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

Des flyers peuvent également être déposés au guichet du Service, mais la Ville de Fribourg ne communique pas directement avec les familles pour promouvoir des offres de tiers.

**Wicky Collaud Chantal (CG).** Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. Il répond en effet à nos interrogations sur la transmission d'informations aux élèves. La brochure mentionnée sur les associations est certes très utile, c'est vrai, mais il reste quand même un bon nombre d'activités extrascolaires dont les parents d'élèves n'entendent jamais parler, faute de canaux de diffusion appropriés. On va donc continuer notre réflexion à ce sujet.

- n° 343 de M. Nicolas Viol (PS) relative à l'avenir de l'accueil de personnes migrantes majeures et de mineur-e-s non-accompagné-e-s sur le site de la Poya

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 349 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative aux critères éthiques des emprunts bancaires de la Ville

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

"Dans sa réponse à la question n° 120 de cette législature, posée par Mme la Présidente, sur l'emprunt auprès de la FIFA, le Conseil communal a mentionné des réflexions en cours sur des critères éthiques à prendre en compte lors d'emprunts. Mes questions sont les suivantes:

- Ces réflexions ont-elles abouti à des mesures concrètes?
- Si oui, lesquelles?
- Si non, pourquoi? Et quand peut-on espérer qu'elles aboutissent?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal remercie M. Stöckli pour sa question et se permet, en préambule, de rappeler que la réponse apportée à la question n° 120 précisait que la mise en place de critères durables pourrait s'appliquer prioritairement aux placements de la Ville et non à ses emprunts. Cette distinction reste pertinente. Concernant la mise en place d'éventuels critères éthiques, il avait été souligné dans la réponse à la question n° 120 que "la définition de critères éthiques relèverait donc d'une anticipation de possibles affaires futures, ce qui n'est évidemment pas praticable, ou de limitations politiques prédéfinies mais variables selon les appréciations de chacune et chacun, ceci en contradiction avec les intérêts financiers de la Ville". Cette position est toujours partagée par le Conseil communal à ce jour.

Le Conseil communal fait également un renvoi au postulat n° 96, déposé le 31 mai 2023 et répondu en séance du Conseil général du 19 février 2024. Celui-ci répondait aux thématiques liées à la politique communale en matière d'emprunts et de transparence dans la publication de ces informations. La conclusion de cette réponse mentionnait que le Conseil communal entendait maintenir l'approche pragmatique et transparente actuelle, mettant ainsi un terme à ces réflexions.

En matière de placement, la situation n'a pas évolué depuis la réponse à la question n° 120 et au postulat n° 96: la Ville ne dispose actuellement pas de liquidités excédentaires à placer. Conformément aux projections du dernier plan financier, l'endettement de la collectivité est en hausse afin de soutenir une politique d'investissement ambitieuse. La trésorerie est gérée au plus juste, avec un horizon de liquidités très court, afin de limiter les frais. Il n'est donc pas prévu de pouvoir effectuer de placements importants à long terme dans les prochaines années au vu de la situation financière énoncée au dernier plan financier.

S'agissant des emprunts, la Ville de Fribourg poursuit la même ligne de conduite, en cohérence avec les principes énoncés dans la réponse à la question n° 120 et au postulat n° 96. Depuis 2015, la Ville ne souscrit plus de prêts privés anonymes. Les opérations de financement sont menées par l'intermédiaire de Loanboox (plateforme spécialisée), de Finarbit (courtier traditionnel) ou d'acteurs en direct (comme par exemple Postfinance), mais toujours avec une transparence totale quant à l'identité du prêteur final. Chaque prêt figure au bilan communal et fait l'objet d'une présentation explicite dans le message des comptes.

Parmi les prêteurs actuels figurent des institutions suisses reconnues telles que: les banques cantonales de Fribourg, Neuchâtel et Genève, la SUVA, AXA, la Caisse de pension de la Poste, PostFinance, Stiftung BVG, le Canton des Grisons, l'Hypothekarbank Lenzburg, Swissquote, Eurofima ou encore les Rentes Genevoises. Cette diversité est essentielle, pratiquement toutes ces institutions appliquant des plafonds de prêt à la Ville.

Tous les prêteurs sélectionnés répondent aux critères opérationnels fixés, à savoir: emprunt en francs suisses, siège et for juridique en Suisse, activité légale connue et offre du meilleur taux disponible. A l'exception d'un prêt à court terme (60 jours) contracté auprès de la FIFA en 2022 – qui avait suscité certaines critiques –, aucun des prêteurs retenus par la Ville n'a fait l'objet de remise en question. Tous sont jugés fiables, connus du marché et en adéquation avec les bonnes pratiques financières.

Enfin, introduire des critères encore plus stricts dans la sélection des prêteurs pourrait se révéler contre-productif dans le contexte actuel. Le marché du financement public reste restreint et l'ajout d'exigences supplémentaires risquerait d'écartier des partenaires sérieux ou de complexifier les démarches administratives. Or, dans un contexte de forte fluctuation des taux d'intérêt, il est indispensable pour la Ville de pouvoir agir avec rapidité afin de garantir les conditions les plus avantageuses.

Le Conseil communal demeure bien entendu attentif aux évolutions du marché et aux débats sur la durabilité mais considère qu'à ce stade, il n'est ni réaliste ni opportun d'introduire des critères contraignants supplémentaires dans les opérations d'emprunt. Il privilégie une gestion responsable, efficace et transparente des finances communales, ceci dans l'intérêt général de la collectivité.

**Stöckli Jérémie** (Vert-e-s). Je suis satisfait par la précision de la réponse, mais par son contenu beaucoup moins. Il n'est évidemment pas attendu que le Conseil communal anticipe d'éventuelles affaires à venir ou de se baser sur des appréciations personnelles, comme écrit dans la réponse. L'un des objectifs de législature est de devenir exemplaire en matière environnementale et énergétique. Une manière de se rapprocher de cet objectif pourrait par exemple être de prendre en compte les classements d'impact écologique des banques réalisés par certaines ONG.

#### E. Nouvelles questions

- n° 351 de M. David Krienbühl (PLR) relative aux stands de vente éphémères en ville de Fribourg

**Krienbühl David** (PLR). Il serait pertinent de s'interroger sur l'image que nous souhaitons renvoyer du centre-ville. En effet, certains stands de vente éphémère installés uniquement lors des journées ensoleillées proposent des produits de qualité discutable et ne participent en rien à la dynamique commerciale durable du cœur de ville.

Ces installations ponctuelles profitent de l'attractivité que les commerces traditionnels ayant pignon sur rue s'efforcent de maintenir tout au long de l'année, souvent au prix de loyers élevés et d'un engagement constant. Cela soulève des questions d'équité et de cohérence dans la politique d'occupation de l'espace public.

- Quelle est la position du Conseil communal à propos de ces stands de vente éphémère de qualité discutable?
- Est-ce que ces stands de vente éphémère bénéficient d'une autorisation de la commune? Si oui, pourquoi et selon quels critères le cas échéant? Si oui, quelle est l'autorisation qui est délivrée à ces commerçants éphémères? Sinon, est-ce que des contrôles sont effectués par la Police locale?

Je trouve notamment que:

- 1) La vente "à même le sol" ne devrait pas être autorisée (sauf dans le cadre de manifestations/marchés).
- 2) Les horaires d'ouverture doivent correspondre à ceux du commerce.
- 3) Les critères d'autorisation doivent, si pas déjà existants, être définis et l'AFCAS participe volontiers à son élaboration.

Nous vous remercions d'avance pour vos éclaircissements et vos réponses.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Je vous présente, tout comme notre syndic, mes excuses pour mon arrivée tardive, puisque j'ai représenté la Ville de Fribourg lors d'une journée des 12 villes de Zaehringen, 6 en Allemagne et 6 en Suisse, qui a eu lieu à Berne, puis avec comme point d'orgue une présence à l'Eurofoot féminin à Thoune. Je vous présente mes excuses et je vous remercie de m'avoir autorisé à arriver en retard.

J'en viens maintenant à la réponse concernant la vente à même le sol. Oui, M. le conseiller général Krienbühl, il y a des critères qui existent et qui sont compilés dans une directive. Cette directive se nomme "directive et autorisation pour le déballage temporaire en ville de Fribourg" (RSVF; 300.16).

La Police locale, elle, ne prévoit pas de critères dans la sélection des marchands demandant une autorisation pour la vente au sol. Il s'agit, comme pour les commerces de la ville de Fribourg, de la liberté de commerce. La Police locale délivre ces autorisations pour la vente au sol au cas par cas, selon la directive que je viens de citer. Bien entendu, la Police locale fait des contrôles. Ce que je peux encore ajouter, c'est que selon la liste des autorisations pour la vente au sol à ce jour, la Ville de Fribourg a délivré en 2025, trois autorisations. Elle en a délivré 11 pour l'année 2024. Quelques éléments ponctués de cette directive sont considérés comme déballages temporaires au sens des présentes directives.

L'offre limitée dans le temps de marchandises en dehors de locaux commerciaux permanents, l'offre de marchandises est limitée par l'article 3 de l'ordonnance sur le commerce itinérant. Dans les dispositions générales, on trouve également la mention que l'autorisation communale d'empiéter ne peut être accordée qu'aux commerçants itinérants au bénéfice d'une autorisation cantonale de déballage temporaire. Sous la forme d'une carte de légitimation, les exceptions au régime d'autorisation figurent à l'article 4 de l'ordonnance sur le commerce itinérant.

Concernant les horaires d'ouverture, la pratique du déballage temporaire est, sauf autorisation particulière, fixée par le Conseil communal et limitée aux jours ouvrables lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9.00 heures à 19.00 heures, vendredi 9.00 heures à 21.00 heures, samedi 9.00 heures à 16.00 heures.

Ce que je peux ajouter, c'est que par analogie aux bénéfices de prolongation horaire en lien avec des manifestations particulières, telles que la braderie de la rue de Romont, par exemple, il est possible que du déballage soit autorisé en dehors de ces horaires.

Concernant les critères d'autorisation et, par exemple, une collaboration avec l'AFCAS, je peux ajouter qu'à ce jour il n'est pas prévu de réviser ou de toiletter cette directive. Bien entendu, comme il le fait de manière coutumière, en cas de révision ou de toilettage d'un texte qui pourrait intéresser

des partenaires sociaux, rien n'empêchera à ce moment le Conseil communal d'inviter certains de ses partenaires.

**Krienbühl David (PLR).** Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. Sur la forme, j'ai bien écouté, j'ai bien entendu, mais il y a des soucis au centre-ville par rapport à ces stands de vente éphémères et je crois qu'un message doit être adressé à la Police locale pour qu'il y ait plus de contrôles parce que ce sont vraiment des stands éphémères avec des produits dont la qualité est très discutable et qui commencent à gêner les commerçants au centre-ville.

- n° 352 de Mme Valérie Kohler (Le Centre/PVL) relative à la sécurité des piétons et des autres usagers de la mobilité douce via l'aménagement urbain dans les zones piétonnes de la ville de Fribourg

**Kohler Valérie (Le Centre/PVL).** Je souhaiterais poser une question sur la sécurité des piétons et des autres usagers de la mobilité douce (par exemple, trottinettes, patins à roulette, rollers, skateboards, etc.) dans les rues à trafic partagé et les zones piétonnes de la ville de Fribourg.

Les rythmes de ces différents modes de déplacement doux sont différents. Les réflexes respectifs des usagers aussi.

L'intégration d'éléments paysagers pour délimiter les espaces de ces zones partagées sont aussi des éléments qui créent des zones de ralentissement naturel.

Mes questions:

- Existe-t-il à l'heure actuelle ou sera-t-il prévu dans un proche avenir, des dispositifs, du mobilier ou des aménagements physiques spécifiques dans l'espace urbain dont la fonction serait, en plus de favoriser la cohabitation des usagers, de prévenir les incidents ou accidents entre piétons et autres usagers de la mobilité douce, notamment dans ces zones partagées ou rues piétonnes de la ville de Fribourg?
- Au vu des moyens multiples et variés de se déplacer et de leur importance croissante en ville, est-ce que des campagnes de prévention autres que celles prévues par le Bureau de prévention des accidents ou les autorités cantonales, sont prévues par la Ville?
- Est-ce que les macarons verts intitulés "Priorité au respect" sont toujours d'actualité?
- Où se situent-ils?
- Pourrait-on en ajouter ou renforcer ce dispositif à des endroits clés et entrées de zones piétonnes du centre-ville de Fribourg pour vraiment inciter à la prudence et à la prévention?

Je vous remercie pour votre réponse et vos précisions sur ces questions.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Je peux ajouter au nom du Conseil communal que nous avons testé des bandes rugueuses, notamment au sentier du Nord et au sentier des Casernes qui permettent de se rendre compte que l'on va vite, quand on est à vélo. Ces bandes rugueuses donnent satisfaction. La Police locale et Mobilité envisage ce moyen de marquage avec un

petit relief pour atteindre un des buts que vous citez dans votre question. Par contre, à ce stade, il ne s'agit en effet pas de mobilier ou de mobilier urbain.

Concernant d'autres manières d'améliorer la sécurité, nous envisageons de marquer au sol le signal OSR 2.05 circulation interdite aux cycles et cyclomoteurs que l'on peut trouver en signalisation verticale, en le rappelant au sol dans les endroits où la circulation interdite aux cycles et cyclomoteurs est voulue par la planification communale.

Pour ce qui est des aspects liés à la prévention, je peux vous dire qu'il y a sauf erreur deux semaines, lors de la rencontre régulière que l'autorité communale et la Police locale a avec le commandement de la région-centre de la Police cantonale, il a été évoqué notamment la modification légale et réglementaire du 1<sup>er</sup> juillet concernant les cycles et les cycles lourds. Les deux polices ont dialogué et ont décidé de collaborer à des mesures communes qui pourront être soit des rappels des règles sur le terrain, soit une campagne, mais celle-ci n'a pas encore été développée puisque, comme je vous l'ai dit, cette discussion, nous l'avons faite il y a deux semaines. Mais oui, on envisage de le faire.

Pour ce qui est de la priorité au respect, ces macarons que nous avions posés lors de la dernière législature ont fait leur temps et la Police locale et Mobilité envisagent un autre macaron de marquage pour rappeler à la prudence et à la bonne cohabitation entre les piétons et les cycles. Nous nous réjouissons de vous montrer de quoi il s'agirait, parce qu'il me semble que vous siégez à la Commission de la mobilité douce.

**Kohler Valérie** (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal pour ces réponses.

- n° 353 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la mise en œuvre de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg"

**Murith Simon** (Le Centre/PVL). On a eu une votation populaire en juin 2024 et la première heure de parking gratuite a été clairement acceptée. Le 19 février 2025, notre Conseil a adopté le règlement sur le stationnement révisé pour la mise en œuvre de cette initiative. Dans ce règlement, c'est donc prévu que le Conseil communal détermine l'entrée en vigueur. On a reçu l'information que cette entrée en vigueur aurait lieu dès l'approbation du règlement par la DIME, attendue au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Aujourd'hui, le 2 juillet 2025, force est de constater que ce règlement n'est toutefois toujours pas appliqué. Donc, les questions que je pose avec mes collègues P. Wicht et D. Krienbühl sont les suivantes:

- La DIME a-t-elle approuvé ce règlement, oui ou non?  
Si oui, pourquoi n'est-il pas encore appliqué?  
Sinon, quelles démarches ont été entreprises par le Conseil communal, afin d'obtenir l'approbation dans le délai indiqué pour la mise en œuvre de la volonté populaire?
- Qu'envisage le Conseil communal aujourd'hui pour que cette approbation intervienne le plus vite possible?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Je peux vous répondre au nom du Conseil communal que la DIME n'a pas encore approuvé ce règlement. Pour le moment, le Conseil

communal est dans l'impossibilité de finaliser les démarches en vue d'appliquer la volonté populaire en ville de Fribourg.

**Murith Simon** (Le Centre/PVL). Je ne suis pas satisfait de la réponse. J'ai posé trois questions, mais le conseiller communal a répondu qu'à la première question. La deuxième question et la troisième consistaient à savoir quelles démarches ont été entreprises. Aucune, j'en déduis. Je ne pense pas que l'on puisse être satisfait de ça. Quand il y a un résultat démocratique et un vote, que l'on soit d'accord avec ou pas, ça fait maintenant plus d'une année que l'on attend ça. Je ne crois pas que l'on soit satisfait.

- n° 354 de Mme Fabienne Menétrey (Vert·e·s) relative à l'apparente utilisation de l'intelligence artificielle par la Ville de Fribourg dans certaines campagnes d'affichage

**Menétrey Fabienne** (Vert·e·s). J'ai été interpellée par une illustratrice fribourgeoise préoccupée par l'apparente utilisation d'images générées par intelligence artificielle (IA) dans certaines campagnes d'affichage arborant le logo de la Ville de Fribourg. Si cette utilisation venait à se confirmer, elle soulèverait plusieurs préoccupations sérieuses, comme:

- La dévalorisation du travail artistique local: Recourir à des images générées par l'IA, souvent à bas coûts, voire gratuitement, contribue à précariser davantage cette profession et à affaiblir le tissu culturel local.
- De sérieux problèmes écologiques: La génération d'images par l'IA peut entraîner une empreinte carbone significative, en contradiction avec les objectifs de durabilité de la Ville.
- Un manque de transparence: L'utilisation de l'IA dans la production visuelle n'est généralement pas signalée au public, ce qui soulève des enjeux de transparence.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes:

- Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur la politique actuelle de la Ville en matière de recours à des images générées par l'intelligence artificielle, notamment dans les campagnes d'affichage ou publications bénéficiant du soutien ou du financement de la Ville?
- Est-il envisageable d'introduire des lignes directrices précisant que ces contenus doivent, au minimum, être signalés explicitement, voire limités, afin de favoriser le travail des artistes humains et respecter les engagements environnementaux de la commune?

**Steiert Thierry, syndic.** La Ville de Fribourg et son Secteur de la communication n'ont pas recours à l'intelligence artificielle générative pour la création des affiches ou autres visuels officiels. Concernant les événements organisés ou co-organisés par la Ville, elle collabore systématiquement avec des agences de graphisme situées sur le territoire communal ou dans l'Agglomération, contribuant ainsi à soutenir les actrices et acteurs locaux de la création visuelle.

À titre d'exemple, pour l'affiche de la fête d'inauguration du quartier du Bourg requalifié, la Ville a mandaté une agence fribourgeoise installée dans le Bourg même. Le visuel de l'événement a été

imaginé puis réalisé entièrement à la main par des graphistes avant d'être numérisé et finalisé sur ordinateur.

Pour l'heure, la Ville ne prévoit pas d'utiliser l'intelligence artificielle pour réaliser ses communications visuelles. Si une agence mandatée y a recours, par exemple pour réaliser une partie de la tâche, la Ville n'a pas les moyens techniques de le contrôler. Nous partons du principe que les montants facturés correspondent bel et bien au travail effectué et qu'une agence ne facturera pas entièrement une tâche qu'elle aurait confiée à l'IA.

Cela dit, il est important de rappeler que l'utilisation de l'IA est tout à fait légale, et que la Ville ne dispose pas de la compétence pour en limiter ou interdire l'usage dans ses mandats externes. Elle ne peut pas non plus exercer de contrôle sur les visuels créés par des associations ou organismes tiers bénéficiant d'un soutien communal et où apparaît donc le logo de la Ville.

En revanche, d'édicter des lignes directrices qui prévoiraient le contrôle ou l'interdiction d'utilisation, respectivement au moins de signaler l'utilisation de l'IA par des prestataires mandatés est tout à fait envisageable et sera discuté par le Conseil communal.

La Ville de Fribourg reste toutefois attentive à l'évolution de ce sujet, tant sur le plan technologique que juridique et déontologique. Elle partage les préoccupations soulevées dans la question, au niveau de la potentielle dévalorisation du travail artistique local, des problèmes écologiques ou encore de propriété intellectuelle. Un groupe de travail va d'ailleurs être mis sur pied très prochainement dans l'objectif de définir des lignes directrices précises et des recommandations concernant le recours à l'IA par le personnel de la Ville.

**Menétrey Fabienne** (Vert·e·s). Je suis plutôt satisfaite de la réponse et surtout de l'attention que le Conseil communal va continuer à porter sur les mandats externes et je vais continuer aussi à être attentive.

- n° 355 de M. Grégory Grin (PLR) relative au bilan de la généralisation du 30 km/h

**Grin Grégory** (PLR). Le Conseil communal nous a récemment livré son bilan de la généralisation du 30 km/h. Une transformation importante, qui change en profondeur notre rapport à l'espace urbain, à la mobilité et à la cohabitation des usages.

Et à la lecture de ce bilan, plusieurs éléments me laissent... dubitatif.

Tout d'abord, ce bilan repose exclusivement sur des indicateurs techniques: mesures de bruit, vitesse moyenne, temps de parcours, fréquence des accidents. Le travail semble sérieux, rigoureux, mené avec la HEIA. Mais ce sont, au fond, des mesures de trafic.

Or, la Ville s'est dotée de compétences en marketing urbain, elle affiche une volonté participative, elle parle de proximité, d'écoute, de lien. Pourtant ici, pas la moindre démarche pour recueillir le vécu, les ressentis, les perceptions des habitants, des travailleurs, des commerçants, des visiteurs.

Aujourd’hui, lorsqu’on conçoit des services publics, on commence par comprendre les besoins des gens, leurs usages réels, leurs contraintes. C’est la base. On parle d’une approche sensible, empathique, menée avec simplicité et bon sens, au service de celles et ceux qui vivent la ville au quotidien.

Ici, aucun signal d’empathie. Rien. Pas une trace d’enquête qualitative, pas une question ouverte, pas un retour d’expérience. Et dans ce contexte, quand un membre du Conseil communal affirme qu’“il est faux de dire que les gens ne viennent plus en ville”, cela sonne moins comme un apaisement que comme un couperet. Comme si tout avis contraire devenait une erreur, plutôt qu’un ressenti à entendre.

Deuxième point: le bilan est parfaitement positif. Trop parfait, peut-être. Le bruit a baissé. Les accidents ont diminué. Les bus arrivent presque à l’heure. Les terrasses sont pleines. Il ne manque que les oiseaux qui chantent.

Pas une réserve. Pas une difficulté. Pas une adaptation évoquée. Aucune remise en question. Aucun apprentissage. Aucune trace de celles et ceux pour qui ce changement n’a pas été si fluide. Est-ce encore un bilan? Ou est-ce déjà un message promotionnel?

Et enfin, concernant les transports publics: l’analyse porte uniquement sur les lignes urbaines. Pourtant, Fribourg est la capitale cantonale. De nombreuses lignes régionales convergent vers notre ville. Certaines desservent même nos quartiers. Pourquoi avoir exclu ces lignes de l’évaluation? Sont-elles jugées secondaires? Oubliées? Moins dignes d’intérêt?

J’aimerais donc poser trois questions au Conseil communal:

1. Pourquoi aucune démarche sérieuse d’écoute de la population n’a-t-elle été intégrée dans le bilan? Pensez-vous vraiment que l’on puisse transformer ainsi le cadre de vie d’une ville sans faire preuve d’un minimum d’empathie?
2. Ce bilan, sans critique ni remise en question, est-il vraiment à la hauteur d’une collectivité qui se veut innovante, participative et responsable?
3. Enfin, pourquoi l’analyse des impacts s’arrête-t-elle aux seules lignes urbaines? Est-il prévu d’évaluer aussi les lignes régionales qui, elles aussi, traversent la ville et transportent chaque jour une part importante des personnes qui y vivent ou y travaillent?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Je réponds à la première question en lien avec la démarche d’écoute de la population. Je peux dire que cette allégation n'est pas tout à fait juste dans la mesure où le Conseil communal a fait effectuer par l'institut GFS à Berne un sondage dans lequel il y avait les mêmes questions que dans de nombreuses villes suisses. C'était la deuxième fois que la Ville de Fribourg participait à ce sondage. 5'000 personnes en Ville de Fribourg ont été invitées à répondre à ce sondage. Donc, on peut dire qu'un sondage, c'est justement une mesure empathique de demander l'avis de la population sur plein de questions et notamment le 30 km/h. Sur ces 5'000 personnes invitées, 1'281 personnes ont répondu.

Et à la question notamment liée aux 30 km/h, on peut dire que 70% des résidents de la Ville de Fribourg ont jugé cette mesure nécessaire et appropriée. Donc voilà pour ce qui est du subjectif ou de l'avis de la population.

Oui, le bilan était très technique, vous l'avez d'ailleurs très bien relevé dans votre intervention, au nom du Conseil communal je vous en remercie. Pourquoi il était technique? Tout simplement parce que la ville de Fribourg est une ville, on peut le dire, pionnière en Suisse en termes d'abaissement de vitesse liés au respect des valeurs limites de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), avec 60% de l'entier du réseau routier qui est pacifié.

Des débats au Parlement fédéral, des questionnements au niveau du Conseil fédéral et dans certaines associations, au club d'automobilistes, agitent cette thématique au niveau national et il était important pour la Ville de passer des hypothèses à leur validation. Finalement, avant l'introduction du 30 km/h, au nom du Conseil communal, j'ai défendu des hypothèses techniques proposées par des spécialistes en trafic et c'était important de pouvoir les affirmer ou les infirmer, et c'est ce que le Conseil communal a fait. On peut dire qu'aujourd'hui, ces éléments, qui quantifient le respect aux normes de bruit liées aux accidents, à l'accidentologie, à la vitesse commerciale des transports publics et à la vitesse du TIME, sont à disposition d'autres villes pour consolider ou non leur dossier ou leur volonté politique. Je peux vous dire qu'ils étaient attendus avec impatience par les médias nationaux et locaux, bien entendu.

Pour ce qui est de l'analyse sur les impacts aux seules lignes urbaines, le bilan présente uniquement les lignes sur lesquelles le 30 km/h a eu un impact négatif sous l'angle des temps de parcours. Car, en effet, les lignes urbaines parcourent la majeure partie de leurs trajets dans l'agglomération, et notamment en ville de Fribourg où ce 30 km/h a été instauré, à l'inverse du trafic régional voyageur où la majeure partie des trajets s'effectuent sur des dizaines de kilomètres en dehors de la ville, là où le 30 km/h n'est pas ou peu présent. Pour le trafic régional voyageur, les tronçons impactés par le 30 km/h sont négligeables, ce qui n'a aucune influence sur les temps de parcours des bus. Si nous avions ajouté le trafic régional voyageur dans la présentation, les résultats auraient été encore plus positifs. Je peux imaginer que le Conseil communal aurait subi des critiques pour cette manière de procéder et je pense qu'il a fait plutôt juste.

Je me permets quand même d'ajouter un élément en lien avec la problématique que vous avez citée, l'accessibilité à la ville qui est de manière récurrente assez citée par les commerçants. A ce sujet, d'une part, le Conseil communal n'a jamais été saisi par les associations de commerçants qui n'ont jamais scientifiquement pu démontrer leurs allégations. Je me permets également de vous renvoyer à un excellent article qui est paru dans *La Liberté*, écrit par Mme Lise-Marie Piller, le 25 janvier 2024.

C'était un article qui parlait du commerce et notamment des difficultés importantes des centres commerciaux en périphérie de ville. Ce qui est assez intéressant dans cet article, c'est que des spécialistes de l'économie ont été interviewés. Oui, c'est vrai, il y a eu un âge d'or des centres commerciaux en périphérie qui ont siphonné le commerce local dans les villes. Aujourd'hui, les centres commerciaux en périphérie, cet âge d'or est révolu et on peut lire pourquoi il y a ce phénomène. Je vous lis un petit passage. Il s'agit des informations confirmées par Monsieur Marcel Stoffel, directeur de Swiss Council of Shopping Places, qui se définit sur son site internet comme la plus grande communauté suisse pour le secteur du commerce de détail, de l'immobilier commercial et des centres commerciaux. "De nombreux centres commerciaux perdent non seulement leur

chiffre d'affaires et leur fréquentation, mais aussi leur attractivité et leur pertinence, indique-t-il. Selon lui, ce phénomène s'explique par une forte saturation du marché, une trop grande densité des surfaces de vente, la concurrence entre les fournisseurs ou encore le tourisme d'achat lié au franc fort et les achats en ligne". Je vous laisserai lire l'article puisque je vous en ai donné les références et je me permets de terminer par cet élément.

**Grin Grégory** (PLR). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et pour avoir pris le temps de préparer une réponse circonstanciée qui déborde même le cadre des questions que j'ai posées. Il en a profité pour faire une thèse sur tout un tas de choses, c'est très sympathique. Je le remercie aussi de m'avoir invité à lire un article. Moi, je vais l'inviter à lire un cours de marketing et de marketing urbain dans lequel on apprend que pour capturer du ressenti, il faut faire l'inverse d'un sondage. La réponse ne me satisfait pas car je ne m'attendais pas à un sondage, mais à quand est-ce qu'on va sur le terrain pour capturer le ressenti des gens, de manière spontanée et brute. C'est comme ça que l'on fait de la capture de ressenti. Ça me manque dans la réponse aujourd'hui. Si je devrais faire un parallèle médical, je décèle une sorte de perte d'empathie chronique chez le Conseil communal et un excès de dogmatisme qui est à surveiller. Par ailleurs, pour ce qui est des lignes régionales, j'habite à Bourguillon qui est un quartier de la ville, qui est seulement desservi par une ligne régionale. Je travaille à Corminboeuf et ça fait 20 fois depuis le début de l'année, voire 25 fois que j'ai mis 1 heure 15, voire plus, pour faire Bourguillon-Corminboeuf ou Corminboeuf-Bourguillon le soir. Je ne suis pas certain qu'il n'y ait pas de retards sur les lignes.

- n° 356 de Mme Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) relative à la démarche participative pour l'élaboration du quartier de Torry-Est

**Cattin Kuster Josée** (Vert·e·s). En préambule, je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de l'Association de transports et environnement (ATE), section Fribourg.

Aux côtés des habitant·e·s et d'autres associations et groupes d'intérêts, l'ATE a été invitée à la démarche participative initiée par le service Urbanisme et Architecture de la Ville de Fribourg pour l'élaboration du quartier de Torry-Est. L'ATE fait partie du groupe de suivi. Deux ateliers ont déjà eu lieu, le troisième est prévu en septembre prochain.

On peut souligner la pertinence des réflexions et propositions sur l'espace dédié à la mobilité douce et aux espaces verts. La stratégie et les retours des participant·e·s aux ateliers sur la question du stationnement sont également très intéressantes. En revanche, nous avons été surpris des modifications constatées entre ce qui a été présenté et exprimé lors des ateliers précédents et le retour qui a été fait au groupe de suivi en juin dernier.

Durant les premiers ateliers, la répartition des places de parc à Torry-Est était d'environ 90% du stationnement en bas du quartier vers Agy et 10% vers le haut. La présentation faite récemment semble tendre vers une répartition 50/50. Cette nouvelle donne contreviendrait à la convention signée entre l'ATE, la Ville de Fribourg et le Canton qui prévoyait dans le sillage de la construction du pont de la Poya des mesures pour limiter le nombre de passages, le bruit et la pollution induits par les voitures sur l'avenue Général-Guisan.

Avec cette nouvelle répartition et le nombre de véhicules qui rejoindront le nouveau quartier de Torry-Est et ses 450 places de parc environ, nous craignons que les seuils soient largement dépassés. Comment la Ville a-t-elle l'intention de défendre ses intérêts, ses engagements et la qualité de vie de ses habitant·e·s?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je remercie Mme la conseillère générale d'avoir transmis la question préalablement. Effectivement, cela a été présenté et discuté lors d'une instance de groupe de suivi. Un groupe restreint, comme cela a été dit, avec les cercles les plus touchés, si j'ose dire, en parallèle des séances ouvertes à tou·te·s qui ont également eu lieu. La question du stationnement fait l'objet d'approfondissements techniques qui ont lieu actuellement jusqu'en automne 2025, tout en s'appuyant pour ces approfondissements techniques sur différentes notions: dimensionnements, accès, charges de trafic, etc. Il ne faut pas oublier que la question de l'accès à Torry-Est, et avec ceci aussi la question du stationnement et du trafic, est intimement liée au PAL de la Ville de Fribourg qui prévoit les grandes lignes de ce que devrait contenir le PAD qui, vous le savez, prévoit que l'accès principal se fait par le bas, soit par le plateau d'Agy.

Vous le savez également, c'est exactement cette disposition-là du RCU que contestait la commune de Granges-Paccot par voie de recours, puisque c'était public. Nous sommes actuellement dans l'élaboration de l'évolution du développement du quartier Torry-Est. Nous allons terminer la phase "étude test" durant laquelle les équipes testent différentes possibilités. On entre dans la phase "masterplan" durant laquelle on affine et approfondit les éléments qui vont déboucher par la suite sur l'élaboration du PAD. A ce stade, aucune modification n'a été faite. Le retour du jury qui a examiné les différentes propositions faites par les équipes dans le cadre de l'étude test figure sur le site torry.ch. Je vous invite tou·te·s à le consulter de manière approfondie puisqu'il contient passablement d'informations et de vidéos promotionnelles. C'est dans ce cadre-là, et aussi dans celui du retour du jury, qu'il a été demandé de retravailler la question de l'accès, du trafic, de la mobilité et du stationnement. En effet, parmi les cinq équipes qui ont présenté différents projets, c'était un des éléments qui étaient fortement discutés avec différentes solutions. En sachant justement que c'est un élément assez important qui dépend évidemment aussi très fortement du sort ou de la question de savoir quand les CFF vont réaliser leur deuxième halte qui est prévue. Evidemment, ça va conditionner passablement le développement de touristes.

Tout ça pour dire que pour le Conseil communal, rien n'a changé. Ce qu'il a exprimé dans le cadre du PAL est toujours valable, c'est-à-dire que l'accès principal va se faire par le plateau d'Agy et veut également un quartier durable et modèle, donc il faut limiter au maximum tous les mouvements à l'intérieur du quartier. En ce qui concerne la question du stationnement, des poches de stationnement, de leur dimensionnement, de leur emplacement, il n'y a encore rien qui est décidé. Tout ça c'est encore du work in progress, si vous me permettez cette petite expression en anglais, par les équipes. D'ailleurs, le Conseil communal ne l'a même pas vu. Ce sont les mandataires qui travaillent et qui font des propositions. Le Conseil communal continuera de défendre les intérêts des habitant·e·s de la ville, notamment justement à travers de ce qu'il a exprimé dans son PAL, à savoir que l'accès principal au quartier se fera à travers le plateau d'Agy. En parallèle, il y a la volonté de ne pas traverser tout le quartier en transport individuel motorisé (TIM). On peut en déduire que le gros du stationnement va aussi se faire à proximité du plateau d'Agy, en termes d'intentions de planificateur. On n'est pas tout au début, on est au stade 0.1 puisque l'on a terminé le stade "étude test" et on entre maintenant dans la phase "masterplan".

**Cattin Kuster Josée** (Vert·e·s). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. Nous suivrons l'affaire de près et on se réjouit de voir ce qui nous sera présenté à L'Atelier au mois de septembre.

- n° 357 de M. David Ruffieux (Vert·e·s) relative à l'état des lieux de la fréquentation du parking couvert de Saint-Léonard

**Ruffieux David** (Vert·e·s). En cette journée du 11 septembre 2023, le parking couvert de la patinoire ouvrait ses barrières au public. À l'époque, le Conseil communal avait misé sur ses 230 places pour encourager le report modal, en affirmant que "*les personnes qui souhaitent se rendre au centre-ville peuvent y laisser leur voiture*".

Aujourd'hui, un an et demi plus tard, on peut constater que, hormis lors des matchs de Gottéron et peut-être d'Olympic, la fréquentation du parking semble rester bien en deçà des attentes initiales.

Dans ce contexte, j'aimerais poser quelques questions pour mieux comprendre la situation et les perspectives envisagées par le Conseil communal:

1. Le Conseil communal a-t-il envisagé d'adapter la tarification, par exemple par une tarification dynamique ou événementielle, afin de mieux répondre aux pics de fréquentation et optimiser l'exploitation du parking lors de manifestations sportives ou culturelles?
2. Le Conseil communal estime-t-il que ce parking remplit aujourd'hui pleinement son rôle de soutien au report modal? Dans le cas contraire, quelles pistes sont envisagées pour mieux atteindre cet objectif?
3. Dispose-t-on d'une comparaison de la rentabilité de ce parking avec celle de parkings privés similaires? Et si des écarts existent, des ajustements sont-ils prévus pour les réduire?
4. Plus largement, quelle réflexion est menée sur l'équilibre entre l'objectif de report modal et la rentabilité de cette infrastructure? Des initiatives comme, par exemple, la gratuité partielle à certains moments — à l'image du parking de Vennes à Lausanne le samedi — ou l'intégration de certains avantages pour le transport public ont-elles été discutées?
5. Enfin, une stratégie de communication spécifique est-elle envisagée afin de mieux faire connaître aux publics concernés les atouts de ce parking par rapport aux alternatives situées directement au centre-ville?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.**

1. Le Conseil communal, à ce stade, n'a pas décidé de mettre une tarification événementielle à ce parking.
2. Les conditions liées à ce parking se trouvent dans le permis de construire, ce qui explique également pourquoi le Conseil communal n'a pas intégré une tarification événementielle. Ce parking n'a pas été construit pour un report modal. Les reports modaux se font dans les parcs & ride (P&R) et dans la planification de l'Agglomération. Le P&R se trouve en périphérie des villes, à l'Agglomération institutionnelle, c'est-à-dire à Granges-Paccot, Marly, etc. Pourquoi le P&R se trouve à Granges-Paccot? Parce que le parking P2, comme son nom l'indique, a été

construit pour garantir les besoins en stationnement des gens qui travaillent sur le site. Dans le respect de la politique de stationnement, la Fédération suisse de basket a quelques places de parc, ainsi que Fribourg-Olympic et Fribourg-Gottéron. Il a été construit de manière anticipée, en prévision de la piscine, ce qui peut expliquer le fait qu'il soit vide. Sur le site de la piscine H2léo, il n'y aura quasiment pas de places de stationnement, mis à part les livreurs, les personnes à mobilité réduite, etc. Le dimensionnement des places liées au site H2léo, piscine qui sera construite, eh bien les places sont déjà réalisées dans ce parking. Ces éléments figurent dans le permis de construire.

3. Il n'y a pas eu de comparaison parce qu'à ce jour le Conseil communal n'a pas souhaité utiliser ce parking dans une logique commerciale, mais dans une logique qui est en lien avec les conditions liées au permis de construire.
4. J'y ai déjà répondu.
5. En ce qui concerne la communication, c'est une bonne idée que je retiens. Je pourrais néanmoins juste terminer par une constatation personnelle. En tant que directeur des Sports, quand ce parking n'existe pas, je passais mon temps à voir des présidents et des membres de clubs courroucés parce qu'il n'y avait pas ce parking. Maintenant qu'il existe et que je vais aux mêmes genres de manifestations sur le site sportif, je suis toujours en face de présidents de clubs et d'utilisateurs liés aux sports courroucés parce qu'ils estiment que la capitale cantonale pourrait faire quelque chose pour les communes voisines et offrir le stationnement dans le parking. J'ai l'impression qu'il n'y aura pas de bonne solution. Pour ce qui est de la communication, je crois que le Conseil communal a entendu le message et pourquoi pas rappeler, via les réseaux sociaux, l'existence de ce parking. Cela ne peut être que positif.

**Ruffieux David** (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal pour ses réponses circonstanciées qui clarifient un tant soit peu la situation. Je suis tout de même surpris de la réponse sur le report modal, alors que c'était tout de même ce qui avait été communiqué par la Ville aussi dans les médias.

- n° 358 de Mme Sophie Delaloye (PS) relative aux vestiaires et sanitaires des salles de sport dans les écoles de la ville de Fribourg

**Delaloye Sophie** (PS). Je précise en préambule que comme je n'ai pas envoyé cette question à l'avance, je n'attends bien sûr pas une réponse immédiate et je me satisferai volontiers d'une réponse ultérieure.

Il y a quelques semaines, l'Association suisse d'éducation physique (ASEP) a publié des recommandations concernant les vestiaires et sanitaires des salles de sport à la suite des résultats d'une étude menée entre autres par l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne et les HEP de Fribourg et St-Gall.

Les résultats de cette enquête révèlent des lacunes importantes dans la conception et l'utilisation des vestiaires en milieu scolaire. Je ne vais ici en faire la lecture, ni celle des recommandations proposées par l'ASEP, me contentant de donner le lien vers celles-ci<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> [https://svss.ch/application/files/8717/5006/6974/ASEP - Recommandation\\_pour\\_Vestiaires\\_et\\_sanitaires\\_des\\_salles\\_de\\_sport - v4.0.pdf](https://svss.ch/application/files/8717/5006/6974/ASEP - Recommandation_pour_Vestiaires_et_sanitaires_des_salles_de_sport - v4.0.pdf)

Mes questions sont les suivantes:

- a) Le Conseil communal a-t-il pris connaissance des résultats de cette étude et des recommandations qui en découlent?
- b) Les infrastructures de sport scolaire existantes répondent-elles aux recommandations proposées par l'ASEP?
- c) Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de suivre ces recommandations en adaptant les infrastructures existantes et en tenant compte lors de futures constructions ou rénovations?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 359 von Frau Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) bezüglich der sprachlichen Herausforderungen an den deutschsprachigen Schulen in der Stadt Freiburg

**Cardoso de Matos-Berger Denise (PS).** In mehreren deutschsprachigen Elternräten, im Austausch mit dem Verein Schule & Elternhaus, sowie im direkten Gespräch mit Eltern von Schüler-inne-n der deutschsprachigen Abteilung wächst die Sorge über die Situation an den deutschsprachigen Schulen der Stadt Freiburg.

Die zentrale Sorge ist, dass die deutsche Sprache dort an Bedeutung verliert – sowohl im Unterricht als auch im sozialen Miteinander.

Immer mehr ausschliesslich französischsprachige Kinder besuchen die deutschsprachigen Schulen wo zunehmend Französisch gesprochen wird – teils auch im Unterricht. Deutschsprachige Kinder empfinden den Deutschunterricht oft als wenig anspruchsvoll.

Ich möchte an dieser Stelle betonen, dass ich die Einschulung französischsprachiger Kinder in die deutschsprachige Abteilung nicht grundsätzlich in Frage stelle. Die gelebte Zweisprachigkeit ist wichtig für unsere Stadt. Doch weil das Thema viele beschäftigt, halte ich es für nötig die Situation genauer zu prüfen um Herausforderungen und Konsequenzen für die Kinder klar zu erkennen.

Da in Freiburg ausserhalb der Schule überwiegend Französisch gesprochen wird, fehlt vielen die Gelegenheit Deutsch im Alltag zu üben, was Lernen und Integration erschwert. In diesem Zusammenhang stellen sich mehrere Fragen:

- Wie schätzt der Gemeinderat die aktuelle sprachliche Situation an den deutschsprachigen Schulen der Stadt Freiburg ein?
- Wird geprüft oder festgestellt, ob sich durch die zunehmende Anzahl französischsprachiger Kinder das Niveau des Deutschunterrichts verändert oder gar gesenkt hat?
- Gibt es Anpassungen im Unterricht oder am Lehrplan, um auf sprachliche Herausforderungen Rücksicht zu nehmen?

- Wird französischsprachigen Eltern, die ihr Kind in der deutschsprachigen Abteilung einschulen möchten, transparent kommuniziert, dass ihr Kind unter Umständen keinen Anspruch auf Deutsch als Zweitsprache (DaZ) hat?
- Wird dabei auch darauf hingewiesen, dass ein Kind ohne ausreichende Deutschkenntnisse möglicherweise sein schulisches Potenzial nicht voll ausschöpfen kann – so wie dies beispielsweise an der Primarschule Courtepin sowohl am Elternabend für zukünftige 1H-Schüler·innen als auch in der Schulinformationsbroschüre klar und offen kommuniziert wird?
- Gibt es Empfehlungen oder Unterstützung für Eltern, wie ihre Kinder ausserhalb der Schule zusätzliche Deutschkenntnisse erwerben können – etwa durch die Ausübung eines Hobbys in der Deutschschweiz, den Besuch eines deutschsprachigen Ferienlagers oder die Nutzung eines deutschsprachigen Vorschulangebots?
- Nach welchen Kriterien wird der Anspruch auf DaZ-Unterricht geregelt?
- Warum hat z. B. ein Kind, das zu Hause mit einem spanischsprachigen und einem französischsprachigen Elternteil lebt, aber ausschliesslich auf Französisch kommuniziert, Anspruch auf DaZ, während ein Kind mit ausschliesslich französischsprachigen Eltern keinen Anspruch hat?

**La présidente.** Je vous prie de terminer.

**Cardoso de Matos-Berger Denise (PS).**

- Wie hoch ist in den einzelnen Schulkreisen der Stadt Freiburg (per Schule oder Schulklasse) jeweils der Anteil an: Kindern mit deutscher Familiensprache (mindestens ein deutschsprachiger Elternteil) Kindern mit französischer Familiensprache (ohne deutschsprachigen Elternteil) Kindern mit anderen Muttersprachen?
- Wie schneiden die Schulen der Stadt Freiburg im Fach Deutsch beim Check P5 in der 7H im Vergleich zu den übrigen Schulen des Kantons Freiburg ab?

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.** Vielen Dank auch für die Zustellung der Fragen. Ich werde versuchen, mich in den Antworten kurzzuhalten.

Genau wie die Fragestellerin möchte auch der Gemeinderat die Bedeutung der Zweisprachigkeit für die Stadt Freiburg unterstreichen. Er ist sich bewusst, dass dieser Trumpf aber auch Herausforderungen mit sich bringt. Im schulischen Bereich konnte in den letzten Jahren eine konstruktive Zusammenarbeit mit dem Kanton und mit den Schulen aufgebaut werden. Ein regelmässiger Austausch findet statt, um die Zweisprachigkeit in den Schulen der Stadt positiv weiterzuentwickeln. Es werden zahlreiche Projekte durchgeführt, die von Eltern, wie auch politisch immer wieder eingefordert werden. Unzählige immersive Projekte in der Partnersprache werden in den Schulen umgesetzt und vom Kanton und der Stadt unterstützt. Die freie Wahl der Schulsprache entspricht der politischen Überzeugung des Gemeinderats. Er ist sich jedoch bewusst, dass diese sowohl für die pädagogische Arbeit als auch für die Klassen- und Infrastrukturplanung eine Herausforderung ist.

Auf die zweite Frage kann der Gemeinderat nicht antworten, da sie pädagogischer Natur ist und somit in der Kompetenz des Kantons liegt. Ich kann Ihnen jedoch versichern, dass jede Schule ihre

Herausforderungen hat, die aus der Realität einer diversen Bevölkerung in unserer Stadt entstehen. Es ist eine Vielzahl von Sprachen präsent und es kommt nicht nur vor, dass in einer deutschsprachigen Schule in der Pause Französisch gesprochen wird, sondern auch andere Sprachen. Dies entspricht der Realität unserer Bevölkerung. Viele Eltern schätzen effektiv die Möglichkeit, ihre Kinder in der anderen Sprache zur Schule schicken zu können in der Stadt Freiburg. Die Erfahrung zeigt jedoch, dass der Besuch der Schule in der anderen Sprache allein oft nicht ausreicht, um Kindern einen reibungslosen Erwerb der Partnersprache zu ermöglichen.

Seit zwei Jahren organisiert deshalb das städtische Amt, genau was in der Frage angesprochen wird, zusammen mit dem Kanton, bzw. mit dem deutschsprachigen Amt des Kantons, eine Informationsveranstaltung für die Eltern der zukünftigen Schüler der 1H, die sich speziell diesem Thema widmet. Die Eltern werden dort über die Regeln, über die Herausforderungen, sowie ihre Verantwortung informiert, die diese Entscheidung mit sich bringt. Es wird darauf hingewiesen, dass es in diesem Fall keine DaZ gibt, wie das gesagt wurde. Broschüren mit fachspezifischen Ratschlägen werden verteilt und die Regeln für den Wechsel der Schulsprache erläutert. Ziel der Veranstaltung ist es, den Eltern einen bewussten Entscheid im Interesse ihres Kindes zu ermöglichen. Die Stadt bietet in ihren ausserschulischen Aktivitäten Kurse in beiden Sprachen oder auch zweisprachige Kurse an, sie unterstützt zudem Freizeitlager und andere Aktivitäten in beiden Sprachen.

Am erwähnten Informationsabend wird auch auf den Nutzen solcher Aktivitäten in der Partnersprache hingewiesen, aber auch auf andere Möglichkeiten, wie die Eltern ihre Kinder in der Partnersprache unterstützen können.

Die Kriterien und Vorschriften für die DaZ-Kurse liegen in der Verantwortung des Kantons. DaZ-Kurse bieten mehrsprachigen Kindern gezielte Unterstützung beim Erlernen der deutschen Sprache. Wenn zu Hause eine andere Sprache als Deutsch oder Französisch gesprochen wird, kann das Kind DaZ-Kurse zugeteilt bekommen. Eine Unterstützung wird nur Schüler·inne·n gesprochen, die weder Deutsch noch Französisch sprechen, da in der Stadt die Wahl der Schulsprache besteht.

Zur Frage der Statistiken, weise ich darauf hin, dass wir erst vor Kurzem angefangen haben, zum Zeitpunkt der Schuleinschreibung, ausführlichere Daten bezüglich der in der Familie gesprochenen Sprachen abzufragen. Wir verfügen deshalb heute über keine oder jedenfalls über keine langfristigen Statistiken zur Sprache, die zu Hause gesprochen wird.

Die Realität der Sprachenvielfalt in unserer Stadt ist zudem nicht einfach wiederzugeben. Versteht ein Kind eine Sprache oder spricht es sie auch? Sprechen die Eltern mit den Kindern ihre Muttersprache oder zum Beispiel eben eher Französisch oder Deutsch? All diese Fragen können in solchen Statistiken nicht abgebildet werden. Ich weise darauf hin, dass sie die Prozentangaben der meistgesprochenen Sprachen in der Stadt dem Integrationsprogramm entnehmen können.

Informationen bezüglich Abschneiden im Fach "Deutsch" werden nicht an die Stadt weitergeleitet. Sie sind Bestandteil des pädagogischen Auftrags und somit in der alleinigen Kompetenz des Kantons.

**Cardoso de Matos-Berger Denise (PS).** Ich bin zufrieden mit den Antworten und danke dem Gemeinderat dafür.

- n° 360 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) relative aux obligations du Groupe E lors des remises en place des espaces publics après les travaux occasionnés par le chauffage à distance (CAD)

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).** Je crois que je renonce à poser mes questions ce soir parce qu'elles n'ont pas de caractère d'urgence. Par contre, je serais intéressée de recevoir la réponse écrite, si c'est possible car je les ai déposées préalablement.

**La présidente.** Il faut quand même la poser par oral pour avoir la réponse par écrit.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).** L'une de mes questions concerne les obligations du Groupe E lors des remises en place des espaces publics après les travaux occasionnés par le CAD. Je raccourcis ma question initiale.

A la rue de l'Hôpital, préalablement dotée de pavés rendant la chaussée perméable, un enduit est maintenant posé.

- Cette rue restera-t-elle définitivement privée de pavés, sera-t-elle goudronnée? Si oui, qu'est-ce qui permet au Groupe E de ne pas devoir restituer cette rue dans sa forme première?
- Quelle est la nature et le contenu du contrat qui unit la Ville et le Groupe E en ce qui concerne les obligations de restitution des espaces empruntés pour faire passer le CAD?
- Comment se répartissent les coûts de telles remises en état entre le Groupe E et la Ville?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Pour la première question, vous savez que la rue de l'Hôpital fait partie d'un périmètre de requalification. La démarche participative a commencé cette année. Vous savez également que dans l'idéal, on essaie de faire coordonner les projets d'intervention de Groupe E Celcius pour le CAD avec ceux de requalification. Cependant, il faut savoir que ça prend toujours du temps de mener l'étude préalable jusqu'au moment de l'exécution des travaux. Or, au moment où il fallait être prêt pour le projet de requalification de la rue de l'Hôpital, par manque de ressources internes au niveau de la Ville, le projet n'a pas pu être coordonné et a abouti à ce point-là.

Evidemment, on aurait dû commencer la démarche participative il y a déjà cinq ou six ans. Ainsi, c'est la raison pour laquelle il y a un goudronnage provisoire qui est posé et qui, bien évidemment, une fois que le projet de requalification de la rue de l'Hôpital sera défini, voté et terminé, le revêtement se terminera. Il faut savoir que c'est aussi un projet d'agglomération. Actuellement, au niveau du planning, il est prévu, si tout va bien, que les travaux se terminent en 2028.

Pour la deuxième question, j'ai déjà pu répondre à cet élément-là lors de la dernière séance, sauf erreur à la question de M. S. Murith. Il y a une convention qui lie Groupe E Celcius avec la Ville de Fribourg, dans laquelle figurent toutes les conditions en lien avec les chantiers de CAD. Là-dedans, il y a également l'article 2a de cette convention qui prévoit que c'est à Groupe E de remettre le revêtement en état tel qu'il se présentait avant l'intervention de Groupe E, également à ses frais.

Pour la troisième question, c'est la même réponse que celle que je viens de donner.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).** J'aurais juste aimé savoir le lien avec le fait que cette rue est un test pour le SNBS. J'y ai pensé en lisant l'autre réponse.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Dans le cadre du projet de requalification, il est prévu justement de tester le SNBS-Infrastructure, que l'on n'a pas encore utilisé pour l'instant, on est dans le SNBS-Bâtiment, on teste le SNBS-Quartier pour Torry-Est et ici, c'est pour le SNBS-Infrastructure.

- n° 361 de Mme et M. Hervé Bourrier (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) relative aux mesures de limitation de vitesse à 30 km/h prévues dans les quartiers du Jura et du Schoenberg

**Bourrier Hervé (PS).** Le rapport fourni par le Conseil Communal en ce qui concerne les abaissements de vitesse à 30km/h sur 60% du réseau routier de la ville montre que cela apporte non seulement des effets positifs sur le bruit, mais également sur la qualité de vie, la sécurité routière, la cohabitation entre les différent·e·s usagers·ère·s et que ça ne change absolument rien en ce qui concerne les temps de trajet.

Par contre, nous avons par contre la fâcheuse impression que le projet est en phase terminale.

Avec ma collègue Josée Cattin Kuster, nous posons les questions suivantes:

- Où en sont les mesures prévues à Jura-Torry et au Schoenberg?
- Ne serait-il pas opportun de limiter immédiatement la vitesse à 30km/h aux abords de toutes les écoles et dans toutes les impasses?
- A quand le 30km/h sur l'ensemble du réseau routier de la ville?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.**

Dans le quartier du Schoenberg, plusieurs tronçons sont concernés par des abaissements de vitesse, zones ou limitations pour des motifs de sécurité routière et de qualité de vie des habitants.

- Limitation à 30 km/h sur la route Joseph-Chaley, entre François-Arsent et Monseigneur-Besson. Cette limitation à 30 km/h a déjà été publiée par le Canton, simultanément à la mise à l'enquête publique d'un trottoir pour la ville. La limitation sera mise en place dès la fin des travaux qui sont prévus pour l'automne 2025.
- Zone 30 impasse de la Forêt. Le Conseil communal a écrit au Service des ponts et chaussées pour publier la zone 30 sur cet axe. En cas d'acceptation par ce Service de publier cette mesure et en l'absence de recours, cette zone pourrait être mise en place pour l'automne, soit fin 2025.
- Zone de rencontre au chemin du Schoenberg. Le Conseil communal a écrit au Service des ponts et chaussées. En cas d'acceptation par ce Service, et en absence de recours, la mise en place est prévue pour fin 2025.
- Route de la Heitera – il ne s'agit-là pas d'une mesure de vitesse, mais d'une très forte mesure de sécurisation, – avec fermeture de l'axe au droit de l'école et végétalisation pour lutter contre les parents taxis et le trafic de transit devant l'école. Cela a été publié, mis à l'enquête.

Une opposition est en cours de traitement. En fonction de l'issue de ces procédures, nous souhaiterions démarrer ces travaux à l'issue des travaux du CAD fin 2025, début 2026, mais cette procédure reste une procédure.

J'aborde maintenant ce qui concerne le quartier du Jura. Le projet de zone 30 dans le quartier du Jura est très important en regard du nombre d'axes concernés. Le Service de la mobilité finalise pour l'été les plans de mesures de modération et sera en mesure de revenir vers les acteurs locaux à l'automne pour proposer une mise à l'enquête, qui sera donc décidée ou non par le Conseil communal fin 2025. Pour ce qui est de mettre en zone 30 les écoles, je peux dire qu'il y en a aux abords de toutes les écoles, sauf à la Villa Thérèse. Botzet est en cours de procédure et Jura est à l'étude.

Concernant le 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier, le Conseil communal a déjà répondu de manière très complète, en agrémentant les postulats n° 91 et 135 à cette question. Je me permets simplement de vous lire une des phrases du rapport final: "Le Conseil communal fait le constat que l'introduction générale du 30 km/h en ville de Fribourg n'est pas possible à l'heure actuelle, et ce pour des raisons relevant du droit supérieur." Je pense que vous avez comme moi pu lire la presse ces dernières semaines, notamment en lien avec le projet d'ordonnance du Conseil fédéral à ce sujet.

**Bourrier Hervé (PS).** Je vais dire que je suis satisfait de la réponse, mais on doit faire avec. Je me réjouis de voir la saison 2.

- n° 362 de M. François Miche (PS) relative au plan canicule de la Ville de Fribourg

**Miche François (PS).** J'ai une question au sujet de la canicule. J'ai pu voir sur le site internet de la Ville un article à ce sujet. Cependant, j'ai été surpris car il est fait mention que les personnes concernées devaient avoir plus de 75 ans. En fait, les recommandations, qu'elles soient académiques ou au niveau de la Confédération, annoncent que ce sujet concerne toutes les personnes considérées comme vulnérables, et ce dès 65 ans. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Est-ce que la Ville pense corriger cela?

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.** Vous le savez et vous le sentez, nous sommes dans la première canicule officielle de cette année. Une canicule peut avoir de graves conséquences sur la santé, surtout pour des personnes à risque. Les seniors de 75 ans et plus, ainsi que d'autres groupes, sont particulièrement concernés. L'étude du Swiss Tropical and Public Health Institute a démontré que c'est la population avec la plus forte hausse de mortalité lors de fortes chaleurs, car ces personnes cumulent différents facteurs de risque.

Par contre, et je le souligne, le Plan canicule est ouvert à toutes les personnes retraitées. Les personnes âgées de 64-65 à 74 ans ne reçoivent pas de courrier individuel, mais une annonce est publiée au mois de mai dans le Bulletin 1700 (juin 2025 page8) et sur <https://www.ville-fribourg.ch/canicule> pour inviter celles qui se sentent en situation de fragilité à s'inscrire. La ligne téléphonique 026 351 70 07 est également à disposition durant les jours ouvrables, à laquelle tout le monde peut s'adresser, de même qu'à l'adresse canicule@ville-fr.ch.

Les personnes de 75 ans et plus représentent environ 3'100 personnes en ville de Fribourg. Depuis son lancement en 2021, plus de 300 personnes se sont inscrites chaque été au Plan canicule.

L’élargissement du Plan canicule aux séniors dès 64-65 ans et plus en ville concernerait environ 7'000 personnes au total. Or, la gestion des 310 personnes inscrites est déjà une grande charge. Je rappelle que selon les expériences d’autres villes, on s’attendait à 30-50 inscriptions. A part Genève et Lausanne, nous n’avons trouvé aucune autre ville en Romandie qui s’adresse activement aux personnes en-dessous de 75 ans.

**Miche François (PS).** Je vous remercie pour votre réponse.

- n° 363 de M. Claudio Rugo (PA) relative au nombre d’amendes pour excès de vitesse distribuées à la suite de l’introduction du 30 km/h en ville de Fribourg

**Rugo Claudio (PA).** 6'000 signatures ont été déposées contre le 30 km/h et on a appris qu’il y avait eu apparemment à peu près 3'200 amendes distribuées pour des excès de vitesse. Combien d’amendes concernent des conducteur·rice·s de voitures et combien concernent des conducteur·rice·s de vélos?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Je me contenterai de répondre au nom du Conseil communal sur les objets relevant de sa stricte compétence. Oui, il y a en effet eu des pétitions contre le 30 km/h, dont le dépouillement a démontré que 62% des pétitionnaires qui s’opposent aux 30 km/h résidaient en dehors du territoire communal.

Pour ce qui est des excès de vitesse des voitures automobiles ou des vélos, dans la mesure où la compétence d’infliger des pénalités ou des amendes liées à ce type d’infraction relève de la Police cantonale, je me permets de suggérer au Parti des Artistes de faire poser cette question par un membre du Grand Conseil.

**Rugo Claudio (PA).** Il me semble que c’est le directeur de la Police locale qui a donné ces informations de 3'200 lors d’une interview. Il devrait donc aussi pouvoir savoir. J’entends souvent le Conseil communal utiliser deux termes: la discrimination et l’égalité de traitement. Je crois que sur ce terme, on va piocher.

- n° 364 de M. Claudio Rugo (PA) relative au parking couvert de Saint-Léonard et à la mise en œuvre de l’initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg"

**Rugo Claudio (PA).** Ma deuxième question concerne le parking Saint-Léonard.

Mme Sonja Gerber, qui était alors présidente du Conseil général, avait validé l’initiative. Je vous lis le texte de la page 2: “L’initiative vise les places de parc sises sur le domaine public qui sont soumises à une réglementation communale”. Donc, a priori, aussi celles des quatre parkings d’échange P + R de l’agglomération sur le terrain communal. C’est cité entre parenthèses: La Chassotte, Heitera, Saint-Léonard et Bourguillon. C’était en 2024. Dans le règlement, vous avez substitué le parking de Saint-Léonard.

1. Est-ce que c'est cette anicroche qui repousse l'introduction de la première heure de parking gratuite au 1<sup>er</sup> juillet, comme vous l'avez promis?
2. Il y a un règlement sur le stationnement (310.1). Quelle loi actuelle interdirait de mettre en pratique la première heure de parking gratuite, votée par la population?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Concernant la première question, je me permets de renvoyer M. C. Rugo au message qui traitait de la modification du règlement lié au stationnement, qui explicitait de manière très précise la portée et quelles en étaient les exceptions et qui les motivaient clairement. Sinon, je devrais faire une recherche sur internet et tout vous relire. Vu l'heure tardive, il est préférable de procéder de cette manière-là.

Pour ce qui est de la loi, c'est bel et bien la loi sur les communes qui empêche le Conseil communal de mettre en vigueur la volonté populaire. Il se doit d'attendre l'approbation de ce règlement par l'autorité cantonale.

**Rugo Claudio (PA).** Le bégaiement en dit long sur l'approche et les réponses bigarrées de notre conseiller communal.

- n° 365 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la consultation des dossiers personnels par les collaborateur·rice·s de la Ville

**Rugo Claudio (PA).** Ma troisième question concerne les relations employeur/travailleurs. Dans les archives figurent les dossiers du personnel. Si je ne me trompe pas, nous avons 650 employés. Au cours de ces dix dernières années, combien de personnes ont demandé à consulter leur dossier personnel et quelle est la procédure dans ce cas-là?

**Steiert Thierry, syndic.** M. C. Rugo se trompe à propos du nombre d'employés. Actuellement, nous sommes à plus de 750 et pas 650 employés, mais cela n'a aucune importance. L'accès aux dossiers personnels est évidemment garanti pour chaque employé de la Ville et il suffit d'adresser une demande y relative au Service des ressources humaines et la procédure suivra son cours.

**Rugo Claudio (PA).** Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse. J'ai demandé quel est le nombre d'employés qui avait consulté leur dossier ces dix dernières années. Je propose au Conseil communal de faire une recherche et de répondre lors de la prochaine séance. Je ferai part de ma satisfaction la prochaine fois. Ne pas répondre à une question de ce type, c'est ce que fait le Conseil communal depuis longtemps, soit au niveau politique, soit au niveau juridique.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- Question partielle sans numéro, qui sera complétée lors de la prochaine séance du Conseil général

Je vais poser ma prochaine question, qui est un peu longue. Nous avons ici présentement l'honorable vice-président et sa fille, membres tous deux encartés au PLR. Je les salue amicalement.

Présent aussi, même s'il me tourne le dos, M. Laurent Woeffray du parti socialiste, qui a repris le flambeau de notre affectueuse ancienne conseillère communale Andrea Burgenet Woeffray. Elle était sortie en tête lors des élections de 2021, je le rappelle et les salue également.

Présent encore et toujours depuis plus de 20 ans, M. Maurice Page, frère également de sa conseillère de sœur Madeleine Genoud-Page. Qui se rappelle encore que c'était bien une encartée PCS qui dirigeait le ministère de la culture de notre ville? Pour mémoire, je salue Res Freiburghaus, qui est toujours présent parmi nous, avec ses pierres qu'il a façonnées, tout comme ses troncs qui se sont transformés, féminisés, en de merveilleuses statues, ni de cire, ni de plomb.

Salut est donné par la même occasion à feu Bruno Baeriswyl et tous les autres artistes qui, hier comme aujourd'hui ou encore demain, ont embellie et embelliront notre ville, qui, d'un coup de crayon ou d'un ou d'archet, qui d'un trait de plume, avec toujours un semblant d'humour aussi.

Dans la législature précédente, se côtoyaient sur les bancs du feu PDC, Mme Anne-Elisabeth Cattaneo et son frère.

Ici, il n'y a pas longtemps, nous avions les "Jordan" qui supplantaient les "Collaud", mari et femme du PCS...

**La présidente.** M. C. Rugo, vous êtes arrivé au bout de votre temps de parole. Veuillez en venir à votre question, s'il vous plaît.

**Rugo Claudio (PA).** ... ou frère et sœur qui siégeaient au parti socialiste, présidente de la Commission des finances et président suppléant d'un soir, assise et assis sur le même banc de velours que le parti-club des artistes, je vous salue si vous me le permettez.

Pour finir, nous avons sur les plus hauts gradins de la politique...

**La présidente.** Veuillez en venir à la question, s'il vous plaît.

**Rugo Claudio (PA).** Alors je continuerai la prochaine fois, je vous remercie.

**La présidente.** Très bien, vous reposerez donc votre question la prochaine fois, si vous le souhaitez.

- n° 366 de M. Maurice Page (CG) relative à l'installation de fontaines à eau provisoires

**Page Maurice (CG).** Lors de la Fête de la musique, beaucoup de gens ont apprécié la présence de fontaines publiques à eau provisoires installées par Eau de Fribourg. Il y a exactement sept ans, jour pour jour, le 2 juillet 2018, je demandais dans un postulat, avec M. François Miche, l'installation de fontaines à eau en ville. La réponse à ce postulat était que l'on aurait quelque chose de prévu en avril 2020. En 2023, cinq ans après, je constatais que les fontaines n'étaient toujours pas installées. D'où ma question en 2025, sept ans après: dans quel délai les habitant·e·s de Fribourg et les visiteur·se·s pourront-ils disposer de ces fontaines à eau?

On me dit certes que deux ont été posées: une à la place Liselotte-Spreng et une au Jardin du Domino, mais ailleurs? Je n'attends pas de réponse ce soir. Comme la population attend depuis 7 ans, elle peut attendre encore un petit peu plus.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

**F. Autres interventions**

**Uldry José** (UDC). Je fais écho aux précédentes déclarations de mes collègues H. Bourrier et C. Rugo au sujet du 30 km/h en ville de Fribourg. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont adopté une motion déposée par le conseiller national lucernois Peter Schilliger (PLR). Elle a reçu l'appui de nombreux membres du PLR, ainsi que de l'UDC. Cette motion demande que la vitesse sur les routes principales à l'intérieur des localités soit en principe maintenue à 50km/h et que les baisses à 30 km/h ne soient possibles qu'en des cas exceptionnels. Le Conseil fédéral est désormais chargé d'adapter la loi sur la circulation routière. Il faut donc attendre avant de risquer de claquer l'argent du contribuable dans le vide, car le Conseil communal risque fort de devoir rétropédaler.

**La présidente.** Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous remercie pour votre patience et vous souhaite un bel été.

La séance est levée à 23.26 heures.

Fribourg, le 21 juillet 2025  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor



**Annexes mentionnées.**